

**Deuxième Forum pour la coopération
internationale des collectivités**

7 et 8 juillet 2011 au Palais des Congrès de Paris

ACTES

Jonathan STEBIG

JEUDI 7 JUILLET 2011

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE CITÉS UNIES FRANCE :

DISCOURS D'OUVERTURE : Charles JOSSELIN, Président de Cités Unies France

Pour la deuxième fois, notre Assemblée générale se déroule au Palais des Congrès. Cet après-midi et demain aura lieu le Forum pour la Coopération Internationale des Collectivités Locales. Je ne développerai pas les raisons qui nous ont conduit avec Médéric PETIT à créer cet événement qui s'installe dans les agendas des collectivités françaises. Je rappelle simplement notre double objectif : concentrer, dans le temps et dans l'espace, des événements jusqu'alors épars mais aussi permettre la rencontre des acteurs de plus en plus nombreux concernés par nos activités.

Vont participer en effet à ce forum : les collectivités locales françaises, nos partenaires représentants de l'État, mais aussi des amis étrangers, le monde associatif, les principaux bailleurs et le monde de l'entreprise, essentiellement entreprises de réseaux avec lesquelles vous travaillez déjà.

Je reviendrai cet après-midi sur cet événement, mais le succès annoncé du forum est d'abord le vôtre et celui de la coopération décentralisée française, aujourd'hui premier réseau mondial.

Le rapport d'activité que Bertrand GALLET présentera tout à l'heure détaille le travail réalisé depuis la dernière Assemblée générale, je ne rentrerai donc pas dans le détail. Je voudrais simplement réfléchir avec vous sur nos missions et les moyens que nous mobilisons pour les assurer.

I – INTRODUCTION

I – Remerciements

Merci pour votre présence nombreuse à cette Assemblée générale de CUF. Un merci tout particulier adressé aux représentants des grandes associations de collectivités : Louis LE PENSEC, Président de l'A.F.C.C.R.E., Jean-Paul BACHY pour l'ARF, Michel DELEBARRE, ancien Président du Comité des Régions.

Cet après-midi, lors de l'ouverture du forum sur la coopération internationale des collectivités locales dans cette même salle, nous accueillerons Jacques PELISSARD, Président de l'AMF et Claudy LEBRETON, Président de l'ADF.

Il y a quelques semaines, au terme d'une longue maladie qui avait commencé à l'affecter quelques mois après qu'il ait renoncé à la présidence de CUF, Bernard STASI nous quittait. Il avait créé CUF, qu'il avait présidée durant de longues années. Nous lui adresserons un message particulier à l'issue de notre Assemblée générale.

II - MISSIONS

D'abord, un rappel qui ne me paraît pas inutile sur notre identité. Nous ne sommes ni une agence, ni un bureau d'étude, nous sommes une association de collectivités territoriales qui entend d'abord aider ses adhérents à atteindre les objectifs qu'ils se sont fixés dans le champ de la coopération Internationale.

1 – Nos valeurs

Notre ciment, c'est un certain nombre de valeurs partagées, celles-là même sur lesquelles a été bâtie Cités Unies France. Ce furent dès l'origine, conformément à la volonté fortement exprimée de Bernard STASI, des valeurs de paix, de démocratie et d'autonomie locale, de solidarité internationale.

2 -Le plaidoyer et notre organisation

La promotion des Objectifs du Millénaire pour le Développement ou les Agendas 21 sont venus enrichir les objectifs initiaux. Parce que la pauvreté, parce que l'inégalité face aux défis de la santé, de l'éducation, du logement, de l'eau, de l'énergie, parce que l'insuffisance et parfois l'absence de droits politiques, culturels, sociaux, nourrissent l'insécurité du monde et interpellent tous les niveaux de pouvoir, les pouvoirs locaux ne peuvent se soustraire à leurs obligations de solidarité.

Notre organisation a précisément pour mission d'aider à mettre cette solidarité en ordre de marche, à gagner la bataille de la cohérence et de l'efficacité. C'est affaire de générosité mais aussi de savoir faire, de technicité

3 – Animation et mutualisation

Au-delà de nos valeurs, nous développons une mission centrale d'animation de la coopération décentralisée française au travers des nos groupes-pays et de nos groupes thématiques.

Je n'en ferai pas le détail mais je veux souligner la rapide évolution de notre géographie. Le phénomène de mondialisation de la coopération décentralisée s'est particulièrement confirmé cette année. C'est ainsi que nous avons mis en place les groupes-pays Arménie, Inde, Chili, Argentine et Mexique. Venant après le Vietnam, la Chine, le Brésil et la Turquie. Cette évolution consacre l'intérêt des collectivités françaises pour les pays émergents.

Le champ thématique lui aussi s'élargit, l'intérêt pour les questions économiques s'affirme. Nous sommes en train de mener, avec l'AFD, une étude sur ce thème. Cette étude se fera avec vous.

Je ne reviendrai pas sur la professionnalisation des équipes internationales des collectivités françaises. Elle est de plus en plus avérée et elle nous interpelle. Nous sommes aujourd'hui confrontés à une demande de moins en moins généraliste et de plus en plus spécialisée. C'est la raison pour laquelle nous explorons désormais systématiquement les thèmes de la culture, de la jeunesse, du tourisme, de la santé, de la microfinance. Nous entamons un travail sur la question sociale dans l'action internationale et sur les problèmes spécifiques des villes en situation de catastrophe.

Cette diversification de nos missions nous pose évidemment quelques problèmes d'organisation : nous sommes contraints à une permanente adaptation. Bertrand GALLET, en présentant le rapport d'activités, aura l'occasion d'y revenir.

4 – Le rôle mondial de Cités Unies France

Je ne peux parler de nos missions sans mentionner le rôle que nous partageons avec l'AFCCRE de représentation et d'organisation des collectivités françaises au sein de CGLU. CUF en est d'ailleurs le premier contributeur national. Pour avoir l'appréciation complète de la participation de la France, il faudrait y ajouter celle de l'ARF et de la Ville de Paris.

Le travail accompli au sein des commissions de CGLU par les collectivités françaises mérite aussi d'être souligné. Cela nous donne un poids et des responsabilités que nous assurons collectivement par notre présence au Conseil national et aux Bureaux exécutifs de CGLU. Ce dernier vient d'avoir lieu à Rabat dont le maire, Fathallah OUALALOU, nous fait l'amitié de

participer au Forum. Une fois de plus, la délégation d'élus français était conséquente. Le nouveau président du CGLU est Kadir TOPBAS, maire d'Istanbul. Nous avons participé au groupe de sélection qui a abouti à la nomination de Josep ROIG au poste de secrétaire général, successeur d'Elisabeth GATEAU.

III – LES RESSOURCES

1 – Le Bureau exécutif de Cités Unies France

Je voudrais juste parler de nos ressources humaines. Georges MORIN, notre trésorier, présentera le rapport financier.

Le Bureau exécutif s'est réuni à six reprises depuis la dernière AG. Je vous remercie de votre assiduité et de vos contributions à nos débats. Je voudrais aussi dire un mot des présidentes et présidents de groupe-pays qui s'investissent sans compter pour faciliter la vie de nos adhérents.

2 – L'équipe de Cités Unies France

L'équipe ne cesse d'évoluer et de s'adapter, dans un contexte marqué par l'accroissement de la charge de travail. Tous méritent d'être félicités pour le travail accompli.

Nous ne sommes pas des opérateurs, mais de plus en plus au travers de nos programmes concertés – je pense au Niger – nous sommes amenés à faire un travail de coordination pour les collectivités françaises sur un pays donné. Il s'agit là d'un des aspects novateurs de notre rôle de mutualisation. C'est une énorme charge de travail. Cela ne va pas tout seul et nous réfléchissons à l'amélioration de notre travail.

3 – Les partenaires

Depuis 2000, le MAEE accompagne CUF : j'ai signé, alors en tant que ministre, le premier contrat d'objectif. Ce contrat triennal a été régulièrement reconduit depuis, même si la contribution du Ministère a été hélas réduite. Je voudrais profiter de ce propos pour rendre hommage à Antoine JOLY qui va quitter la DAECT en août pour rejoindre une ambassade. Nous lui souhaitons plein succès dans ses nouvelles fonctions.

Parmi nos partenaires privilégiés, je veux noter l'Agence Française de Développement (AFD) avec laquelle nous menons depuis plusieurs années une collaboration fructueuse, entreprise avec Jean-Michel SEVERINO, qui voyait dans la collaboration avec CUF un enjeu stratégique pour l'AFD, et poursuivie avec Dov ZERAH, qui sera présent pour l'ouverture du forum. Je voudrais aussi citer Pierre-André PERISSOL, Président de l'AFD, dont la ville de Moulins, vient d'adhérer à CUF et qui sera à nos côtés cet après-midi.

Outre les partenaires institutionnels comme le MAEE ou l'AFD, de nouveaux partenariats ont été conclus au cours de la période passée. Des relations ont été instituées avec des bureaux privés comme Media Contact Services, ou le bureau d'étude ENEIS. Ces partenaires sont souvent associatifs. Je ne peux les énumérer tous, mais je citerai le GRET, ACTED/OXUS, Lianes Coopération, Resacoop, etc. Nous allons, à la rentrée, signer une convention de partenariat avec l'association des professionnels de l'action européenne et internationale des collectivités territoriales, l'ARRICOD. Cette structure est la seule représentative des services internationaux des collectivités. Je salue Laure FERET, sa présidente ici présente.

Dans tous les cas, nous restons maîtres de nos valeurs et de notre image, qui sont d'abord les vôtres. CUF n'est pas à vendre et les conventions que nous signons sont très respectueuses de ce que nous sommes. Si quelqu'un passait outre, le Bureau exécutif ne manquerait d'ailleurs pas de rappeler à juste titre quelques principes fondamentaux.

IV - CONCLUSIONS

Mesdames, Messieurs, Chers amis,

Cette Assemblée générale est probablement la dernière qu'il me revient de présider. Cela fait bientôt sept ans que je préside CUF. J'en ai suivi les travaux depuis bien plus longtemps, soit en tant qu' élu, soit en tant que ministre de la Coopération. Le prochain conseil d'administration élira un nouveau président. Je n'ai pas l'intention à cet instant de vous délivrer un testament.

Mais, si je devais pointer un dossier qui me paraît devoir mériter une attention particulière de l'équipe restante, je parlerai de la relation entre CUF et l'AFCCRE.

Certes, elles n'ont cessé de s'améliorer, LE PENSEC et moi y avons veillé tout particulièrement.

Il n'en demeure pas moins que dans les enceintes internationales, les élus français peuvent donner l'impression d'une représentation duale qui ne manque pas de brouiller un peu l'image.

Ce n'est pas une question si facile à régler mais je pense que des progrès peuvent encore être accomplis.

Mesdames, Messieurs, Chers Amis, merci pour le bonheur que j'ai éprouvé au service de la coopération décentralisée.

Merci à tous.

SEANCE D'OUVERTURE

Président de séance : **Pierre SCHAPIRA**, *adjoint au maire de Paris, représentant Bertrand DELANOË, maire de Paris*

Le Forum pour la coopération internationale des collectivités commence à prendre une place de premier plan dans l'agenda des événements internationaux de la coopération.

En France, près de 3500 collectivités sont engagées dans des actions internationales, l'échange étant facilité par les sujets traités qui sont similaires (solidarité, précarité, urbanisme, transport, logements), et par les législations (lois Thiollière et Oudin-Santini).

Aujourd'hui, l'enjeu est de trouver une meilleure reconnaissance de nos actions au niveau international et européen, et de tirer parti des perspectives financières plutôt favorables pour la coopération décentralisée en Europe (séparation progressive des lignes budgétaires des collectivités territoriales et des acteurs non-étatiques).

La coopération décentralisée est en train d'évoluer et même de changer de nature. La professionnalisation des projets implique parfois de faire appel à de l'expertise face à des projets qui sont de plus en plus lourds et inscrits dans des champs d'actions très vastes. Il faut notamment s'appuyer sur l'expertise du sud.

L'Association internationale des maires francophones (AIMF) fédère aujourd'hui 200 villes, et 25 associations, les prochaines Assises à Erevan qui se tiendront au mois d'octobre sont un événement important.

Aujourd'hui, tout change rapidement, et les révolutions arabes sont là pour nous le rappeler, les changements deviennent une évolution normale de la société mondiale.

Charles JOSSELIN, Président de Cités Unies France

OUVERTURE FORUM DE LA COOPERATION DECENTRALISEE

Messieurs les Ministres,

Mesdames et Messieurs les Parlementaires,

Cher Jacques PELISSARD, Président de l'AMF,

Je salue, dès à présent, Monsieur Claudy LEBRETON, Président de l'ADF, qui devrait nous rejoindre plus tard,

Monsieur le Directeur général de l'AFD,

Mesdames et Messieurs les élus, Chers Amis,

Nous ouvrons donc le deuxième forum de la coopération internationale des collectivités locales.

Le succès de la précédente édition nous a conforté dans la volonté de poursuivre l'expérience. Le nombre record d'inscriptions, votre présence massive semble nous donner raison. Il est vrai que les thèmes qui vont être débattus et la qualité des intervenants pressentis, et qui ont presque tous accepté, augure très favorablement un deuxième succès.

Ce forum couplé avec l'Assemblée générale de Cités Unies France tenue ce matin, veut d'abord témoigner du formidable investissement des collectivités françaises dans le champ international.

L'importance du réseau international des villes, départements et régions français est maintenant mondialement reconnue, notamment par les instances multilatérales. Les bailleurs de fonds l'ont

compris et ont entrepris, à l'image de l'AFD, de mettre en place des financements adaptés à la coopération décentralisée.

Considérée comme un élément du standing des grandes collectivités locales, reconnue comme un moyen incomparable d'intégration citoyenne des communautés de migrants, présente sur tous les continents, dans les pays en voie de développement, comme dans les pays émergents, mais aussi dans certains pays plus anciennement développés, y compris les États-Unis, la coopération décentralisée française est une composante du rayonnement de la France.

La présence d'Henri de RAINCOURT, ministre de la Coopération, souligne l'intérêt que le ministère des Affaires étrangères et européennes attache à cette action aujourd'hui non seulement légalisée mais aussi juridiquement sécurisée.

Je voudrais à ce propos rendre hommage à Antoine JOLY, le délégué à l'Action extérieure des collectivités locales, qui a été, au cours de ces dernières années notre partenaire et notre complice, travaillant au rapprochement de la culture des collectivités locales avec celle de notre diplomatie. Il va rejoindre cet été un poste d'ambassadeur en Amérique latine. Nous lui souhaitons pleine réussite dans ses nouvelles fonctions.

Ce forum est celui de tous les acteurs de la coopération décentralisée. S'y retrouvent les élus des villes et des territoires, leurs grandes fédérations, les représentants de l'État, les diplomates des pays amis et partenaires, les entreprises de réseau, le monde associatif, mais aussi des étudiants, des experts, des journalistes... dont j'attends qu'il nous aident à populariser davantage notre action.

Le programme est riche de dix-huit conférences et ateliers, presque tous en résonance avec une actualité qui impacte, complique, mais aussi inspire la coopération décentralisée. Une séance plénière sera tout à l'heure consacrée à la « résilience » des villes et des territoires, sujet auquel nous avons été particulièrement confrontés ces derniers mois, notamment avec le tremblement de terre en Haïti, le tsunami au Japon, les inondations au Pakistan, ou la crise alimentaire au Niger.

Et puisque nous sommes souvent sollicités par nos adhérents pour créer des fonds de solidarité, nous débattons de l'utilisation de ces fonds et du rôle particulier que peuvent jouer les collectivités sur le terrain de la reconstruction, dans la durée plutôt que dans l'urgence.

L'éminent député de l'Eure, François LONCLE, viendra nous présenter les premières conclusions de son rapport sur la sécurité au Sahel, présenté à la Commission des Affaires étrangères de l'Assemblée Nationale, sujet qui évidemment nous interpelle particulièrement.

Ce matin, l'Assemblée générale de Cités Unies France a rendu hommage à Bernard STASI. Inventeur de CUF, il aura eu pendant près de 30 ans un rôle majeur dans le développement de la coopération décentralisée. L'Assemblée générale a procédé au renouvellement du Conseil national auquel il reviendra à l'automne de désigner le nouveau bureau et son nouveau président.

Dans quelques instants va se réunir la Commission Nationale de la Coopération Décentralisée (CNCD) sous la présidence du Ministre de RAINCOURT - nous nous sommes connus quand j'étais moi-même, comme lui, président du Conseil général - je le remercie chaleureusement pour sa présence. Philippe RICHERT, ministre chargé des collectivités territoriales, devrait nous rejoindre également cet après-midi.

Je voudrais bien sur remercier Méderic PETIT et ses équipiers de Media Contact Services pour la qualité de l'organisation de notre forum.

Messieurs les Ministres, Mesdames, le planning de l'après-midi est serré. Je vous souhaite un bon, un fécond forum.

Je veux dire le bonheur que j'ai ressenti pendant toutes ces années consacrées à la coopération décentralisée. J'ai eu la chance de la découvrir alors qu'elle était clandestine. Je suis heureux d'avoir contribué à la faire reconnaître et à en consolider l'organisation. Si elle a probablement, comme on a pu le souligner lors d'un colloque à la Sorbonne, changé de sens, elle mobilise

toujours autant la générosité, elle nécessite aussi de plus en plus de savoir faire. Conjuguer l'une et l'autre, c'est l'ambition de Cités Unies France !

Jacques PELISSARD, *député-maire de Lons-le-Saunier, président de l'Association des Maires de France (AMF)*

Aujourd'hui, la société s'est globalisée, les flux de produits, de capitaux et d'informations se sont mondialisés, entraînant des risques de déchirure des tissus sociaux au niveau local. Parallèlement, la mondialisation s'applique aussi aux flux de solidarités, elle se met en place progressivement et ceci est très réjouissant.

Cette mondialisation donne un sentiment d'appartenir à la même planète, notamment à travers des enjeux tels que la protection de la terre. Les collectivités territoriales, quel que soit le continent, ont un rôle essentiel concernant les confrontations d'expériences, de solutions, de succès et d'échecs, notamment en matière d'environnement et de limitation des émissions de gaz à effet de serre, d'accès à l'eau et d'assainissement ou encore de traitement des déchets.

Le Forum de l'ICIC est essentiel. Il permet aux acteurs de la coopération de se côtoyer, d'échanger et de travailler ensemble, afin de permettre à chacun de décliner les enseignements des débats et échanges dans les actions de coopération.

Nous sommes passés d'une coopération entre des « sachant », véritables donneurs de conseils, à une coopération plus équilibrée entre des hommes et des femmes de chaque continent, permettant des apports mutuels notamment en termes d'environnement et de cohésion sociale. La participation massive à cette séance de travail du second Forum de l'ICIC est encourageante, et elle doit se prolonger à travers les nombreuses actions dans les 3 500 collectivités locales impliquées dans la coopération décentralisée. C'est ainsi que les collectivités pourront faire avancer la cause de la terre et tout simplement la cause de l'homme.

Dov ZERAH, *directeur général de l'Agence Française de Développement (AFD)*

L'Agence française de développement (AFD) est honorée d'être partie prenante de ce second Forum de l'ICIC, une marque tangible de la proximité qui s'est nouée entre l'AFD et les collectivités territoriales, illustrée par la coopération fructueuse avec Cités unies France.

Une première pensée doit être destinée à Monsieur Bernard STASI, fondateur de Cités unies France, dont l'engagement en faveur de la coopération décentralisée a été apprécié de tous.

L'AFD est une banque universelle de développement, une institution complexe qui présente des partenariats différents selon les géographies. Ces dernières années, son activité a fortement augmenté. Les autorisations d'engagements sont passées de 2,5 milliards d'euros en 2005, à près de 7 milliards en 2010. Les champs géographiques et sectoriels se sont étendus. Si la priorité géographique reste l'Afrique subsaharienne et l'axe perpendiculaire du monde arabo-musulman, l'AFD intervient aussi en Asie et en Amérique latine, et récemment en Asie centrale et au Bangladesh. Enfin, les interventions sont réalisées dans tous les secteurs, à l'exception de la gouvernance, de l'enseignement supérieur et de la culture.

En quatre ans, l'Agence a augmenté son encours passé de 11 à 22 milliards d'euros, c'est pourquoi l'Agence doit être mieux armé vis-à-vis du mandat qui lui a été confié par l'Etat français, à savoir la lutte contre la pauvreté et les inégalités, la promotion d'une croissance verte

et solidaire et soutien au développement endogène de nos collectivités territoriales ultra-marines. Dans ce contexte et dans les pays d'intervention, les Collectivités territoriales ont un rôle clef, leur savoir-faire est indéniable, leur expertise technique et leur capacité à mobiliser leurs homologues du sud sont des atouts importants.

Aujourd'hui, de nombreux pays en développement s'engagent dans la décentralisation, les collectivités étant amenées à devenir des acteurs clefs de la gouvernance publique, et l'AFD accompagne ce mouvement. L'AFD a une vingtaine d'accord avec des villes, départements et régions qui sont investis à l'international, notamment sous forme de conventions de projets tripartite, comme c'est le cas avec Paris et Amman pour le projet de transport urbain qui traversera la capitale d'est en ouest.

Henri de RAINCOURT, *Ministre auprès du ministre d'État, Ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé de la Coopération*

Bernard STASI a été un véritable serviteur de la république et un infatigable défenseur de la cause de la coopération internationale des collectivités territoriales.

Cités Unies France et ses adhérents sont les premiers ambassadeurs de la France, tant sur le plan de notre influence que de nos valeurs de solidarité internationale, de coopération et de démocratie. Cette coopération est une marque de fabrique originale de notre présence à l'étranger, un élément très important de la politique extérieure de la France.

Pour faire face aux grands défis internationaux, l'État doit pouvoir compter sur cette richesse, cette diversité, et cette expertise des collectivités locales ; sur leur savoir-faire, leur capacité à mobiliser les acteurs de leurs territoires, à incarner l'image de la France à l'étranger, et à nouer des liens entre les peuples qui sont d'autant plus importants dans la mondialisation.

En Méditerranée, en Afrique subsaharienne, et dans les pays émergents en général, on voit que les situations peuvent être complexes et, bien que les collectivités soient très volontaires et courageuses, les mesures de sécurité sont parfois nécessaires quand la vie de compatriotes français est en jeu. L'expérience menée avec Cités Unies France de « Plateforme coopération et tourisme durable », montre une volonté de chercher les meilleures articulations entre les différents acteurs (ONG, État, collectivités). Il est important d'agir en synergie et d'offrir de nouveaux outils, comme l'Atlas de la coopération décentralisée qui fait aujourd'hui école.

Les stratégies de coopération avec les États partenaires, le soutien à la coopération décentralisée et les processus de décentralisation sont les garants d'une démocratie locale vivante. Les accords conclus entre la France et le Maroc en sont une bonne illustration. Ils permettront d'appuyer la politique de régionalisation et de décentralisation que le roi du Maroc vient de soumettre à la réflexion et à l'appréciation du peuple.

L'action extérieure des collectivités françaises est un bel idéal de démocratie, de liberté, de dignité, et d'épanouissement des êtres humains.

TROIS IDÉES CLEFS :

- Les Français sont favorables à la solidarité et l'aide au développement engagé par la France, mais ils sont en demande de mieux comprendre l'utilisation qui est faite de l'argent dépensé par la France.

- La coopération décentralisée est devenue une des composantes du rayonnement de la France, et le ministère des Affaires étrangères et européennes (MAEE) accompagne ce mouvement.
- Pour que les politiques de développement fonctionnent, il faut que les mouvements s'opèrent du bas vers le haut, et personne ne pourra mieux le faire que les élus locaux.

REUNION ANNUELLE DE LA COMMISSION NATIONALE DE LA COOPERATION DECENTRALISEE

La séance annuelle de la Commission nationale de la coopération décentralisée (CNCD) rassemble à parité des représentants des associations nationales de collectivités locales et de tous les Ministères concernés par la coopération décentralisée (16 membres titulaires et 16 membres suppléants pour chacune de ces catégories).

Elle peut formuler toutes propositions visant à améliorer et renforcer les modalités d'exercice de la coopération décentralisée. Son secrétariat est assuré par le Délégué pour l'action extérieure des collectivités territoriales, qui est nommé en Conseil des ministres.

Le 7 juillet 2011, lors du Forum pour la coopération internationale des collectivités, s'est déroulé pour la seconde année consécutive, la réunion annuelle de la Commission nationale pour la coopération décentralisée. Cette séance était présidée par Henri DE RAINCOURT, Ministre de la Coopération.

Les échanges ont notamment concerné l'influence des printemps arabes sur la coopération décentralisée, le développement économique créateur d'emploi, la mise en place de dispositifs conjoints avec les pays émergents sur des projets de développement durable, les perspectives de la coopération décentralisée en rapport à l'avenir incertain de la clause de compétence générale des collectivités territoriales, les relations entre les collectivités et les institutions internationales, la question de la mobilité dans la coopération décentralisée.

Cette réunion s'est inscrite dans la droite ligne des nouveaux enjeux de la coopération internationale, à savoir la redéfinition de l'action internationale dans une meilleure articulation entre les acteurs de la société civile, les collectivités territoriales, les structures de l'État et les institutions internationales.

CONFERENCE THEMATIQUE : RISQUES MAJEURS ET RESILIENCE DES TERRITOIRES, ROLE DE LA COOPERATION DECENTRALISEE

Présidence de séance : **Jean-Louis TESTUD**, *adjoint au maire de Suresnes, vice-président de Cités Unies France*

Les risques accrus de catastrophes naturelles et humaines sont aujourd'hui un sujet pour toutes les collectivités territoriales, et les pays industrialisés ne sont pas épargnés. Cependant, les conséquences sont différentes comme nous l'avons vu à travers le tremblement de terre en Nouvelle-Zélande d'amplitude égale à celle d'Haïti, qui a fait 200 victimes contre 200 000 en Haïti.

Il est important que les collectivités s'engagent pour apporter leur appui afin d'engager des programmes pour faire face aux catastrophes naturelles.

Des pays comme l'Inde et la Chine doivent être vigilants, dans des contextes où le développement économique se fait souvent au détriment des règles élémentaires de protection de l'environnement et parfois au détriment des populations.

Bertrand GALLET, *directeur général de Cités Unies France*

Le sujet de la résilience des territoires est très dense, comme l'illustre cette conférence : il fait appel à un nombre très important des compétences des collectivités territoriales. Cités Unies France s'engage auprès de ses adhérents pour les accompagner sur ces questions.

Il est important de connaître le poids exact des collectivités françaises en matière de don sur les questions humanitaires vis-à-vis de l'Etat et des ONG.

La « redevabilité » des collectivités territoriales est plus forte que pour les ONG, ce qui s'explique par l'utilisation de l'argent public. C'est pourquoi face au manque de visibilité de l'utilisation de l'argent à la suite du tsunami en Indonésie, les collectivités territoriales ont réfléchi à une réponse autonome sur les questions de crises. Ainsi, concernant le Japon par exemple, à la demande de ses adhérents, Cités Unies France a décidé d'ouvrir un fonds d'urgence « Collectivités territoriales – séisme Japon », afin de diriger directement les aides vers les collectivités japonaises sinistrées. L'argent recueilli sera distribué en coopération avec le Centre japonais des collectivités locales (CLAIR) et servira à l'urgence ainsi qu'à la reconstruction à long terme.

Demetrio INNOCENTI, *Bureau régional Europe, Stratégie internationale de prévention des catastrophes des Nations unies (UNISDR)*

Aujourd'hui, plus de la moitié de la population mondiale vit dans les centres urbains, d'où une forte croissance de l'habitat informel. Les gens vivent dans les conditions de vulnérabilité, comme en Haïti. L'UNISDR appuie les mairies pour une meilleure sensibilisation des populations et la mise en place de mesures de prévention.

La campagne 2010 intitulée : « Pour des villes résilientes - ma ville se prépare », a pour objectif d'appuyer les actions des gouvernements locaux pour réduire les risques de catastrophes en

mettant l'accent sur les implications budgétaires et sur la planification urbaine. Aujourd'hui, plus de 700 villes ont signé, mais aucune collectivité française ne s'est encore engagée.

L'UNISDR invite les collectivités françaises à rejoindre la campagne via le site Internet dédié : <http://www.unisdr.org/english/campaigns/campaign2010-2011/signup/>

Le cadre d'action de Hyogo de l'UNISDR a été ratifié par 168 gouvernements qui s'engagent à prendre des mesures au niveau national pour réduire la vulnérabilité.

François GRÜNEWALD, directeur général et scientifique du groupe Urgence, Réhabilitation et Développement (URD)

« Les nuages ne s'arrêtent ni aux frontières des pays, ni des villes, ni des campagnes. Les catastrophes touchent toutes les échelles des territoires ».

Les collectivités, qu'elles soient rurales ou urbaines, se posent les mêmes questions en France, en Côte d'Ivoire, au Nicaragua, ou en Haïti. Bien que le traitement des crises se décline différemment, avec des moyens différents, les clefs de l'équation sont les mêmes.

D'autant plus que ces conditions vont s'aggraver avec le changement climatique, la mobilité des biens et des personnes et les risques de pollutions et de catastrophes technologiques.

Au cœur de l'histoire humanitaire, les ONG se positionnaient hors des États, sans considération des acteurs publics nationaux, aujourd'hui, ils se rendent compte que les autorités locales sont les premiers répondus des crises au niveau local.

Le savoir-faire et les « *lunettes territoriales* » des élus sont un atout.

Kenji NARUTA, directeur du Centre japonais des collectivités locales - CLAIR Paris

Au Japon, la gestion de risque relève des compétences des collectivités locales, et ces dernières s'impliquent pleinement dans la formation des citoyens pour parer aux risques naturels. Dans la ville de Kamaishi, la construction des digues de protections face à la mer et la mise en place d'un plan municipal pour prévoir les zones d'inondations ont permis de prévenir les risques liés aux catastrophes. L'évacuation de l'école de Kamaishi illustre bien l'application de ces plans de préventions.

« Les élèves se sont spontanément rassemblés dans la cour après la longue secousse. L'évacuation s'est faite de manière spontanée vers les points de retrait situés en altitude, les collégiens aidant les plus jeunes, comme ils l'ont fait pendant des exercices d'entraînement. Les 583 élèves ont été sauvés - taux de survie : 100 % ».

A Kamaishi, 97 % de la population restaient saine et sauve, grâce aux initiatives de la collectivité, aux exercices réguliers d'évacuation, et aux programmes de sensibilisation à la gestion des risques majeurs. Grâce à l'expérience et à la prévention, le Japon a pu éviter d'avoir un nombre beaucoup plus important de victimes.

Thierry VANDEVELDE, délégué général de la Fondation Veolia-Environnement

La résilience des territoires c'est la capacité pour une ville de fonctionner et à se reconstruire alors que certains composants du système urbain sont perturbés.

La Fondation Veolia s'engage depuis 12 ans pour amener les compétences des professionnels d'un secteur en appui aux collectivités frappées par une catastrophe. Des partenariats sont établis avec la Croix-Rouge, l'UNICEF, l'ONG Première urgence, Action contre la faim, etc.

Nous disposons d'un réseau de 500 volontaires, d'un matériel dédié à l'intervention d'urgence et de plateformes d'interventions partout dans le monde.

En Haïti, l'intervention massive de Veolia a permis de prévenir des crises sanitaires en matière de risques épidémiques. Veolia Water Japan a également été sollicité par la commune de Minamisanriku, et près de 10 000 personnes sont alimentées dans les besoins d'urgence.

Isabelle NICOLAS, *vice-présidente du conseil général des Côtes-d'Armor, en charge des Politiques européennes et internationales*

La coopération des Côtes-d'Armor avec le département de Tchirozerine au Niger établie depuis 25 ans concentre un grand nombre des défis auquel notre monde doit faire face. En 2010, les Côtes d'Armor ont intégré l'action d'urgence dans leurs valeurs de coopération.

La démarche se construit en trois temps : agir avec d'autres collectivités françaises, présenter une réponse globale sur le territoire, et prévenir la reconduction de catastrophes similaires.

L'appui de l'expertise nigérienne comme troisième acteur est important, notamment sur la question de l'urgence. Après les inondations, le conseil général a soutenu une demande de création de huit briqueteries, pour construire des maisons résistantes.

« La situation d'urgence n'est pas une finalité pour la coopération, mais plutôt un moyen d'exprimer notre solidarité et d'appuyer les collectivités pour qu'elles soient reconnues dans leur rôle de gestion des crises ».

José ALEGRINI, *adjoint au maire de Marseille, délégué à la gestion des risques*

Le Panthéon des marins pompiers de Marseille est une unité de sécurité civile à statut militaire mis à la disposition de la ville et financée par elle. *« Nous sommes des artisans au quotidien de la coopération décentralisée en matière de sécurité civile ».*

Un programme triennal est mené, par exemple, avec Beyrouth jusqu'en 2012, proposant la mise en place d'un système de couverture des risques, et une formation du personnel des pompiers de Beyrouth en sécurité incendie et en secours aux personnes. À Shanghai, la convention est plus axée sur l'échange d'expériences, notamment à travers l'exposition universelle et la gestion des risques qui est riche d'enseignement dans la perspective de 2013 où Marseille sera capitale européenne de la culture.

Thierry HUBERT, *architecte-urbaniste, Ministère de l'Environnement, du Développement Durable, du Logement et des Transports (MEDDLT), responsable adjoint du service Risques naturels et hydrauliques*

La politique mise en place par le gouvernement fait appel à un certain nombre d'outils opérationnels, réglementaire et d'informations. Elle s'appuie sur sept piliers : l'organisation de la connaissance, la surveillance des aléas, le partage de l'information, les mesures d'urbanismes, la notion de travaux pour réduire la vulnérabilité, la combinaison de la prévention et de la gestion de crise, la réalisation de bilans des catastrophes pour mieux réagir.

La résilience est au cœur des actions de prévention et de sécurisation, elle pose la question des mécanismes pour sortir de catastrophe, comme le système français d'indemnisation des sinistrés. Aujourd'hui, il faut répondre aux nouveaux défis, notamment par la mise en place de démarches locales et globales de prévention, la définition d'un niveau d'acceptabilité des risques. La coopération décentralisée a un rôle à jouer, mais on doit s'inscrire dans une démarche intégrée, multirisque, construite du niveau national au niveau local, en s'appuyant sur l'interdisciplinarité.

TROIS IDÉES CLEFS :

- Les collectivités sont au cœur de la prévention des risques. Elles sont les premières touchées, et les premières qui doivent réagir pendant la catastrophe pour la réparer et s'en prémunir.
- Les partenariats entre les communes, les professionnels et les ONG permettent d'apporter des réponses efficaces.
- Les facteurs de résilience se situent dans cette interaction, cette maïeutique entre collectivités et humanitaires.

CONFERENCE THEMATIQUE : COOPERATION DECENTRALISEE ET SANTE EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE

Présidence de séance : **Simon RENUCCI**, *député-maire d'Ajaccio*

L'autonomisation des collectivités locales est récente et la légitimité de leur action internationale non installée. La coopération décentralisée permet d'agir dans des domaines divers, elle a vocation à rassembler localement et au-delà. Elle permet la connaissance mutuelle des deux communautés dans leurs spécificités sociales, culturelles et économiques en mettant en lien institutions, habitants, partenaires sociaux et associatifs, structures professionnelles, et entreprises locales.

L'étude menée conjointement entre ACTED et Cités Unies France sur un échantillon de quatre-vingt-quinze collectivités réparties dans sept pays met en évidence l'implication des collectivités à différents échelons de la pyramide sanitaire et sur différents sujets (prévention, hygiène, nutrition, soins spécialisés, premiers secours, etc.). L'étude confirme que la santé ouvre le champ à des actions diverses (la construction, la formation, la sensibilisation, la dotation en matériel, etc.).

Adrien TOMARCHIO, *ACTED*

ACTED est une ONG de solidarité internationale française qui intervient sur les thématiques de l'urgence, de la reconstruction et du développement, visant un objectif de développement durable et d'autonomie des populations.

Les champs d'action sont notamment le renforcement des capacités sur l'éducation, la santé, le développement économique, l'accès à la culture, l'appui à la gouvernance locale.

La coopération décentralisée dans le domaine de la santé en Afrique subsaharienne est importante pour ACTED, dans une région en mutation en termes économique.

L'expérience d'ACTED en Asie centrale sur l'appui à la gouvernance locale a permis d'appuyer des collectivités, les opérateurs locaux et internationaux en Afrique.

Il y a une multitude d'acteurs de la santé en France et en Afrique qui ont une connaissance des territoires et des problématiques, expliquant notre partenariat avec les collectivités françaises et Cités Unies France.

Sarah DE REKENEIRE, *chargée de mission, Cités Unies France*

Cette étude est un état des lieux de la situation dans les pays du Niger, du Sénégal, de la Mauritanie, du Mali, de Madagascar, du Burkina Faso et du Bénin. Ce panorama vise à valoriser l'implication technique et l'impact des actions des collectivités dans le domaine de la santé.

L'étude se concentre sur trois éléments principaux : le niveau d'intervention sur les pyramides de santé, le type d'actions mises en œuvre et les domaines médicaux.

Quatre-vingt-quinze collectivités ont répondu pour un total de plus de deux cent soixante-dix projets. La phase quantitative de l'étude, terminée, fait apparaître une diversité des projets de

santé, en termes de structures partenaires, d'actions menées, de domaines médicaux et de type de partenariat monté.

Les partenariats de coopération décentralisée portent notamment sur la mise en place, la construction et la réhabilitation de structures de santé ; l'échange d'expériences entre professionnels, usagers et représentants des collectivités ; et sur les formations.

L'Afrique subsaharienne est la première région concernée, et ce à toutes les échelles :

- dans le monde : 4 786 collectivités portent 12 294 projets de santé ;
- en Afrique : 739 collectivités pour 2 292 projets ;
- à l'échelle nationale : à Madagascar, 72 collectivités sont engagées dans 161 projets.

(Source des chiffres : Délégation à l'Action extérieure des collectivités territoriales)

Le contexte d'intervention évolue depuis une dizaine d'années face aux problèmes de financements, au développement de la privatisation de la santé (le privé pour les plus aisés, et le public pour les moins riches). Les principaux défis sont structurels (identification et suivi des interlocuteurs), mais aussi contextuels (manque de financements et d'autonomie des structures décentralisées).

Astrid FREY, *chargée de mission Bénin, Madagascar et Mauritanie, Cités Unies France*

Les résultats de l'étude quantitative sur la santé présentent plusieurs enseignements.

Tout d'abord, on remarque que la plupart des coopérations décentralisées se font au niveau des structures décentralisées : avec les structures de santé de base, mais aussi avec les associations (12 % des projets), et dans une moindre mesure avec les structures d'enseignement (3 % des projets).

Ensuite, plus de 50 % des actions concernent des projets d'infrastructures (constructions, réhabilitations, fourniture de matériel pour l'entretien), 35 % sont liées aux formations, viennent ensuite la prévention (VIH, paludisme, nutrition), l'appui à la maîtrise d'ouvrage, la gestion, le soutien à l'entretien des structures de santé.

Enfin, au sujet des domaines médicaux, la santé maternelle et infantile est presque aussi importante que la médecine générale, ceci étant lié au fait que ces items sont traités au niveau des structures décentralisées. On note ensuite 20 % des projets sur la nutrition, 17 % sur le paludisme, 16 % sur le VIH (qui représente des montants importants et implique essentiellement les grandes collectivités).

Les collectivités interviennent sur la prévention et sur l'accès aux soins alors qu'au niveau international on différencie les deux questions ; la coopération décentralisée a donc un rôle de synthèse important à jouer.

Maryvonne BLONDEL, *conseillère générale déléguée, chargée de la coopération décentralisée et de la langue bretonne au conseil général du Finistère*

Le conseil général développe une coopération décentralisée de territoire à territoire, faisant appel au CHU de Brest, à l'Association Diego Brest et à la direction régionale de la santé, appuyés par le MAEE dans le cadre d'une convention partagée.

L'action du Finistère vise une amélioration de l'offre de soins dans la région de Diana à travers l'appui aux services déconcentrés et la mise en place de politiques de santé publique locale ; le soutien aux échanges de savoir et de savoir-faire ; et l'apport ponctuel en matériel médical pour les organismes de santé (établi à partir d'une charte de don).

L'idée a été de déléguer progressivement la maîtrise de ce volet santé à des partenaires. La valorisation de la pharmacopée traditionnelle est aujourd'hui prise en charge par l'association Jardins du monde, les centres de santé dans les brousses sont coordonnés par l'association Diego Brest, et les formations à l'hygiène, à la gynécologie, à l'obstétrique, et au management hospitalier ont été confiées au CHU de Brest. Le conseil général a par ailleurs réalisé un film documentaire qui est un bon outil de sensibilisation et d'éducation au développement.

Dans les actions de coopération décentralisée, il est important d'avoir une continuité dans le partenariat, en assurant un véritable suivi annuel, une planification des actions sur au moins deux ans, des missions de minimum trois semaines, et un travail plus orienté sur les pratiques et compétences locales que sur les infrastructures et les dons de matériel.

Jacques PERROT, *responsable du service coopération décentralisée à la mairie de Montreuil*

Depuis 2009, le partenariat de la ville de Montreuil avec le cercle du Yelimané au Mali s'appuie sur cinq nouveaux axes d'action : renforcer les capacités de maîtrise d'ouvrage des institutions communales ou intercommunales, rendre l'agriculture plus créatrice de revenus, créer les conditions d'un développement économique viable (valorisation des transferts des migrants), appuyer un développement économique durable (gestion énergétique, stabilisation des terres, gestion des déchets), et soutenir les services publics locaux de base. En 2009, la ville de Montreuil a reçu le soutien de l'Union européenne à travers un projet qui encourage une approche intégrée du développement du cercle de Yelimané autour de trois grands axes : la santé, la promotion féminine et la citoyenneté.

Concernant le volet santé, la ville de Montreuil met en place différentes actions. La sensibilisation auprès de différents publics (émissions de radio, projections de films, débats, conférences), le renforcement des capacités en santé materno-infantile (achat de matériel, installation des chaînes de froid, formation des matrones, etc.), les formations en nutrition, la vaccination des enfants et des femmes. Aujourd'hui, l'appui ne s'oriente pas assez sur le centre de santé de référence (CSREF). La ville de Montreuil souhaite ainsi monter un projet multiacteurs avec l'appui de l'AFD pour une véritable coopération de territoire à territoire. Le CSREF doit être en capacité de coordonner les activités de santé des centres de santé communautaires, de prendre en charge les cas urgents, les formations, et la sensibilisation. Mais la vétusté des locaux, le manque d'électricité, de personnel qualifié, de matériel spécialisé, et l'insuffisance des transports sont des contraintes importantes.

Julie BARON, *responsable des projets santé, division santé et protection sociale de l'AFD*

La stratégie santé de l'AFD regroupe trois grandes thématiques à savoir : l'amélioration de l'accès à des services de soins de qualité, l'accompagnement du processus de transition démographique (en Afrique subsaharienne spécifiquement), et la limitation des impacts des changements environnementaux sur la santé des populations.

Ces trois volets se déclinent autour de la santé maternelle et infantile, du renforcement du système de santé (prestations de soins, ressources humaines, gestion, financement, etc.) et de la lutte contre les maladies et les épidémies (tuberculose, sida, paludisme).

L'AFD propose différents instruments financiers d'intervention, les subventions aux États, aux collectivités territoriales et aux ONG, les prêts aux États et au secteur privé (hôpitaux, cliniques privées, fondations, entreprises d'approvisionnement pharmaceutiques, etc.).

L'agence réalise par ailleurs des missions de renforcement de compétences, des échanges d'expériences, des formations dans le domaine médical, paramédical et administratif.

L'AFD accompagne les hôpitaux français qui mettent à disposition du personnel sur leurs temps de travail et réalisent des missions dans les hôpitaux du Sud. Cependant, ces actions présentent des limites en termes de pérennité des partenariats (quatre ans maximum), d'engagement des hôpitaux français à l'international et d'identification des besoins. L'agence souhaite travailler davantage avec les collectivités, notamment dans des projets de santé urbaine destinés au renforcement des capacités de maîtrise d'ouvrage de la collectivité du Sud.

TROIS IDÉES CLEFS

- Face au nombre important de programmes verticaux, la coopération décentralisée peut permettre d'amener les problématiques au niveau local, et ce de manière transversale.
- Les actions combinant l'intervention de plusieurs structures sont porteuses et les acteurs du développement ont compris l'importance de l'échelon local en termes de politiques sociales et de santé.
- La santé est un domaine traditionnel de la coopération décentralisée en Afrique subsaharienne. Alors que l'idée est répandue d'une multitude de projets d'infrastructure, la réalité montre une grande inventivité des projets et des partenariats.

RÉUNION DU GROUPE-PAYS ÉTATS-UNIS

Coprésidence de séance : **Olivia TAMBOU**, *adjoindte au maire à la ville d'Angers, déléguée aux relations internationales et au rayonnement, représentant Roland RIES, sénateur-maire de Strasbourg et président du groupe-pays États-Unis*

« Quand il y a une volonté politique côté français, et une société civile répondante aux États-Unis, on peut mettre en place des projets constructifs. »

Le groupe-pays États -Unis a été créé en juin 2005 et est présidé par Roland RIES, depuis 2008. Une délégation composée de Cités Unies France, de l'Association des maires des grandes villes de France (AMGVF), du Groupement des autorités responsables de transport (GART) et la Fédération nationale des entreprises publiques locales (FNEPL), est partie aux États-Unis pour trouver des pistes de partenariats de coopération décentralisée.

À travers des rencontres d'associations homologues, notamment la Conférence des maires américains, la Ligue nationale des villes et collectivités, l'Association « *Sister Cities* », et l'Association nationale de transport public, on a assisté à une véritable volonté de développer des coopérations.

Le nouveau partenariat entre Angers et Austin est une bonne illustration des liens qui se tissent entre les deux pays. Il est parti de l'engagement politique du maire d'Angers, Jean-Claude Antonini, très attaché à développer une coopération avec une ville des États-Unis.

Pour cette coopération, il fallait trouver une ville universitaire, ouverte à l'international, intéressée par la France.

Austin était la candidate idéale, notamment à travers le Campus de Saint-Edouard d'Austin localisé à Angers, et l'intérêt des acteurs de l'agglomération d'Angers.

Cette coopération s'est appuyée sur la création de comités de jumelages, pilotés par la ville du côté d'Angers, et par la société civile du côté d'Austin (membres francophones, entreprises, cabinet d'avocats).

Les champs d'action portent sur le système de transport public très développé dans les deux villes (RER spécifique aux banlieues à Austin, projet de tramway à Angers), le développement durable et les économies d'énergies, la coopération universitaire et les actions culturelles (le festival South by South-West à Austin et du côté d'Angers, le festival Premier Plan, et la salle de musique actuelle, Le Chabada).

Aujourd'hui, la coopération s'oriente dans le domaine de l'éducation, notamment à travers l'apprentissage de l'anglais dans les écoles primaires à Angers, la mise en place d'un projet de jumelage de lycées et des échanges entre les classes de CM1 et CM2 de deux écoles.

Coprésident : **Clarence ANTHONY**, *secrétaire général de CGLU par intérim, ancien maire de South Bay, FL, États-Unis, ancien président de la Ligue des villes américaines (National League of Cities)*

Quel que soit la ville ou le pays, les collectivités locales partagent les mêmes problématiques, que ce soit l'environnement, l'habitat, l'économie, d'où l'intérêt d'établir des liens.

Presque 51 % de la population mondiale habite aujourd'hui dans les villes. D'ici 2005 près de 70 % des habitants vivront dans les villes selon les démographes. La croissance aura surtout lieu dans les marchés émergents, comme l'Asie, l'Afrique ou l'Amérique du Sud, alors que dans les

pays américains et européens, elle sera plus ralentie. Ceci donne un point en commun très fort pour que les collectivités françaises et américaines travaillent conjointement.

Aujourd'hui, plus de 35 % des dirigeants américains estiment qu'il y a besoin d'investissement dans les infrastructures, 51 % disent que la valeur immobilière s'est appauvrie et 57 % pensent qu'il faut travailler sur le développement durable et l'environnement. Du côté, des populations, 83 % pensent que les échanges internationaux sont primordiaux.

L'autre problématique importante est celle des transports. Cependant, les fonds du gouvernement américain n'ont pas été transférés aux autorités locales, c'est pourquoi on remarque que dans les villes américaines, le développement des transports est minimal.

Austin, par exemple, est très développée au niveau de l'environnement, mais moins au niveau des transports, champ dans lequel les villes américaines attendent beaucoup de la coopération décentralisée avec la France.

Les échanges qui se mettent en place entre Miami et Marseille concernant l'intégration (le travail, la formation) pour l'insertion des populations immigrées sont intéressants.

Au niveau national, le président Obama fait des efforts pour stimuler les investissements dans les projets locaux, le but étant de créer de l'emploi, et de propulser l'économie. Dans certains États, ce programme a marché, mais pas partout. On note également qu'il a permis de développer l'emploi privé, mais les résultats sont plus compliqués dans l'emploi public.

Bien qu'il y ait moins d'investissement à l'international des villes américaines qu'en France, notamment en raison du regard négatif des populations sur les voyages des élus, l'État américain commence à se rendre compte de l'importance des échanges internationaux, notamment sur ses retombées sur le plan commercial.

Aline MANDEIX-MARTIN, *chargée de mission coopération décentralisée, dossier Moyen-Orient, Amérique, francophonie, direction des relations internationales et européennes de la ville de Marseille*

La ville de Marseille est en train de construire un projet de jumelage avec les États-Unis et Miami semble être la ville la plus intéressante pour cette coopération. Cette intention est née d'une volonté politique forte du maire de Marseille, Jean-Claude Gaudin, qui souhaite établir un partenariat avec une ville des États-Unis.

Bien que la ville de Marseille ait déjà treize jumelages, et une vingtaine d'accords de coopération décentralisée, elle reste dépourvue de partenariats sur le continent américain.

La ville de Marseille a donc fait appel au consul général des États-Unis basé à Marseille avec qui la ville entretient des relations régulières. Le consulat a donc accompagné la ville dans la recherche de partenariat, et ce à l'époque de la création du groupe-pays États-Unis de Cités Unies France, qui a aussi permis d'établir des contacts avec des villes américaines.

Les premières orientations du consulat avaient porté sur la ville de San Diego, pour des raisons qui n'étaient pas jugées pertinentes par nos dirigeants, en raison de l'éloignement important des deux villes, de la position de ville portuaire militaire de San Diego, et des pôles de compétitivités qui n'étaient pas les mêmes.

Aujourd'hui, le questionnement porte sur le choix entre la ville de Miami et le département de Miami-Dade County, afin de trouver l'échelle la plus juste en fonction de la répartition des compétences, pour l'établissement d'un jumelage.

Actuellement, la ville de Marseille étudie cette proposition avec Cités Unies France, l'ambassadeur des États-Unis, et le consulat général de France à Miami. Cependant, à ce jour, aucun contact n'a été noué, ni avec la ville, ni avec le département de Miami.

Les thèmes de coopérations que Marseille voudrait aborder sont multiples.

Il y a tout d'abord l'activité portuaire, de commerce et de croisière. Miami est la ville portuaire la plus importante au monde en termes de croisiéristes, ce qui entre en écho avec l'objectif de 1 million de passagers en croisière à Marseille pour l'année 2011, la ville souhaitant fortement accroître les fonctions de tourisme de son port.

Ensuite, l'immigration et l'intégration pourraient être des sujets intéressants dans cette coopération. Miami et ses liens avec l'Amérique latine d'un côté, et Marseille avec son ouverture sur la Méditerranée de l'autre. Marseille a souvent réussi à traverser les perturbations liées à l'immigration mieux que d'autres villes, la ville serait ainsi intéressée d'échanger avec Miami pour voir comment cette problématique est traitée. Par ailleurs, l'antenne de l'Organisation internationale des migrations (OIM), qui dispose également d'un bureau à Miami, pourrait permettre de faire le lien.

Le thème de la culture est aussi pertinent, notamment dans la perspective de 2013 où Marseille sera capitale européenne de la culture, alors que Miami est une capitale mondiale de l'art visuel. Enfin, plus succinctement, la francophonie par la présence d'une communauté haïtienne francophone à Miami, ou encore les relations économiques et les transports.

Len OLENDER, *membre honoraire du conseil d'administration de l'Association américaine des jumelages et des coopérations décentralisées Sister Cities International*

« Aujourd'hui, on voit des bénévoles de Sister Cities International partout dans le monde. »

Les villes d'Aspen dans le Colorado et de Chamonix étaient dans des dynamiques similaires pour le tourisme dans leurs stations de ski respectives, le jumelage est donc apparu comme une bonne solution pour échanger sur nos pratiques en termes de tourisme.

Aspen entreprend aujourd'hui des coopérations avec Garmish-Partenkirchen, Chamonix, Davos, Queenstown (Nouvelle-Zélande) et Shimukappu (Japon).

À travers *Sister Cities International*, qui est un véritable opérateur d'échange, les membres peuvent se rencontrer tous les deux ans pour parler des problèmes rencontrés et des réussites.

Sister Cities International n'est pas un groupe gouvernemental, mais dans les domaines de la culture, du sport et du tourisme, elle dispose d'une expertise réelle.

Durant les vingt dernières années, Aspen et Chamonix ont échangé 2 000 skieurs, et aujourd'hui des gens d'Aspen vivent à Chamonix et vice versa.

L'aide de *Sister Cities International* face à l'absence du gouvernement comme point d'appui dans l'engagement international est important. Aujourd'hui, il y a plus de 600 villes jumelées aux USA, intervenant dans cent trente-quatre pays, avec l'appui de 15 000 bénévoles qui dirigent ces programmes conjoints.

Pour établir des relations longues, il est important de se baser sur des relations inter-personnes fortes, avec des pays et des villes que l'on connaît.

Aujourd'hui, avec *Sister Cities International*, la plupart des villes ont une approche triangulaire, comme Aspen et Chamonix qui sont engagées dans des actions avec un village en Afrique, dans le domaine du tourisme. L'approche tripartite est véritablement pertinente.

TROIS IDÉES CLEFS

- Les perspectives de croissances limitées dans les pays du nord sont un point commun qui doit encourager les coopérations décentralisées entre la France et les États-Unis.
- Les villes françaises devraient se rapprocher de l'Association *Sister Cities* qui est un très bon outil pour accompagner les coopérations décentralisées.
- Les transports, l'environnement et le développement durable sont des problématiques qui peuvent intéresser les collectivités américaines dans le cadre de partenariats de coopération décentralisée.

CONFERENCE THEMATIQUE : L'ENERGIE DANS LA LOI OUDIN-SANTINI - UN NOUVEAU CHAMP POUR LA COOPERATION DECENTRALISEE

La loi Oudin-Santini a été élargie au secteur de l'électricité en décembre 2006, elle est également appelée « 1 % énergie ». Alors que le volet eau connaît un franc succès, les possibilités de ce « 1 % énergie » demeurent largement sous-exploitées.

La conférence avait pour objet de faire le point sur les utilisations qui peuvent être faites du 1 % énergie, d'identifier les différents acteurs qui coexistent sur les projets.

Coprésidence de séance : **Jean BESSON**, *sénateur de la Drôme, président du Syndicat départemental d'énergies de la Drôme et président du groupe thématique « Énergie » de Cités Unies France*

Sans électricité, comment conserver les aliments ? Communiquer avec ses voisins ? Comment développer une activité économique ? Comment se soigner (conserver les vaccins, alimenter en énergie un dispensaire) ?

Cette réunion marque le lancement du groupe thématique « Énergie », dont la création a été entérinée par le bureau exécutif de Cités Unies France.

Durant le XX^e siècle, l'énergie et particulièrement l'arrivée de l'électricité ont été des moments très importants pour le développement des territoires ruraux.

Les syndicats locaux dits primaires d'électricité datent des années 1920-1930. Ce sont les premières intercommunalités. Cette ancienneté est très intéressante, elle assure un savoir-faire reconnu. À l'heure de la mondialisation, il faut réfléchir à la manière de réaliser au niveau global, ce qui avait été fait au niveau local, et ce avec des énergies alternatives.

Aujourd'hui, la conservation énergétique est une compétence maîtrisée par les pays développés. Les pays en voie de développement peinent à prendre le pas ; le taux moyen d'accès à l'électricité est de 30 % en Afrique et se concentre essentiellement sur les zones de l'Afrique du Nord, et en Afrique du Sud. La pauvreté n'explique pas tout : une volonté politique forte est indispensable. En France, il y a eu une politique volontariste en termes d'accès à l'énergie : aujourd'hui, 98 % de la population a accès à l'électricité.

Jean-Bernard DAMIENS, *vice-président de la région Limousin, délégué au développement durable, à l'environnement et au cadre de vie*

« Les interactions directes, immédiates ou différées de nos actes, de nos modes de vie, de nos politiques, nous rappellent que nous sommes dans un système fermé et lié. »

La question énergétique est l'un des grands thèmes oubliés lors de l'élaboration des objectifs du millénaire, alors que les répercussions sur le changement climatique qui en résultent concernent l'ensemble de la planète et sont en lien direct avec la réduction de la pauvreté et des inégalités sociales.

2012 a été déclarée « Année internationale de l'énergie durable pour tous » par les Nations unies, c'est pourquoi il est important que les collectivités s'engagent dans ce domaine dans leurs coopérations, tant l'énergie est un levier pour la réduction de la pauvreté.

Suite au constat général d'une sous-utilisation des possibilités offertes par la loi Oudin-Santini, il importe aujourd'hui que cet outil, à l'usage des collectivités territoriales, soit mieux connu. L'énergie pourrait devenir l'un des axes majeurs de la coopération décentralisée.

La question énergétique revêt différents enjeux : limiter le réchauffement climatique (éviter de brûler des énergies fossiles), trouver d'autres ressources énergétiques face à l'augmentation des prix des énergies fossiles, éviter les productions énergétiques dont on ne connaît pas les conséquences (nucléaire, gaz de schiste), aller plus loin que le Protocole de Kyoto, augmenter le taux moyen d'accès à l'électricité en Afrique.

En France et en Europe, des plans climats ont été élaborés et des schémas régionaux « climat-énergie » doivent être produits pour 2012.

Pourquoi et comment utiliser le dispositif 1 % énergie de la loi Oudin-Santini ?

Denis Dangaix, chef de projet solidarité internationale de l'ARENE Île-de-France et **Hervé Gouyet**, président d'Électriciens sans frontières, promoteur de l'amendement Pintat

La thématique énergétique implique des projets transversaux et permettrait de pallier les problématiques de la déforestation cruciale dans le Sud, d'améliorer l'accès aux soins et à l'éducation, ou faciliterait la vie des populations.

L'exemple des récentes émeutes à Dakar pour protester contre les délestages montre l'importance d'un accès continu et viable à l'énergie : « Peut-on réellement parler d'accès à l'électricité avec deux heures par jour de disponibilité ? »

- Retour sur les projets déjà élaborés sur le thème de l'énergie

La facilité énergie est l'un des financements possibles pour les projets liés à l'énergie. Dans un récent rapport, il a été constaté que 669 projets ont été soumis à ce programme, dont 73 par des collectivités. Dans les projets retenus, cinq concernaient directement des ACP ou bien des collectivités territoriales françaises, contre deux en 2010. Ce qui montre l'intérêt grandissant pour cette thématique.

Le 1 % énergie a été élaboré pour permettre aux collectivités territoriales d'utiliser leurs compétences énergétiques dans le financement de projets de solidarité internationale. 80 % des collectivités territoriales sont potentiellement éligibles à ce dispositif puisqu'elles gèrent cette compétence directement sur leur territoire. Pour utiliser le 1 % énergie, il faudrait que le syndicat départemental soit informé d'un projet.

Les syndicats n'ont pas attendu la loi de 2006 pour mettre en place des projets énergétiques avec plus de vingt projets réalisés. Aujourd'hui, 20 % d'entre eux se servent du 1 % énergie.

Il est aujourd'hui encore un peu tôt pour déterminer le montant que peuvent représenter les projets énergétiques ; le dispositif est relativement neuf et aucune étude n'a été faite pour déterminer les résultats de ce type de projet.

- L'exemple d'Électriciens sans frontières

L'association a pour objectif de favoriser l'accès à l'énergie dans les pays en voie de développement. Pour ce faire, elle mobilise les compétences de ses bénévoles, professionnels du secteur électrique.

Électriciens sans frontières distingue ce qui relève d'une logique d'entreprise d'une logique de solidarité. La première ne favorise pas la mise en place de systèmes électriques dans les zones périurbaines et rurales, car cette démarche est perçue comme non rentable dans un modèle économique classique. Ces deux zones sont pourtant celles où l'accès à l'électricité représente un enjeu de développement majeur. Électriciens sans frontières a choisi d'y concentrer son action.

Outre les actions en faveur du développement, l'association identifie l'émergence de besoins en situation de crises humanitaires. Le cas d'Haïti est édifiant. Avant le séisme de janvier 2010, la majorité des Haïtiens n'avait pas accès au réseau électrique faute d'infrastructures et ceux

raccordés souffraient de coupures fréquentes dues à la défaillance des installations existantes. La population s'éclaire donc principalement à la bougie ou utilise des lampes à kérosène. Après la catastrophe qui plongea l'ouest du pays dans le noir, Électriciens sans frontières a intensifié son action en Haïti et a entamé des discussions avec les collectivités territoriales haïtiennes afin de connaître leurs besoins prioritaires. L'association a ainsi initié un projet d'un éclairage solaire urbain qui est soutenu financièrement par des syndicats d'électrification, des collectivités, des entreprises et des bailleurs institutionnels.

Même si l'accès à une électricité durable permet de réduire l'utilisation de solutions dangereuses, participe à la protection de l'environnement et au développement, la mise en place d'infrastructures électriques fait appel à des processus longs. Aussi, l'association se propose, dans les zones les plus reculées, de substituer à l'utilisation de bougies et autres énergies dangereuses, polluantes et/ou chères, des lampes LED rechargeables. Dans cette perspective, un système de recharge collective a été élaboré pour encourager l'émergence d'opérateurs électriques locaux et l'aide au développement d'une économie locale.

Quels peuvent être les acteurs à solliciter ?

Les bailleurs de projet énergie peuvent être très divers en fonction des besoins et des attentes des collectivités concernées. La conférence a donné la possibilité à deux de ces financeurs – l'un privé, l'autre public – d'exposer leurs programmes.

Laure VINÇOTTE, déléguée responsabilité sociétale à la Direction de la stratégie et du développement durable, représentant Denis Simonneau, conseiller diplomatique de GDF SUEZ

GDF SUEZ est une entreprise qui fournit de l'énergie, de l'eau, et des services d'assainissements, elle compte 220 000 employés aujourd'hui répartis dans soixante-dix pays.

GDF SUEZ a mis en avant sa volonté de résoudre les problèmes d'accès à l'énergie ; son combat commence en France à travers des programmes nationaux, pour s'étendre au reste du monde. L'entreprise souhaite travailler en partenariat avec des collectivités locales sur des projets liés à l'énergie.

Sur le territoire national, un programme spécifique, « Easy Gaz », a été mis en place ; GDF SUEZ mise sur l'expertise des bailleurs sociaux français pour mobiliser et sensibiliser les populations à l'économie d'énergie, entre autres.

À l'international, le programme « rassembleurs d'énergie » a vu le jour. L'objectif est de contribuer à la réduction de la précarité et de la pauvreté énergétiques en participant au développement économique et social des territoires du Sud par l'accès à l'électricité. Pour réaliser cet objectif, GDF SUEZ met à contribution ses deux principaux domaines de compétences :

- le raccord des territoires en énergies à faible émission de CO₂ ;
- l'optimisation de la consommation d'énergie.

Afin de financer ces projets, GDF SUEZ a instauré trois leviers d'actions, fonctionnant en synergie pour répondre au mieux aux attentes du terrain et des populations :

- Le fonds Rassembleurs d'énergies qui finance des projets à finalité sociale, viables économiquement et portés par des entrepreneurs sociaux. Il a été établi dans une volonté de passer d'un désir philanthropique à des projets d'entrepreneuriat social. Ces investissements n'ont pas vocation à ouvrir de nouveaux marchés pour le groupe.
- La Fondation GDF SUEZ qui finance des projets portés par des associations ou des ONG à travers son programme « Énergies solidaires ».
- Le mécénat de compétence, en partenariat avec trois associations indépendantes que sont Energy Assistance, Codegaz et Aquassistance, qui offre une assistance technique et managériale. Les projets sont directement soumis par les porteurs de projets auprès d'un comité de sélection.

Philippe MARTINET, *sous-directeur du climat et de l'énergie, direction générale de la mondialisation, MAEE*

1,6 milliard de personnes n'ont pas accès à l'électricité, et 550 000 vivent en Afrique, constat à l'origine de l'initiative Paris-Nairobi.

À Copenhague, les pays développés se sont engagés à prêter 30 milliards de dollars entre 2010 et 2012 pour faire de l'adaptation ou de l'atténuation dans le domaine de l'énergie.

L'idée étant de passer à 100 milliards de dollars par an en 2020.

Le problème est que malgré la présence de financement disponible, les projets d'accès à l'énergie n'apparaissent pas, notamment en raison du déficit de capacité, du manque de ressources humaines et techniques et à des blocages en termes de gouvernance (tarifications, relations avec les administrations de tutelles, modes de gestions des marchés, etc.).

Au sein du MAEE, la direction générale de la mondialisation (DGM) est chargée des grandes problématiques mondiales. En son sein a récemment été créée la sous-direction du climat et de l'énergie.

En parallèle, la France, qui préside en 2011 le G8 et le G20, a souhaité faire de l'accès à l'énergie en Afrique une priorité.

Lors de la 16^e Conférence des parties à la convention-cadre des Nations unies sur le changement climatique (Cancún, décembre 2010) est née l'initiative KENYA-FRANCE sur l'accès aux énergies propres pour l'Afrique et les pays vulnérables aux changements climatiques.

Une déclaration a été signée en avril 2011 à Paris, lors de la conférence de lancement de cette initiative, coprésidée par le Premier ministre kenyan Raila Odinga et la ministre française de l'Écologie, Mme Kosciusko-Morizet. Un groupe pilote constitué du Maroc, de l'Afrique du Sud, du Congo, du Sénégal et de l'Argentine, a pour mission :

- d'apporter un soutien politique pour faciliter le financement de projets d'énergies propres ;
- de contribuer à la conception et à la mise en place de mécanismes financiers appropriés ;
- de favoriser la réalisation rapide de projets prioritaires d'énergies propres, identifiés dans le cadre des mesures d'atténuation appropriées au niveau national (NAMAs), en aidant à l'écriture et la conception de ces projets.

Cette première conférence a réuni vingt-sept ministres, principalement africains, aux côtés d'entreprises et de bailleurs de fonds, mais aucune collectivité, dont l'implication serait pertinente.

La DGM souhaite, de fait, impliquer plus d'investisseurs privés dans son processus de projet afin de pallier les manques de ressources humaines sur le terrain. Elle souhaite, dans le même temps, établir un premier contact avec les collectivités françaises intéressées par son programme. Cela dans la perspective de créer une plateforme collaborative génératrice de projets.

La direction ne fait pas de promesse de subvention, mais souhaite recevoir des propositions de projets à porter auprès des bailleurs déjà en contact avec elle.

TROIS IDÉES CLEFS

- La question énergétique est un problème mondial, car les changements climatiques concernent toute la planète. Or, l'accès à l'énergie a été oublié dans les OMD alors que c'est une fonction transverse. En attendant, près de 2 milliards de personnes n'ont pas accès à l'électricité, et les 5,5 milliards l'ont de manière inégale. 2012 a été déclarée « Année internationale de l'énergie durable pour tous », faisant de cette thématique un enjeu majeur de lutte contre la pauvreté et de développement économique.

- Il y a un énorme gâchis d'énergie au nord qui pourrait être redistribuée au sud. Sans toucher à notre confort, il serait possible de donner l'accès à ceux qui ne l'ont pas ; il devient donc essentiel de trouver des solutions alternatives aux productions énergétiques actuelles.

- Cette question devrait constituer un axe clé de la coopération décentralisée ; pour ce faire, de multiples acteurs coexistent et peuvent être sollicités dans le domaine de l'énergie : associatif, institutionnel ou encore privé. Ou encore, la coopération décentralisée pourrait soutenir l'élaboration de plans climat d'accompagnement pour les pays du Sud, comme il en existe déjà au nord.

CONFÉRENCE THÉMATIQUE : TRANSPORT ET MOBILITÉS – INFRASTRUCTURES URBAINES

Coprésidence de séance : **Hubert JULIEN-LAFERRIÈRE**, *vice-président du Grand-Lyon, en charge de la coopération décentralisée et de la solidarité internationale*

Dans un contexte de montée en puissance des collectivités territoriales dans leurs compétences au nord, comme au sud, les collectivités apportent une valeur ajoutée dans l'appui à la maîtrise d'ouvrage dans l'ensemble des services urbains.

Pour faire face à un contexte d'urbanisation à grande vitesse, les questions liées aux transports, à la mobilité, à l'accessibilité aux centres-villes sont au cœur de la coopération.

Aujourd'hui, avec l'appui des agences d'urbanisme, les collectivités territoriales ont besoin de coopérer au-delà de la gestion urbaine au quotidien, pour travailler sur la planification. À Bamako par exemple, face à l'augmentation de 160 000 habitants par an, les collectivités doivent travailler avec des acteurs multiples.

La mobilité est au service des politiques publiques générales. Pour donner du sens à la coopération décentralisée, il est important de traiter en priorité les enjeux de l'accessibilité aux centres urbains des populations les plus modestes des quartiers périphériques.

Les transports sont un moyen d'accéder à l'emploi, ils revêtent des enjeux sociaux évidents.

Coprésident de séance : **Clarence ANTHONY**, *secrétaire général de CGLU par intérim, ancien maire de South Bay, FL, États-Unis, ancien président du « National League of Cities »*

Bien que la question des mobilités soit un problème local, face aux enjeux du changement climatique, de l'énergie mondiale, de la réduction des risques, il est important de la traiter aussi au niveau global.

Par ailleurs, le développement économique, la participation des citoyens, la promotion de l'égalité, la création d'emploi, le renouvellement de la ville sont strictement liés à la mobilité.

La commission pour la mobilité urbaine de CGLU traite des problématiques de la planification urbaine, pour développer le savoir et promouvoir des solutions. Toutes les localités doivent travailler ensemble et apporter des solutions techniques communes.

Il est important de penser comment faire changer les choses en termes de mobilité urbaine, de répondre à la notion de qualité de vie des citoyens. On doit construire sur l'idée de la ville de proximité et encourager les espaces publics qui permettent des activités dans les quartiers.

Enfin, la mobilisation urbaine nécessite des changements de comportements et la mise en place de nouveaux modes de transports.

Alexis JOVIGNAUX, *délégué général de la CODATU*

La CODATU est une association de loi 1901, créée en 1980 à Dakar. Elle a pour mission la coopération pour le développement et l'amélioration des transports urbains dans le monde.

L'association agit depuis plus de trente ans pour la création d'un espace qui rassemble les compétences des transports urbains en direction des pays en développement.

C'est un espace multiacteurs qui rassemble des ministères, des collectivités territoriales, des bailleurs de fonds, des entreprises, des universitaires, un espace de dialogue et d'échange qui propose la création de conférences et de séminaires, qui accompagne des projets et coordonne des publications. Parmi les publications, la CODATU été maître d'œuvre du *Guide de l'action internationale des collectivités en matière de déplacement urbain*, projet mené par l'AFD, en partenariat avec le MAEE et le ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement (MEDDLT), et rédigé par l'Agence Coop-dec conseil.

Ce document est un guide méthodologique de cadrage pour la coopération décentralisée, à destination des pays en développement qui cherchent des compétences en matière de transports urbains. Il propose six retours d'expériences (le SYTRAL et Lomé, l'Île-de-France et Hanoi, le Grand-Lyon et Rabat, Montpellier et Brasilia, Nantes et Agadir, le MEDDTL et le ministère des Transports d'Israël) et des outils techniques (rédaction de conventions, acteurs à impliquer, mise en œuvre de coopérations).

Michel DESBIOLLES, *directeur infrastructures et transports, Safège, Groupe GDF SUEZ*

Concernant les infrastructures urbaines, et les nouveaux modes de transport, quatre notions sont importantes : la mobilité doit être vue dans sa globalité, les transports sont des services dédiés à la mobilité, il faut satisfaire les besoins de mobilité et de ville durable, et réaliser des projets sur mesure, adaptés à chaque territoire.

Parmi les grands objectifs, on peut noter la réduction de la congestion, la promotion de la marche et du vélo, l'optimisation du recours à l'automobile (péages urbains, parcs relais), l'utilisation des transports intelligents. L'initiative « Les marchés publics verts » de l'UE est intéressante, elle permet à un ensemble d'agglomérations de lancer un appel d'offres pour acheter des équipements de transport collectivement pour une réduction des coûts.

En France, le bus à haut niveau de service (BHNS) s'est développé à partir de 2000, c'est un transport en commun en site propre, qui se rapproche du tramway et qui utilise les nouvelles technologies (guidage au sol, temps d'attente estimé, etc.). Lors du dernier appel à projet du Gouvernement, quarante-cinq projets étaient dédiés à des BHNS sur les soixante-dix-huit projets déposés.

Par ailleurs, le coût de construction est sans commune mesure avec le métro (6 à 10 millions d'euros le km contre 20 millions pour le métro), et le temps des travaux est deux fois moindre. Les institutions multilatérales appuient aujourd'hui ces nouvelles alternatives de transport, et les projets urbains doivent impliquer les collectivités (réalisation des SCOT, PLU, planification des transports, etc.), notamment autour de la formation, des transferts de savoir-faire, de renforcement de capacités en maîtrise d'ouvrage, ou d'assistance technique.

Marcel BELLLOT, *délégué général de la Fédération nationale des agences d'urbanisme (FNAU)*

Les Agences d'urbanisme sont des associations qui rassemblent tous les acteurs institutionnels d'un territoire, les villes, les communautés d'agglomération, les départements, les régions. C'est un tour de table politique qui finance et commande l'Agence.

C'est un outil technique qui s'appuie sur des échelles différentes et sur des partenariats et qui peut être mobilisé à l'international.

Ces capacités à mélanger les techniques, à réfléchir les transports et le développement urbain, l'urbanisation et le développement des infrastructures forment le cœur d'activité des Agences.

Avec l'appui de l'AFD et de la FNAU, la publication du *Guide sur l'intérêt de la mutualisation des acteurs du territoire dans les coopérations décentralisées* (octobre 2010) a pour objet de convaincre les collectivités de la pertinence des collaborations avec les Agences, comme c'est le cas à Lyon avec Addis-Abeba pour l'étude d'un BHNS, et avec Hô Chi Minh-Ville pour la création d'un *Bus Rapid Transit*.

Pascal LULLIE, *chef de projet coopération décentralisée au Grand-Lyon*

Dans la coopération qui lie le Grand-Lyon à Rabat, le thème des transports est apparu dans la convention 2006-2008, et le Programme PAD Maroc (Aide à la décentralisation) a apporté des moyens financiers plus conséquents.

Dans cette coopération, le Grand-Lyon s'appuie sur un partenariat multiacteurs avec l'Agence d'urbanisme de Rabat, le ministère de l'Intérieur et la Wilaya. Nous proposons des formations à Lyon et des séminaires à Rabat afin de renforcer la cellule transport qui se crée à Rabat. Fin 2008, la convention proposait de nouveaux partenariats, notamment avec l'ADEME (démarche environnementale), l'AFD (tramway), puis en 2010 avec la Société de transport de Rabat-Salé (STRS), puis le SYTRAL, le CERTU, et des bureaux d'études.

Cette approche multiacteurs revêt trois principaux points forts : le lien urbanisme/transport, l'unité de l'exploitation des transports, et le travail en partenariat avec tous les acteurs locaux de part et d'autre de la Méditerranée.

Jean-Marc RANAILLAC, *président du directoire de RATP Développement*

RATP Développement est une filiale présente dans douze pays, créée il y a moins de dix ans. Elle emploie 7 500 personnes, pour un chiffre d'affaires de 600 millions d'euros.

Le « Gotrain » en Afrique du Sud est un projet économique et social de transport, il vise à désaturer la liaison entre Pretoria et Johannesburg, favoriser la mixité sociale (train moderne, rapide, tarification basse), et mettre en valeur les capacités de maîtrise d'ouvrage de l'Afrique du Sud (mise en place d'un partenariat public-privé). RATP Développement s'appuie sur un partenariat avec une société locale *Special Project Management*, créée dans le cadre du *Black Empowerment Project* (projet du gouvernement visant à renforcer la place dans l'économie de la population noire). Elle sera majoritaire dans la société d'exploitation dans cinq ans, l'objectif étant un transfert de compétences vers un groupe issu de la communauté défavorisée.

RATP Développement s'appuie sur des partenariats multiacteurs, en associant les collectivités territoriales, les opérateurs privés et en proposant des transferts de compétences aux opérateurs locaux. Notre expertise en termes d'exploitation de transport public s'articule bien avec les politiques de coopération décentralisée, qui apportent leur expertise sur le développement social et économique.

Xavier HOANG, *Agence française de développement*

Bien qu'il n'y ait pas d'opposition sur les concepts, la question des mobilités reste souvent très complexe, et ce pour différentes raisons. C'est un secteur multifonctionnel (transports de marchandises et de personnes), multimodal (voiture, transport en commun),

multispatial (centres historiques, périphéries résidentielles ou défavorisées, quartiers en devenir), et enfin multitemporel (besoins présents/demande future, périodes creuses/périodes pleines).

L'AFD cherche à financer des investissements lourds, mais elle travaille aussi avec les collectivités, les agences d'urbanisme, la CODATU sur les liens mobilité/politique sociale, notamment à Rabat avec le Grand Lyon, à Brasilia avec Montpellier.

Dernièrement, l'AFD s'est penchée sur des approches plus transversales, comme le programme transport urbain durable en Méditerranée pour diffuser les bonnes pratiques d'une ville à l'autre. Ce programme proposera des formations des décideurs et techniciens du transport urbain à la gouvernance et à la planification.

TROIS IDÉES CLEFS

- La ville n'a de sens que si elle s'intègre dans de nouveaux quartiers, qu'elle améliore la mobilité, et qu'elle développe de nouveaux espaces ; c'est pourquoi la mobilité urbaine doit être pensée comme une politique sociale.
- Il est important de laisser les choix techniques à la collectivité partenaire, en proposant un appui maîtrise d'ouvrage.
- La mobilité est un secteur où il n'y a pas de copier-coller possible, bien que les fondamentaux soient les mêmes, chaque ville doit trouver sa solution, adaptée à sa problématique, à sa population et à ses moyens.

RÉUNION GROUPE-PAYS PALESTINE : LA CRÉATION D'UN ÉTAT PALESTINIEN : QUEL RÔLE POUR LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ?

Présidence de séance : **Claude NICOLET**, *conseiller régional Nord - Pas-de-Calais, adjoint au maire de Dunkerque, président du Réseau de coopération décentralisée pour la Palestine (RCDP), conseiller communautaire, communauté urbaine de Dunkerque*

Il y a une grande intensité d'engagement des collectivités territoriales françaises dans la bande de Gaza et en Cisjordanie malgré des difficultés qui ne cessent de s'amplifier.

Les Accords d'Oslo de 1993 ont permis d'entreprendre des coopérations décentralisées, et aujourd'hui, près de soixante collectivités s'engagent en Palestine, avec des autorités locales ou parfois des camps de réfugiés, entraînant des fonctionnements différents.

Le vote par l'Assemblée générale des Nations unies le 13 septembre 2011 pour la reconnaissance de l'État palestinien peut être un tournant. Pour les élections municipales du 22 octobre prochain, le RCDP et Cités Unies France organiseront une mission d'observation internationale. Enfin, les prochaines assises franco-palestiniennes se tiendront en Cisjordanie les 23 et 24 janvier 2012.

Dans le contexte des révolutions arabes et de la lutte de ces peuples pour leur dignité, la non-reconnaissance de l'indépendance de la Palestine par l'ONU pourrait avoir de graves répercussions. Il faut que la France assume ses responsabilités face au monde, une responsabilité politique, souveraine et indépendante, en droite ligne de sa propre histoire.

La coopération décentralisée donne son apport à la reconnaissance de l'État palestinien, notamment à travers la reconnaissance des autorités locales palestiniennes. Les déplacements des élus, techniciens et journalistes, les échanges de jeunes sont importants, ils permettent de témoigner de la situation dans ce pays. Enfin, la France ne peut pas se cacher derrière l'impuissance politique de l'Union européenne, elle doit se positionner indépendamment.

S.E.M. Hayel AL-FAHOUM, *ambassadeur et chef de la mission de Palestine en France*

La reconnaissance de l'État palestinien par les Nations unies ouvrirait de nouvelles perspectives d'indépendance et de règlement du conflit.

La reconnaissance de l'État palestinien serait un moyen d'affirmer l'engagement de la communauté internationale, permettant d'aller vers un accord de paix final. Cette démarche offre une chance de sortir d'un cycle infernal dans lequel la sous-région est engouffrée depuis soixante-trois ans.

Dans ce contexte international, la coopération décentralisée joue un rôle dans la consolidation de l'État palestinien.

Pour avoir une approche sur le long terme, il est important d'investir sur les ressources humaines, de partager des techniques et du savoir-faire pour aller vers une meilleure cohérence politique. Les collectivités territoriales sont des lieux de consolidation de la gouvernance, à la faveur des processus de décentralisation et de la démocratie locale.

Le plan national de développement palestinien 2011-2013 a défini comme priorité l'accès à l'eau, l'équipement urbain, et le renforcement des capacités techniques et institutionnelles.

L'endurance et le dynamisme des collectivités permettent de passer de situations de crises humanitaires à des phases de développement. On reconstruit malgré les pressions d'Israël.

Dans la perspective des prochaines Assises de la coopération décentralisée franco-palestinienne, il serait important de faire correspondre les stratégies sectorielles palestiniennes avec les compétences françaises, de développer des partenariats dans la perspective d'un développement durable, d'encourager de nouvelles collectivités à s'engager en Palestine et de promouvoir des projets à Jérusalem-Est et dans la bande de Gaza.

À l'heure actuelle, on ne sent aucune volonté politique de la part d'Israël d'arriver à une solution pacifique et négociée. D'où la décision de s'adresser à l'ONU, bien que l'on sache que les États-Unis risquent de mettre leur veto. L'État palestinien a d'ailleurs reçu des menaces de l'administration américaine et d'Israël.

Jean-Christophe PEAUCELLE, *directeur adjoint de l'Afrique du Nord et du Moyen-Orient, ministère des Affaires étrangères et européennes (MAEE)*

« Les accords de paix sont comme une maison connue, identifiée, mais on ne trouve pas la clef permettant de l'ouvrir. »

Les questionnements portent sur quatre points essentiels.

Tout d'abord, il ne peut y avoir de solution au conflit du Proche-Orient sans la création d'un État palestinien. Et la politique étrangère de la France vis-à-vis de l'indépendance de la Palestine a toujours été claire, il faut une cohabitation, une entente, mais pas dans la négation de l'une des deux parties. La création de l'État palestinien est dans l'intérêt d'Israël, la situation actuelle n'assurant pas sa sécurité.

Ensuite, il y a un grand paradoxe : le contenu d'un traité de paix est connu et assez partagé, mais il faut expliquer, faire de la pédagogie, afin de trouver un moyen de l'appliquer.

Devant cette problématique simple, les désillusions des vingt dernières années ont entraîné des méfiances, une poursuite de la colonisation et de la violence, la division palestinienne, et le raidissement d'Israël. Le statu quo n'est plus tenable.

Ensuite, l'influence des printemps arabes est importante, les régimes sont tombés, des systèmes renversés, les paroles libérées. D'autant plus que ces révolutions sont populaires, endogènes, et les influences étrangères sont quasi inexistantes.

Enfin, le vote de l'Assemblée générale des Nations unies est crucial. Un vote produira un résultat favorable pour l'indépendance, mais l'Europe sera divisée, les États-Unis décrédibilisés, Israël sera tenté de se replier sur lui-même avec le sentiment d'avoir été délégitimé. La diplomatie française a donc pour objectif d'éviter ça en proposant la relance des négociations sur la base de ce qui est commun entre les paramètres américains et européens. Les Palestiniens ont donné leur accord à la proposition française, les Israéliens n'ont pas répondu, les Américains réfléchissent, les Européens ont largement soutenu l'initiative. Si cette solution échoue, en septembre la France prendra ses responsabilités.

Jean-Paul CHAGNOLLAUD, *politologue, professeur de sciences politiques à l'université de Cergy-Pontoise*

Le statu quo est insoutenable structurellement, et contextuellement (printemps arabes, notamment en Syrie). Ces peuples sont capables d'aller au-delà de la peur. Et les Palestiniens ont le droit à cette liberté et à cette dignité.

Les printemps arabes sont à l'origine d'une réconciliation (encore très fragile) entre le Fatah et le Hamas. Derrière les points de convergence comme la volonté d'un gouvernement d'union nationale, les enjeux de pouvoir sont forts en vue des élections législatives de 2012.

Du côté israélien, le gouvernement est complètement immobile et s'arc-boute sur sa domination (bouclage des territoires, retenue des transferts de fonds, renforcement des conditions de rétention). Israël est prêt à négocier, mais ni sur le démantèlement de la colonisation, ni sur Jérusalem, ni sur les réfugiés.

La reconnaissance de l'État palestinien par l'AG des Nations unies n'aura qu'une portée symbolique, mais aucune conséquence juridique, elle ne vaudra pas non plus une admission de la Palestine à l'ONU.

Par ailleurs, la réaffirmation par les Palestiniens de l'idée d'un État déclaré (après la déclaration d'Alger de 1988) est un signe fort vers un processus de reconnaissance légitime.

Il peut y avoir deux types de scénarios : soit la communauté internationale négocie pour aboutir à la proclamation d'un État, soit on proclame l'État d'abord pour ensuite négocier.

L'UE n'a pas de poids juridique (statut d'observateur à l'ONU) et sa position n'est pas affirmée comme le montre le texte officiel européen « *Nous allons reconnaître un État palestinien, le moment venu* ».

Si la France proposait un vote à l'Assemblée nationale pour la reconnaissance palestinienne, cela montrerait que l'ensemble de la classe politique française se positionne pour une indépendance de la Palestine.

Alain DIECKHOFF, *politologue, directeur de recherche au CNRS*

La perspective de la reconnaissance de l'État de Palestine à l'ONU paraît une étape extrêmement importante et nécessaire, au vu de l'absence d'évolution des négociations.

Depuis 1967, il n'y a pas eu de statu quo sur le terrain (excepté en 1993, la constitution de l'autorité palestinienne), et encore moins pendant la décennie écoulée.

La stratégie de Netanyahu est claire : savoir lâcher quand il faut, mais ne rien céder sur l'essentiel. Notamment en 2009 avec le moratoire sur la construction de nouvelles maisons dans les colonies pendant dix mois sous la pression des États-Unis et quand il a compris qu'il n'était plus nécessaire de bouger, il n'a pas renouvelé le moratoire.

Netanyahu propose aujourd'hui un changement des paramètres, il propose d'aller plus loin dans les blocs de colonies (cession de plus que 5 % des territoires), de faire de Jérusalem la capitale unifiée d'Israël, d'assurer la non-militarisation de l'État palestinien, et de maintenir une présence militaire sur le long terme dans la vallée du Jourdain.

Il n'y a pas d'oppositions au niveau interne pour Netanyahu en Israël (huit députés travaillistes sur cent vingt), dans un contexte de durcissement interne, ce qui n'incite pas le gouvernement à bouger. La seule chose qui inquiète Netanyahu, c'est la reconnaissance de l'État palestinien à l'ONU qui ne changera rien sur le terrain, mais qui aura un impact politiquement.

Cette décision pourra modifier la position d'Israël concernant les territoires occupés.

TROIS IDÉES CLEFS

- La reconnaissance de l'État palestinien par l'Assemblée générale des Nations unies n'aura pas de reconnaissance juridique, qui ne se fera que par des accords bilatéraux entre Israël et la Palestine.
- L'impact des printemps arabes est important dans la situation israélo-palestinienne. En effet, les Palestiniens ne toléreront pas de ne pas être soutenus dans leur droit à l'autodétermination.
- Les collectivités territoriales françaises et la coopération décentralisée en direction de la Palestine apportent une contribution importante et forte au processus de création de l'État palestinien.

RÉUNION DU GROUPE-PAYS TURQUIE

Cette réunion s'est tenue sous la présidence de **Jean Touzeau**, président du groupe-pays Turquie et vice-président du conseil général de Gironde, représentant le président du conseil général, **Philippe Madrelle**.

Intervenants

- **Didier Billion**, rédacteur en chef de la *Revue internationale et stratégique*, spécialiste de la Turquie, Institut des relations internationales et stratégiques (IRIS)

Après les élections législatives, quel contexte politique pour la coopération décentralisée ?

- **Bahar Özden**, experte au pôle international de l'Union des municipalités de Turquie (TBB)

I – Tour de table des partenariats

Partant d'un état des lieux des conventions de coopération décentralisée et autres liens de partenariats préparé par Cités Unies France, les participants ont été invités à prendre la parole.

Vienne (38) – Emirdag – Une convention a été signée en mai 2011 après deux ans de contacts réguliers. Elle porte sur la mobilité internationale de la jeunesse et la gestion de la ressource en eau.

ADEME – Deux projets : l'un sur les indicateurs de chauffage avec Sivas ; l'autre sur les transports urbains durables à Gaziantep (+ Alep, Aman, Paris et Stuttgart). Bernard Cornut souhaiterait que Lyon se rapproche de Gaziantep, toutes deux étant en coopération avec Alep. Il souhaite également trouver une collectivité partenaire pour Antalya.

Rennes (35) – Diyarbakir – Les premiers contacts remontent à 1979 ; le premier maire démocratiquement élu ayant souhaité dans un premier temps l'envoi de quatre bus. Diyarbakir compte aujourd'hui environ 1,5 million d'habitants. La coopération actuelle porte sur le logement social, qui n'est pourtant pas une compétence communale (géré par TOKI), sur les questions de pérennisation de l'habitat. Une relation de confiance entre équipes s'est établie au fil du temps et une personne travaillant à la municipalité métropolitaine parle parfaitement français.

Avec l'association « Les amitiés kurdes de Bretagne », la ville travaille sur le traitement de l'autisme avec l'hôpital et l'université.

Le conseil régional des Pays de la Loire a effectué un diagnostic pour déterminer un partenaire éventuel dont le résultat est : Antalya. La décision d'ouvrir une nouvelle coopération décentralisée n'est pas encore prise.

Montreuil (93) a pris des contacts avec des élus de plusieurs localités dont Bismil, qui compte une maison de femmes réfugiées, une école en langue kurde et permettrait de travailler sur la problématique de l'accès à l'eau et sur celle de l'appui institutionnel. Un protocole d'accord pourrait être signé début 2012.

La ville de Paris (75), représentée par une stagiaire, évoque des projets d'ordre d'abord culturels avec la ville d'**Istanbul**, qui restent à concrétiser.

Le conseil général de Gironde et Samsun ont débuté leur coopération forte des 18 000 Franco-Turcs vivant en Gironde et de leurs associations. Un premier « test » impliquant ces associations a été l'année de la Turquie en France qui a donné lieu à un vaste programme culturel (avec les collèges, invitation de lutteurs turcs...).

Leur coopération porte sur l'environnement, sur l'éducation et sur l'économie. Éducation : travail avec l'université pour des échanges entre enseignants et étudiants de l'IUFM ; économie : amorce avec implication de la chambre de commerce franco-turque. Une récente mission n'est pas venue en France, sans explication. Dans le cadre d'un projet COMELIUS : promotion de la commercialisation de la noisette (de Samsun) et du vin (gironde). Environnement : protection du parc ornithologique (du Tech), sensibilisation aux nouveaux métiers de l'environnement. Avec France 3 national : suivi d'un projet d'échanges autour des musiques et cultures traditionnelles (occitan – turc). Enfin, formation au rugby en Turquie !

Autres acteurs présents/autres informations

Le conseil régional Rhône-Alpes coopère avec l'association des communes d'Arménie (qui, elle, entretient des relations avec l'association des municipalités turques). Dans ce cadre, un projet de coopération entre sociétés arméniennes et turques prévoit en particulier : 1/ l'organisation d'une conférence en mars à Erevan impliquant des intellectuels et des membres de la société civile des deux pays ; 2/ une mission d'élus et d'étudiants Rhône-alpins (voire français !) en Turquie, dans une ville kurde et à Istanbul ; 3/ une conférence à Lyon regroupant intellectuels et représentants de collectivités territoriales.

L'Association française pour la prévention des catastrophes naturelles développe un projet « Catastrophes naturelles et droits de l'homme » qui l'amènera à recueillir des témoignages – dont des élus – dans six pays. La Turquie en fait partie.

L'Association nationale des villes et pays d'art et d'histoire et des villes à secteurs sauvegardés rappelle qu'elle travaille sur la valorisation des centres anciens et le patrimoine ; des coopérations sont donc aussi possibles avec la Turquie.

L'IFRI est représenté par un assistant chercheur de l'équipe de Mme Dorothee Schmid qui rappelle que la Turquie fait partie de leurs sujets de recherches, en raison de « problématiques politiques très diverses ».

II – Intervention de Didier Billion sur le contexte politique après les élections législatives de juin 2011

Chronique d'une victoire annoncée pour l'AKP (Parti de la justice et du développement, au pouvoir depuis 2002), les élections législatives de juin 2011 voient son score encore augmenté. Cependant, l'AKP n'atteint pas la majorité des deux tiers des sièges de la Grande Assemblée nationale, majorité qui lui aurait permis de modifier seul, la Constitution. Cette modification est un des grands chantiers pour les prochains mois. Ces élections sont aussi marquées par 6,6 % des voix pour le BDP (Parti pour la paix et la démocratie), parti pro-kurde, qui a présenté des candidats indépendants.¹

Le succès de l'AKP est probablement lié aux bons résultats économiques de la Turquie (croissance +8,9 % en 2010), à la bonne gestion municipale – dans l'ensemble – des villes gérées par l'AKP et à l'affirmation internationale de la Turquie, en particulier dans la région.

Bien sûr, les défis restent nombreux pour la Turquie :

- au niveau économique, les disparités sociales et régionales persistent, malgré l'émergence d'une classe moyenne ;
- la gestion municipale ne peut, par des aides sociales, se substituer à des programmes nationaux qui doivent dessiner un projet de société ;

¹ Répartition des voix : AKP : 49,8 %, CHP 25,9 %, MHP 13 %, BDP 6,6 % ; nombre de sièges : AKP 327, CHP 135, MHP 53, indépendants 35.

- la politique étrangère fondée sur le « zéro problème avec les voisins » a été ébranlée par l'onde de choc du monde arabe, en particulier pour les relations avec la Libye et la Syrie ;
- la question des libertés démocratiques reste une actualité : à côté de l'élargissement des droits individuels et collectifs, on constate un certain raidissement autoritaire de la part du gouvernement sortant (ex. : prolongement de gardes à vue, emprisonnement de journalistes).

Conclusion, pour les prochaines années, le nouveau Parlement devra s'atteler et/ou faire face :

- au défi de la décentralisation, important pour l'agenda politique ;
- à l'établissement de la nouvelle Constitution dont peu de détails ont été précisés jusqu'ici, la présidentialisation du régime en est un enjeu ;
- à la récurrente question de la société turque et donc aussi kurde, indispensable pour la démocratie.

L'opposition quant à elle devra travailler sa capacité à s'affirmer comme force de proposition.

À noter que la grande absente des débats électoraux a été l'Union européenne, objet d'une certaine « indigestion » aujourd'hui. Si les deux parties doivent faire un effort, force est de constater que seuls treize chapitres ont été ouverts à la négociation aujourd'hui.

Les participants concluent à l'intérêt d'informations régulières sur le contexte turc, au-delà des informations de chacun de leurs partenariats.

III – Intervention de Bahar Özden sur le cadre de la coopération décentralisée en Turquie, les obstacles et les missions de l'Union des municipalités de Turquie (ci-après TBB) pour les surmonter

Le terme « jumelage » est davantage utilisé en Turquie que « coopération », car il figure dans la loi, mais ce vocable a donc une acception plus large que le mot « jumelage » en France, qui ne couvre que la première étape d'un processus allant jusqu'à la coopération. Il s'agit bien d'inclure aussi la société civile, les associations, la population...

Les chiffres de la coopération décentralisée en Turquie montrent qu'elle concerne surtout les grandes villes (les municipalités métropolitaines) et que la plupart des relations se font avec des pays européens. Comme en France, l'origine de ces coopérations décentralisées est idéalement liée au fait de partager les mêmes problématiques, des traits économiques ou géographiques communs.

De manière générale, TBB fait un travail de vulgarisation et de promotion de cette forme de coopération auprès de ses membres, car elle est assez méconnue. TBB les appuie pour trouver les arguments pour convaincre municipalité et citoyens de l'utilité de cette coopération.

Le cadre juridique exige en Turquie une approbation en amont par le ministère de l'Intérieur de l'accord de partenariat.

Le principal obstacle à la construction de coopérations décentralisées semble bien être la barrière linguistique et les incompréhensions réciproques. TBB insiste sur l'importance d'apprendre à connaître le partenaire, de parler. En termes de méthodologie, établir un comité particulier pour associer l'ensemble des acteurs intéressés par la coopération décentralisée paraît intéressant, en amont même de la signature du protocole d'accord. TBB a développé un programme d'apprentissage de l'anglais en ligne *e-learning*, qui permet ainsi aux cadres municipaux d'améliorer leurs connaissances.

Les autres outils développés par TBB pour promouvoir la coopération décentralisée sont : la construction d'une stratégie pour la coopération, l'édition d'un guide et le développement d'un site Internet pour les jumelages.

Avec la Suède et l'Espagne, TBB entretient des relations avec les associations des municipalités faitières. Ainsi, le cadre de la coopération décentralisée, les terrains d'ententes possibles, ont été déterminés.

TBB salue l'idée d'une réunion entre toutes les collectivités turques et françaises intéressées par la coopération décentralisée qui permet de déboucher sur des résultats inattendus lorsque les personnes se retrouvent de visu.

Plus d'information : bozden@tbb.gov.tr et son PowerPoint de présentation, joint à ce compte-rendu.

IV - Conclusions

L'intervention de Mme Özden a donné lieu à des questions très concrètes. Le président, M. Touzeau, a suggéré l'organisation d'une mission en commune, en octobre 2011 (semaine du 24 octobre), avec les collectivités qui le souhaitent.

Cités Unies France propose ainsi :

- une mission à Istanbul fin octobre, autour de la 5^e conférence euro-asiatique de l'Organisation des villes du patrimoine mondial (27-29 octobre), la préservation du patrimoine étant un sujet de la coopération décentralisée qui pourrait se développer. Cette mission permettrait aussi de rencontrer d'autres interlocuteurs, en plus des municipalités turques, tels que l'AFD. Le conseil général de Gironde et Cités Unies France pourraient coupler ce déplacement avec une visite à Ankara ;
- l'organisation d'une mission en 2012 plus spécifique de rencontre entre collectivités turques et françaises intéressées par la coopération décentralisée entre nos pays.

RÉUNION DU GROUPE-PAYS INDE

Coprésident de séance : **Claudy LEBRETON**, *président du conseil général des Côtes-d'Armor, président de l'Assemblée des départements de France, président du groupe-pays Inde*

Le groupe Inde est le 26^e groupe-pays de Cités Unies France. La deuxième réunion du 16 février 2011 a permis de faire une présentation du niveau de décentralisation en Inde, et il serait déterminant de mieux travailler avec les États indiens. Depuis trente ans, l'Inde est engagée dans un processus de décentralisation, mais elle a encore beaucoup de chemin à parcourir par rapport aux États fédéraux d'Europe.

Bien que les relations d'État à État soient importantes, les collectivités ont une légitimité politique locale, elles portent avec elles le territoire de leur action (représentant de la vie sociale, entreprises, universités), elles accompagnent la démocratisation de la mondialisation. Par ailleurs, en France, le tissu économique est représenté à 97 % par les PME-PMI, et ces dernières ont beaucoup d'intérêt à être accompagnées par les collectivités pour s'insérer sur les marchés étrangers.

Le groupe-pays Inde doit permettre de mieux comprendre l'Inde et son histoire, de savoir comment les choses fonctionnent institutionnellement pour ne pas faire d'erreurs. Certaines notions sont vues et vécues différemment en Inde comme le concept rural/urbain qui est plus entremêlé en Inde et le groupe-pays doit aider les collectivités à appréhender ces différences.

Coprésident de séance : **Yves DAUGE**, *sénateur d'Indre-et-Loire, adjoint au maire de Chinon, coprésident du Partenariat français pour la ville et les territoires (PFVT)*

Concernant la sauvegarde et la mise en valeur des centres historiques, la France a une expérience importante, et l'UNESCO de Delhi a proposé des coopérations entre les villes françaises engagées dans des réhabilitations de centres historiques et des villes indiennes sur l'étude et la mise en œuvre de plans de sauvegardes.

En 2006, l'Association française des villes et pays d'art et d'histoire (ANVPAH) s'est mise en relation avec le réseau *Indian Heritage Cities Network* (IHCN) sur les questions de mobilités dans les centres historiques, d'eau et d'assainissement, de traitement des déchets. Depuis les échanges sont nombreux Rennes et Bhopal, Chinon et Maheshwar, etc.

L'IHCN apporte un cadre de négociation avec les États indiens qui sont institutionnellement des structures politiques fortes. Un cadre de coopération décentralisée se dessine progressivement en s'appuyant sur le partenariat entre l'IHCN et l'ANVPAH, appuyé par l'UNESCO et la DAECT.

Vijay KHANDUJA, *second conseiller sur les questions économiques et commerciales de l'ambassadeur d'Inde en France*

On a assisté à beaucoup de challenges d'urbanisation dans l'époque contemporaine en Inde. Par ailleurs, la France est un pays leader dans la conservation des centres historiques, c'est pourquoi il est important pour l'Inde de mettre en place des coopérations dans la continuité de celle entre l'ANVPAH et l'IHCN sur la revalorisation des centres historiques urbains.

Les coopérations sur les thèmes des transports et du développement durable sont des questions à prioriser au niveau des États. Le secteur privé développe beaucoup de coopérations sur le développement urbain, mais la coopération publique est sous-représentée.

Dans le développement durable et de la préservation des centres historiques, les relations sont importantes entre la France et l'Inde. En effet, en 2010, La Rochelle a signé un partenariat avec Pondichéry sur la protection du patrimoine architectural et la planification urbaine.

Il y a aussi des possibilités dans le domaine de l'agriculture durable. Les coopérations dans l'agronomie existent, mais elles concernent plus souvent le domaine privé. Il est important de ne pas se limiter à la planification urbaine, on doit étendre les échanges à d'autres champs.

Philippe HUMBERT, *cofondateur d'Euro-India Economic and Business Group*

Les dernières élections locales (au niveau des États) d'avril 2011 ont donné trois enseignements. Tout d'abord, elles confortent la coalition conduite par le Parti du congrès à New Delhi depuis 2004. Ce gouvernement de coalition présente cependant deux lignes de divisions fondamentales : la sécularisation (ou laïcité), et l'anticastéisme.

Par ailleurs, le Parti du congrès a une assise inégale suivant les régions en Inde, mais la coalition est globalement confortée dans un contexte pourtant tendu. Scandale de corruptions de grandes dimensions, inflation très forte (8 à 11 %), inégalités croissantes (le niveau de vie des populations les plus riches progresse de façon beaucoup plus significative que les autres), insécurité dans des États de non-droit (rébellion des Naxalites).

Jusqu'en 2014, la stabilité politique est assurée, les communistes conservateurs sont marginalisés (favorisant les réformes), la gouvernance s'améliore dans certains États (limitation du pouvoir politique des castes), il y a une importante croissance des actions vers l'étranger et une mise en mouvement des peuples indiens très en confiance.

On peut cependant noter certaines limites, notamment l'instabilité au niveau des États et le manque de moyens des collectivités.

Minja YANG, *ancienne directrice de l'UNESCO en Inde, représentante de l'Indian Heritage Cities Network (IHCN)*

En prenant en compte la réalisation du septième Objectif du millénaire pour le développement qui traite entre autres de la limitation de la croissance de l'habitat informel, la situation en Inde est complexe, car presque toutes les villes historiques sont des bidonvilles, et qu'il n'y a pas de conscience du paysage culturel et de l'héritage architectural.

Face à un paysage patrimonial et historique à mettre en valeur, le gouvernement a lancé le *Projet Jawaharlal Nehru National Urban Renewal Mission (JNNURM)*, proposant 20 milliards de dollars sur sept ans dans soixante-quatre villes dont quatorze sont désignées comme villes historiques.

Avec l'appui de l'ANVPAH, l'IHCN a créé une plateforme adaptée au contexte indien pour mutualiser les réflexions sur l'héritage et mettre en valeur ce qui est réalisé.

En Inde, il y a une coexistence de pratiques urbaines traditionnelles et de grands programmes modernes et sophistiqués, notamment dans le domaine de l'eau et des canalisations, et dans la perspective de sauvegarde des héritages et de l'identité indienne, il est indispensable de combiner les différents systèmes de canalisation.

Aujourd'hui, vingt-cinq villes indiennes sont membres de l'IHCN, et depuis mars 2010, le réseau est reconnu par les lois indiennes, et soutenu financièrement par certains États qui apportent également un appui technique. En Europe, l'IHCN travaille activement avec l'Andalousie, la France et l'Italie, et elle espère pouvoir accompagner les collectivités françaises qui s'engagent dans des coopérations décentralisées en Inde, notamment Lorient, Besançon, Nancy, ou encore La Rochelle.

Diana BEAULIEU-MILISAVLJEVIC, *chargée de mission sous-continent Inde/Pacifique, ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement (MEDDTL)*

« *Il faut être très humble pour coopérer avec les États indiens.* » Aujourd'hui, les États indiens ont compris l'intérêt de la coopération décentralisée. Il faut maintenant que la France comprenne que la coopération avec l'Inde ne se limite pas à une coopération avec un pays mais avec vingt-huit pays. En effet, il y a une immense diversité suivant les États fédérés.

La coopération bilatérale a permis de mettre en place un groupe de travail sur le développement urbain, les infrastructures de transports urbains, sur l'environnement et les transferts de technologies. Aujourd'hui, il faut que la coopération décentralisée s'accroisse. Beaucoup d'initiatives entreprises ces dernières années ont besoin d'être redynamisées et les collectivités pourraient redonner cet élan, comme dans le secteur privé pour permettre aux entreprises françaises de trouver des débouchés et ainsi faciliter l'accès à certains marchés.

Enfin, Old Delhi est le berceau de la culture de Delhi, et il n'y a pas d'eau courante, pas d'électricité, pas de système d'assainissement. Old Delhi pourrait devenir le pilote et la vitrine de l'expertise française en Inde, mais les entreprises françaises sont frileuses pour s'engager dans une action de réhabilitation là-bas.

Maréva BERNARD-HERVÉ, *coordinatrice régionale Inde au département Asie de l'Agence française de développement (AFD)*

L'AFD n'intervient en Inde que depuis trois ans, et il a fallu deux ans pour finaliser la négociation avec le gouvernement indien. L'Agence s'appuie sur trois axes techniques : la protection des biens publics mondiaux, la protection de la biodiversité et la lutte contre les pandémies.

Après deux ans, il y a 255 millions d'euros d'engagements de projets en cours.

Parmi les actions, on peut noter l'intermédiation bancaire dans le secteur de l'énergie via une banque indienne qui refinance six cents projets d'efficacité énergétique dans les PME en Inde.

Il y a aussi le projet dans l'État d'Assam, où l'AFD a engagé 54 millions d'euros pour gérer les forêts et protéger la biodiversité, en partenariat avec le CNRS et l'IRD, puis un projet d'adduction d'eau à Jodhpur et la première phase du métro de Bangalore.

Des pistes de partenariats existent entre l'AFD et les collectivités, notamment dans les domaines de l'eau et de l'assainissement, ou encore dans le domaine de la valorisation énergétique. L'AFD a une agence en Inde et les délégations d'élus en Inde peuvent rencontrer les antennes locales de l'AFD pour un meilleur échange d'expérience.

TROIS IDÉES CLEFS

- La coopération en Inde ne peut pas être compassionnelle, les collectivités françaises ont beaucoup à apprendre de l'Inde, notamment dans le domaine universitaire (formation de masse), l'informatique, et les énergies solaires.
- L'expertise locale, l'intervention dans la durée, le rôle politique, la légitimité des élus sont des atouts de la coopération décentralisée qui pourraient s'articuler avec les moyens financiers et l'expertise de l'AFD.
- Les domaines prioritaires du premier appel à projet conjoint franco-indien sont le développement urbain, les transports, le développement durable, le développement économique, le patrimoine, la culture, l'écotourisme, l'éducation, l'enseignement supérieur et le renforcement des capacités.

CONFÉRENCE RÉGIONALE : LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE AVEC L'AFRIQUE CENTRALE ET DES GRANDS LACS : ÉTAT DES LIEUX, CONTRAINTES, OPPORTUNITÉS

Coprésident de séance : **Jean-Noël GAULTIER**, *conseiller régional des Pays de la Loire en charge du suivi des politiques régionales de solidarité internationale, représentant Jacques AUXIETTE, président du conseil régional*

L'Afrique centrale et des Grands Lacs est le parent pauvre de la coopération décentralisée française, notamment en raison des nombreux conflits, particulièrement dans la zone des Grands Lacs qui est l'épicentre de cette instabilité permanente. Les conséquences de ces conflits sont aggravées par la disparité démographique entraînant des déplacements de populations qui affectent des pays comme l'Angola et l'Ouganda. En raison de la surexploitation des ressources naturelles, la corruption, les problèmes de gouvernance, les pays sont encore en bas de l'échelle de l'indice de développement humain (IDH).

De plus, la décentralisation n'étant pas toujours aboutie, se pose parfois la difficulté pour ces collectivités de trouver des homologues sur le terrain.

Cependant, il existe de nombreux éléments positifs. En effet, plus il y a de besoins, plus les coopérations sont bénéfiques et plus il y a d'actions pertinentes à mener. Le rôle des collectivités locales est primordial dans la consolidation de la bonne gouvernance et de la paix.

Au Burundi notamment, aujourd'hui relativement stable après une longue période de conflits, la coopération décentralisée de la région Pays de la Loire a contribué à renforcer la stabilité, à travers des actions dans les domaines de l'agroalimentaire, de l'environnement, du sport et de la santé. Elle a aussi permis à des filières économiques de se créer (structuration de la filière pêche, démarche de qualité et de certification du thé).

Des citoyens burundais ont fait preuve d'initiatives et d'énergie ; des associations fraîchement créées et volontaristes ou encore des habitants, notamment des élus locaux, qui, conscients des enjeux de l'avenir de leur pays, n'ont pas hésité à s'exprimer et à agir face aux défis. Il s'agit bien de l'émergence d'une société civile et la coopération est, en cela, une réussite.

Les actions menées ont accompagné la croissance inclusive, la souveraineté alimentaire, elles ont permis au pays de créer ses propres emplois productifs, et d'assurer sa cohésion sociale.

Avec le renforcement des services publics, et la possibilité, par l'échange, de faire émerger une société civile, les collectivités, parce qu'elles sont proches des citoyens et qu'elles déploient des politiques publiques, ont un rôle important à jouer dans cette région.

Coprésident de séance : **Jean-Pierre ELONG MBASSI**, *secrétaire général de Cités et gouvernements locaux unis d'Afrique (CGLUA)*

« La zone d'Afrique centrale est probablement l'un des angles morts de la coopération décentralisée française et européenne. » La plupart de ces pays sont classés dans des zones de crises et le gouvernement français encourage à les éviter. Ce sont des pays dits « fragiles ». Selon l'application des catégories classiques de gouvernance, aucun de ces pays ne serait éligible, enfouissant cette région dans une trappe inadmissible si on croit à la solidarité entre les peuples.

Pour autant, cette zone, en sortie de crise, et très intéressante pour les collectivités françaises qui peuvent contribuer par leurs actions, à renforcer la capacité de reconstruction de la paix et assurer les conditions d'une sortie d'État « fragile ».

Principal enjeu : la reconstruction des institutions publiques à partir du niveau local, afin de poser les prémices d'un État de droit respecté par les populations.

Flori MUYONGO, *rédacteur du Dossier pays Afrique centrale et des Grands Lacs*

Ce dossier pays, publié en 2010, est le fruit d'une recherche approfondie de Cités Unies France, initiée en 2004, à partir de diverses sources : base de données de CUF, atlas de la Commission nationale de la coopération décentralisée, sites Internet des pays respectifs et de leurs représentations diplomatiques.

L'objectif de l'ouvrage est de dresser un état des lieux de onze pays situés en Afrique centrale et autour des Grands Lacs, presque orphelins en termes de coopération décentralisée française : Angola, Burundi, Cameroun, Centrafrique, Congo (Brazzaville), Gabon, Guinée équatoriale, RD Congo (Kinshasa), Rwanda, São Tomé et Príncipe, Tchad.

Cette situation semble provenir de l'image négative souvent véhiculée par les médias (épidémies, pauvreté, conflits, déplacements de populations, etc.), alors que comme le montre la première partie de l'ouvrage, les pays de cette région devraient être autrement considérés.

L'on dénombre ainsi près de soixante-dix partenariats de coopération décentralisée engagés dans cette partie du continent. Une majorité d'entre eux se trouve au Cameroun (une trentaine) ou au Gabon (une dizaine) ; certains pays (Rwanda, Burundi) ont peu voire aucun lien connu de coopération avec des collectivités françaises (Guinée équatoriale, São Tomé et Príncipe).

L'étude menée a permis d'identifier certaines contraintes des collectivités de la sous-région : Le développement agricole ; la mobilisation des ressources financières, humaines et matérielles permettant une relance de l'économie ; la consolidation de la stabilité macro-économique et la relance dans les secteurs clés pour lutter contre la pauvreté ; l'amélioration de l'accès aux services sociaux, la santé, l'eau et l'assainissement ; la préservation de l'environnement ; l'éducation.

En fonction de ces besoins, des pistes de travail ont été esquissées :

- le rétablissement du dialogue et la prévention des conflits ;
- le renforcement des capacités des gouvernements locaux ;
- la gouvernance démocratique et la promotion des droits humains ;
- l'appui au processus de décentralisation et la maîtrise d'ouvrage ;
- l'action des migrants et le codéveloppement ;
- l'éducation au développement ;
- le renforcement de la société civile.

N.B. Le Dossier pays Afrique centrale et des Grands Lacs devrait faire l'objet d'une nouvelle édition, enrichie et complétée par les travaux qui seront menés, avec des collectivités, institutions et structures identifiées en Afrique et en Europe.

Gérard QUENOT, *directeur de la Mission des relations internationales de la ville de Clermont-Ferrand*

La ville de Clermont-Ferrand est en coopération décentralisée avec la **ville d'Oyem au Gabon**. Cette coopération est née des liens entretenus par des étudiants gabonais de Clermont-Ferrand ; elle est appuyée par une ONG clermontoise, implantée à Libreville.

La ville travaille notamment sur l'éducation (équipement de salles de classe bénéficiant à 1 700 élèves, construction d'une nouvelle école publique communale, ouverture d'une cantine scolaire, mise en place d'un système de ramassage scolaire), l'électrification rurale (alimentation d'une scierie, éclairage nocturne), l'accès à l'eau (installation de bornes-fontaines), l'assainissement (système de collecte des ordures ménagères). Oyem a été labellisée « ville propre » au Gabon.

À partir des résultats positifs de cette coopération, la ville d'Oyem a pu bénéficier du soutien d'autres acteurs, comme la Banque mondiale, ou encore le PNUD qui prévoit d'engager une

action de collecte des ordures ménagères dans les quartiers enclavés d'Oyem, qui ne peuvent être desservis par le service de collecte.

Cédric LE BRIS, *responsable coopération décentralisée, Conseil général des Yvelines*

Le conseil général des Yvelines est en coopération avec le **département de la Cuvette au Congo-Brazzaville** qui compte 150 000 habitants et représente 1/10^e de la surface de la France.

L'implication directe de l'État (choix de la ville partenaire, rencontres ministérielles multiples, protocoles) qui laisse cependant une totale liberté dans l'orientation des projets.

On note ensuite une grande faiblesse des autorités locales dans un pays où la décentralisation est récente, les budgets sont encore très limités (200 000 euros/an).

La situation sur place est stable et les conditions de travail d'une grande sérénité (appui des autorités gouvernementales, envoi d'une volontaire, etc.).

Enfin, l'action vise essentiellement à appuyer la légitimité du département (financement des salaires) afin de donner plus de visibilité à ses actions notamment autour de la santé, de l'entretien des routes. L'objectif est de pouvoir accompagner la collectivité partenaire dans sa mission de services aux populations.

Le conseil général a pu avoir, au départ, des préjugés et des craintes sur le Congo, et s'est finalement rendu compte qu'avec une bonne équipe, l'appui des autorités gouvernementales et un conseil du département de la Cuvette impliqué, cette coopération n'était ni plus ni moins difficile à mener qu'une autre.

Lino FERREIRA, *chef du service des relations internationales et de la coopération décentralisée, Conseil général de Seine-Saint-Denis*

Le conseil général est engagé dans des actions de coopération depuis 1998 avec les **villes de Port-Gentil, de Gamba et d'Omboué au Gabon**. L'objectif est d'orienter l'action sur le renforcement de capacités et les formations, en tenant compte des moyens disponibles.

Les trois grands axes de la coopération sont la santé (sensibilisation au paludisme), la culture et le sport (équipement des bibliothèques et formation des personnels) ainsi que l'eau, l'assainissement et les déchets. Aujourd'hui, la coopération est en veille en raison d'alternances politiques. Par ailleurs, le conseil général a favorisé les échanges hospitaliers qui sont devenus autonomes dans le transfert de compétences et de savoir-faire médical.

Octave CESTOR, *adjoint au maire de la ville de Nantes*

La ville de Nantes intervient au Cameroun depuis dix ans dans une coopération avec la ville de Dschang. Le projet vise à soutenir le développement touristique responsable. Le projet est né d'une association de ressortissants camerounais basée à Nantes, qui réalisait des projets de rénovation des cases et s'impliquait dans le projet de création d'un grand musée mené par la ville de Nantes.

Cependant, après une évaluation des impacts du projet, il est apparu que la ville de Dschang était exclue de ce projet, accaparé par le gouvernement. Aujourd'hui, l'objectif est donc le renforcement de la gouvernance locale (réintégration du personnel, gestion municipale de l'office du tourisme, etc.).

Pierre SCHAPIRA, *adjoint au maire de Paris, en charge des relations internationales, des affaires européennes et de la francophonie*

La mairie de Paris travaille en concertation avec des ONG et avec les autorités locales, quand elles ont une existence effective, comme à Kinshasa (République démocratique du Congo) où la ville mène des actions de prévention des infections MST (centres de dépistages,

accompagnements psychosociaux) ; en Centrafrique et au Gabon où elle a mis en place des centres de traitements ambulatoires, au Cameroun avec le projet « *moto action* » (sensibilisation et prévention du sida auprès des jeunes), au Rwanda auprès des enfants orphelins du sida.

Enfin, l'opération « 1 Parisien 1 arbre » a permis de reboiser 1 000 hectares au Cameroun.

Julie GUILLAUME, *chargée de mission à l'Association internationale des maires francophones (AIMF)*

L'AIMF développe une coopération décentralisée sur l'eau et la santé dans de nombreux pays de la région, et met l'accent sur l'appui institutionnel et le renforcement de capacités. L'AIMF propose des projets sur la gouvernance locale, notamment au Cameroun, au Congo, et en Centrafrique où les actions se concentrent sur le financement et les formations auprès des autorités locales.

Au Cameroun et au Congo, un projet cofinancé à hauteur de 740 000 euros par l'Union européenne, touche les collectivités locales et les associations nationales de villes, indispensables à la promotion des intérêts des collectivités locales au niveau national. Ce projet associe également les régions dans le souci de considérer les différents niveaux pour un développement harmonieux et coordonné du territoire.

À Bangui, Douala et Pointe-Noire : avec un financement de l'Union européenne d'un montant de 1,5 million d'euros, c'est un projet d'adressage et d'appui à la mobilisation des recettes qui est mené.

En RDC, un programme de sensibilisation à la décentralisation avec la coopération wallonne est destiné à la société civile et aux autorités de l'État pour les former aux problématiques et aux outils de la décentralisation.

Enfin, l'AIMF appuie également le Conseil national de la décentralisation au Cameroun, car si la décentralisation passe en premier par l'échelon local, elle se fait aussi en renforçant les autorités de l'État quand elles en font la demande.

Jean François PLOQUIN, *directeur en charge de la coordination des projets en RDC et en France, COSI*

Les gouvernances d'État qui se mettent en place, les élections qui se succèdent, et les changements constitutionnels donnent aux entités décentralisées la capacité d'œuvrer avec une autonomie administrative et financière. Des interlocuteurs absents auparavant émergent progressivement, des relations peuvent ainsi être initiées.

En République démocratique du Congo, des processus électoraux se mettent en place ; le COSI (**Centre d'information et de solidarité avec l'Afrique**) joue un rôle de plaidoyer et d'interface, il encourage les rencontres des élus et techniciens avec les représentants du ministère de la Décentralisation, il favorise la participation des autorités locales à des événements internationaux (Conférence mondiale sur la diplomatie des villes de CGLU à La Haye (2008), Forum mondial des droits de l'homme de Nantes (2008-2010), Premiers États généraux de la francophonie décentralisée de Lyon (2010), etc.).

En région Rhône-Alpes, le projet *Plateforme Rhône-Alpes État de droit* en coopération avec Resacoop vise à appuyer les acteurs français de la coopération décentralisée à inscrire leurs actions de coopération dans une perspective plus globale de l'accès aux droits (et la bonne gouvernance locale). Le projet comporte un cas pratique « coopération avec des pays en sortie de crise – RDC ».

À travers les projets que le COSI mène, les collectivités s'engagent ainsi pour renforcer l'État de droit et construire une gouvernance locale.

Sandhya BONNET, *chef de projet à la Fondation Veolia Environnement*

La Fondation a été créée en 2004 pour soutenir des actions d'intérêt général sans but lucratif qui concourent au développement durable en France et RDC notamment. Elle agit dans quatre domaines : l'urgence, la solidarité, l'insertion professionnelle, l'environnement et la biodiversité, à travers du mécénat financier et de compétences et de l'appui aux coopérations.

La Fondation est impliquée en RDC depuis 2007 où elle a été sollicitée par le ministère de la Santé sur la problématique du choléra. Par la réalisation d'études épidémiologiques et hydrauliques, la Fondation a permis l'identification de zones « sources » de choléra dans le pays et la mise en œuvre de schémas directeurs, préconisant la réhabilitation du réseau d'eau de ces zones préidentifiées, pour combler au manque d'eau potable. Des travaux sont en cours depuis 2010 en collaboration avec les autorités nationales, locales, et des ONG. Enfin, la création d'une alliance de lutte contre le choléra permet de promouvoir dans d'autres régions touchées, l'expérience acquise et la méthodologie développée en RDC.

TROIS IDÉES CLEFS :

- L'Afrique des Grands Lacs est à un moment de l'histoire où les crises majeures sont derrière elle ; on y observe une relative stabilité politique depuis près de dix ans. Le retour à la normalité dans ces États doit profiter à un courant de meilleure sympathie, porté par les collectivités françaises, à l'endroit des collectivités locales de cette région.
- La conférence a débuté en soulignant le fait que cette région semblait être un angle mort de la coopération décentralisée. Les multiples interventions ont prouvé le contraire. Cette réunion est donc le point de départ d'une démarche à plus long terme, avec la création éventuelle d'un groupe Afrique centrale et pays des Grands Lacs. Les mêmes problématiques se retrouvent à travers chaque projet ; c'est pourquoi il est intéressant de mutualiser les expériences et les pratiques, afin de mieux comprendre le contexte dans lequel chacun peut agir.
- Une coopération centrée sur la refondation des relations entre la population et les institutions publiques est un élément cardinal pour la consolidation de la bonne gouvernance et de la paix, dans les pays de cette région. Ces pays sont voisins et des voisins finissent toujours par trouver une modalité de vivre ensemble. La coopération décentralisée transfrontalière peut être, en ce sens, un des axes majeurs de ce groupe-pays.

VENDREDI 8 JUILLET 2011

CONFÉRENCE RÉGIONALE MÉDITERRANÉE : LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE ET LA NOUVELLE DONNE AU MAGHREB

Présidence de séance : **Étienne BUTZBACH**, *maire de Belfort*

Depuis près de trente ans en Méditerranée, les collectivités se sont heurtées à de nombreux obstacles, notamment les résolutions du conflit israélo-palestinien, les deux guerres d'Irak, l'héritage historique, la question migratoire. Certains éléments ont été positifs comme les lois sur la décentralisation. Les printemps arabes rouvrent des espoirs dans les coopérations en Méditerranée, notamment au Maroc et en Tunisie où ces événements agissent sur les contextes institutionnels.

Aujourd'hui, il est important de trouver une articulation de la coopération décentralisée avec les coopérations bilatérales et multilatérales. Il faut trouver des points d'appui pour que la coopération décentralisée soit une partie constituante des nouvelles coopérations à tisser avec les pays de la Méditerranée.

Dominique BAUDIS, *défenseur des droits, ancien président de l'Institut du monde arabe*

« Dans les années quatre-vingt, 20 000 personnes étaient massacrées en Syrie, et le monde ignorait ce massacre, car il n'y avait pas d'images ; aujourd'hui, on ne peut plus massacrer à huis clos. »

Après quarante années de glaciation politique, la Méditerranée est entrée en ébullition depuis le début de l'année 2011, et on assiste à un bouleversement de nature historique. Au-delà des grandes diversités de situation, on observe un certain nombre de traits communs. L'aspiration à davantage de liberté et de dignité (renversement des régimes en Égypte et en Tunisie, réforme constitutionnelle au Maroc), des mouvements qui ne suivent pas de chef, ne s'inspirent pas d'une idéologie, et n'utilisent pas d'armes sinon celle de la communication électronique (chaque militant est devenu un reporter d'images).

Certaines questions doivent être posées : Comment réussir à consolider ce qui s'est produit en Tunisie et en Égypte ? Quelle sera l'orientation politique des mouvements islamistes ? Quel avenir pour l'Union pour la Méditerranée ?

Ali DALI, *1^{er} vice-président de la délégation spéciale de la municipalité de Bizerte (Tunisie)*

Les délégations spéciales font suite aux pressions populaires, où les institutions d'État ont été remplacées par des personnes de la vie civile. La délégation spéciale de Bizerte est composée de vingt-quatre membres. Aujourd'hui, seules celles de Bizerte et de Mahdia fonctionnent, toutes les grandes villes se heurtent à des refus de la part des populations sur les personnes nommées. Dans la Tunisie post 14 janvier 2011, les municipalités doivent être connectées aux citoyens dans leurs modes de fonctionnements et leurs orientations stratégiques. La mise en place d'une gestion citoyenne et démocratique est le seul moyen pour que le citoyen se sente concerné par la

chose publique. Il est impératif que les mairies se détachent du pouvoir central, et instaurent une base solide de la décentralisation.

La coopération décentralisée doit s'engager tout de suite pour développer une démocratie réelle. La coopération engagée en 2000 avec la communauté urbaine de Dunkerque et Annaba (Algérie) se réoriente autour de l'urbanisme, du patrimoine, de la démocratie participative, de la gouvernance, de la protection du littoral et des échanges économiques.

Fathallah OUALALOU, *président du conseil de la commune de Rabat, président de l'Association Rabat 2013, ancien ministre de l'Économie et des Finances du Royaume du Maroc*

Face aux limites du partenariat euro-méditerranéen, au monde multipolarisé, aux changements de la gouvernance mondiale et aux opportunités en matière de transitions énergétiques (solaire, gaz, éolien, etc.), la coopération transméditerranéenne est primordiale.

L'élan démocratique des printemps arabes concerne essentiellement la nouvelle génération, les jeunes demandent plus de démocratie, de dignité et une meilleure gouvernance politique et économique (moins de prétention hégémonique).

Si la Tunisie et l'Égypte sont passées par des renversements des régimes, le Maroc s'est engagé sur la voie de la réforme, à travers l'organisation d'un référendum sur le façonnement d'un nouveau Maroc, où l'accent est mis sur les droits de l'homme, l'égalité homme/femme, la diversité, la reconnaissance du droit international. Le nouveau texte affirme l'indépendance du pouvoir judiciaire, et renforce la décentralisation (régionalisation).

La coopération décentralisée peut être un élément important de cette démocratisation sur les questions de l'immigration, de l'économie verte, de la gestion des nouvelles sources énergétiques, mais aussi de la question urbaine et des mobilités.

Henri BERTHOLET, *maire de Romans-sur-Isère et président du groupe-pays Tunisie*

La ville de Romans-sur-Isère est en coopération avec les villes de Taroudant au Maroc, El Jem en Tunisie, et Beit Sahour en Palestine.

Le dernier colloque organisé à Hammamet par le Centre de formation et d'appui à la décentralisation a soulevé les questions des relations entre démocraties représentative et participative, du fait associatif comme outil de pouvoir (clientélisme) ou de contre-pouvoir.

Aujourd'hui en Tunisie, vingt-cinq collectivités engagées et le nouveau contexte laissent présager des échanges plus libérés. Il ne s'agit pas pour autant de se poser en donneur de leçon, mais d'échanger et de communiquer notre expérience, d'aider à construire les institutions.

La France n'a pas été à la hauteur de ce mouvement historique, notamment concernant la conduite indigne vis-à-vis des 20 000 Tunisiens arrivés en Italie et on peut comprendre que notre volonté de travailler avec nos amis tunisiens puisse entraîner des suspicions.

Cités Unies France a un rôle à jouer dans la mise en relation des responsables des délégations spéciales avec les collectivités françaises, dans l'appui à la mise en place d'une Association nationale d'élus en Tunisie et dans le suivi sur place (représentation permanente).

Georges MORIN, *conseiller délégué de Gières et président du groupe-pays Algérie*

En Algérie, le pouvoir central est confronté à des émeutes depuis trois-quatre ans. C'est la contradiction de l'Algérie, où il y a un bouillonnement mais pas de grand mouvement de contestation. Ceci s'explique par l'existence d'un pluripartisme et d'une presse libre, la répression étudiante en 1988 (500 tués par l'armée) et les huit années de guerre civile en 1991 (150 000 morts). « *Les Algériens n'avaient pas envie d'affronter les balles, de redescendre dans les rues.* »

La première contestation menée par des partis politiques au printemps 2011, les policiers n'étaient pas armés, signe d'une grande habileté du gouvernement. Parmi les blocages, il y a la richesse du pays (pétrole), l'Algérie étouffe les contestations par des moyens financiers entraînant la création d'une économie superficielle basée sur le court terme.

Les Assises de 1999 à Alger ont permis de relancer la coopération (Paris, Marseille, Lille, Grenoble, Bordeaux). Certains éléments cadrent ces coopérations, comme le poids central du Wali et la vitalité de la société civile (universitaires, hôpitaux, entreprises). Les collectivités sont dans un espoir associé parfois à certains découragements.

Najet ROCHDI, *directrice adjointe du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) à Genève*

Le PNUD a toujours accompagné ses programmes (bonne gouvernance, accompagnement décentralisation, démocratie participative) des questions de réforme de justice, de démocratisation et de liberté d'expression dans les régimes dictatoriaux.

Le rapport sur le développement humain de 2003 a identifié plusieurs déficits dans cette sous-région : la censure et la rétention de l'information, le manque de liberté individuelle et de la presse, les inégalités homme/femme (postes à responsabilité, accès aux services de base), et les problèmes de sécurité au sens large avec des nuances selon les pays.

On note deux composantes dans la stratégie du PNUD, la stabilisation et la sortie de crise à court terme, et les processus de développement humain et la justice sociale à moyen et long terme.

ART Gold met en place des programmes de gouvernance pour les élections, de justice sociale, c'est une interface entre le travail du PNUD avec les gouvernements centraux en termes de politiques nationales, et un travail très localisé avec les autorités locales et l'appui de la coopération décentralisée.

Marie-Pierre NICOLLET, *responsable du département Méditerranée de l'AFD*

L'AFD intervient depuis 1992 au Maghreb et plus récemment au Machrek. En écho aux événements du printemps dernier, on assiste à l'épuisement de modèles de croissance trop économiques mais pas assez sociaux dans ces deux sous-régions.

Aujourd'hui, les échanges marchands, culturels et humains à l'intérieur de la région sont limités, il n'y a pas encore de construction d'un espace propre au Maghreb. En 2005, la part du commerce intrarégional n'atteint que 8 % des échanges dans la zone de libre-échange panarabe, 5 % dans le Maghreb, et 10 % dans la zone Syrie/Jordanie/Liban.

L'AFD agit en s'appuyant sur le triptyque connaissance du territoire, planification urbaine, et finance locale, notamment à travers l'accompagnement financier des collectivités. Cependant en Méditerranée, la décentralisation n'est pas effectivement assez installée, la coopération

décentralisée a un rôle à jouer au côté de l'AFD, notamment à travers la mobilisation des acteurs de leur territoire (entreprises, associations, universités, etc.).

Henry MARTY-GAUQUIE, *représentant du groupe BEI à Paris*

Dans cette région, le mouvement de transition démocratique est profond, le système politique se modifie en intégralité et cette situation concerne l'Europe directement (place des jeunes, réforme de l'État, équilibre des territoires, financiarisation de l'économie). À la suite de la réunion du G8, 3,5 milliards d'euros ont été débloqués pour ces pays en transition. Il y a trois éléments importants à gérer : l'aide aux États pour financer les mesures d'urgence, le soutien au secteur privé et à la micro-finance, l'invention d'une croissance inclusive et innovante.

Le fond du problème est la gouvernance territoriale, et la coopération peut l'accompagner par son savoir-faire et ses capacités de mobilisation. En effet, les projets d'appuis institutionnels et de renforcement de capacités en maîtrise d'ouvrage peuvent permettre à la BEI de s'appuyer sur des structures locales plus autonomes et sur une décentralisation plus effective.

TROIS IDÉES CLEFS

- Il y a une vraie horizontalité dans ces révolutions qui se reflète dans une mutation du langage. Avant on parlait de « la rue arabe », maintenant on parle de « places », lieu de débat, d'échanges qui sont physiques mais aussi virtuels via les réseaux sociaux.
- Les mouvements du printemps ont permis une relativisation de la question de l'Islam de la part de l'Europe, qui avait une vision fantasmée et univoque.
- La coopération décentralisée peut être un outil efficace dans l'invention de relations avec le pouvoir central, elle doit être menée en complémentarité avec les actions bilatérales et les institutions internationales.

CONFÉRENCE RÉGIONALE AFRIQUE : LES SERVICES PUBLICS DE PROXIMITÉ – QUAND L’OFFRE RENCONTRE LA DEMANDE

Coprésidence de séance : **Monique PAPOT-LIBÉRAL**, *vice-présidente de la communauté de communes de la côte roannaise, présidente du groupe-pays Togo*

L'accès aux services de base constitue l'essentiel de l'action des coopérations décentralisées en Afrique subsaharienne et à Madagascar. De ce fait, Cités Unies France organise régulièrement des rencontres sur ce sujet, que ce soit au sein de ses groupes-pays, de manière transversale (ex. : Les services publics locaux : levier économique ? – conférence et publication CUF – CFSI, 2001) ou en participant à des rencontres sur ce sujet. Ainsi, les services publics locaux ont été au centre de l'édition Africités 3 à Yaoundé, ces réflexions ont donné lieu à une capitalisation.

Cette notion de « services publics de base » recoupe des réalités et des modalités très hétérogènes, peu aisées à circonscrire : pluralités des modes d'organisation, de délivrance, de participation des usagers, de stratégies nationales, d'organisations locales...

En 2010, la conférence « Afrique » du Forum de l'ICIC revenait déjà sur la notion de gouvernance, rappelant le cadre des réformes des années 1980-1990 sur le continent, qui aboutissaient à transférer les compétences au niveau local ou déconcentré, sans accompagner ces transferts par l'expertise, les moyens humains et financiers nécessaires. Comme principale conséquence de ces réformes incomplètes, la qualité de gestion et l'accès des populations aux services publics de base, ainsi que le rendement global de ces services, demeurent peu satisfaisants.

Cette conférence a eu pour objet de réfléchir à la manière d'assurer des services publics de proximité de qualité satisfaisante en renforçant la maîtrise d'ouvrage des collectivités territoriales sur ces services.

La conférence a réuni des acteurs de nature différente : élus, chercheurs, agents de collectivités, ONG et fondations privées. Leur conception de l'appui au service public de base, leur niveau d'intervention et leur mode de travail sont très différents. À partir d'exemples concrets, des complémentarités entre les modalités d'actions de ces acteurs ont été recherchées. Les questions qui se sont posées sont les suivantes :

Sur les méthodes de travail :

Comment travailler ensemble à l'appui au service public ?

Quels sont les problématiques et constats communs qui peuvent être relevés ?

Quelle plus-value la coopération décentralisée peut-elle apporter à l'appui au service public ?

Quelles pistes de travail en commun pour ces différents acteurs ?

Sur l'accès aux services publics :

À quelle échelle de territoire construire le dialogue ?

Quels partenaires mobiliser et comment s'assurer de la participation citoyenne ?

Coprésidence de séance : **Antoine RAGO SAWADOGO**, *président du Laboratoire Citoyennetés, ancien ministre de l'Administration territoriale du Burkina Faso*

Aujourd'hui en Afrique subsaharienne, après dix ans de décentralisation, les autorités locales ont des compétences transférées ainsi que quelques ressources financières et une dynamique citoyenne s'enclenche. Trois points essentiels ont été relevés par le Laboratoire Citoyennetés :

- **Une décentralisation effective passe par des collectivités territoriales ayant une maîtrise d'ouvrage de leurs services publics.** Aujourd'hui, 95 % des services publics sont assurés par l'État, les ONG, la société civile et les personnes volontaires. En Europe, le citoyen n'est plus surpris que sa commune s'occupe des problématiques de santé ou d'eau potable, contrairement à l'Afrique où la notion de délivrance de services publics doit évoluer.

- **L'appropriation des services publics par le citoyen est nécessaire**

En Afrique, les fonctionnaires des services déconcentrés de l'État considèrent encore qu'ils « offrent des cadeaux » à leur population en leur donnant accès aux services essentiels. Les *clients* considèrent, eux, qu'ils sont privilégiés en ayant accès à ces services. Le Laboratoire Citoyennetés se bat pour faire changer cette vision : aiguïser la demande citoyenne pour qu'elle devienne précise.

- **La résonance au niveau national et sous-régional des bonnes initiatives en termes d'amélioration des services publics doit être effective**

Le défi du Laboratoire Citoyennetés est d'articuler recherche et action vers une nouvelle citoyenneté, celle d'après la décolonisation. Il produit des informations fines pour les élus locaux et les citoyens au Mali, au Bénin, au Burkina Faso et au Niger. Avec l'appui de ces actions, certaines communes ont multiplié par deux ou trois leurs budgets et ont mis en place de nouveaux services.

Cités Unies France, le Laboratoire Citoyennetés et le GRET sont en train de mener des expériences sur la citoyenneté au Mali, au Bénin et au Burkina Faso à travers le programme Agora. L'objectif de cette initiative est que l'offre rencontre la demande sur le marché des services publics.

Camille BORELLA, *chargée des relations avec les institutions européennes à Cités Unies France*

Le projet Agora, d'un montant de 1,8 million d'euros, financé par l'Union européenne, a débuté en mars 2011 et vise au renforcement de la délivrance des services publics locaux. Il associe Cités Unies France, le LC, le GRET et les trois associations nationales d'élus du Bénin, du Burkina Faso et du Mali. Cités Unies France s'est engagé dans ce projet pour assurer l'appui au rôle de plaidoyer des associations nationales d'élus partenaires et pour associer les acteurs de la coopération décentralisée à ce projet.

Les quatre principaux enjeux du projet sont : la production d'analyses d'enquêtes socio-anthropologiques sur les fonctionnements des services publics, l'appui à la maîtrise d'ouvrage des communes sur les services publics, la construction d'un plaidoyer national et la diffusion des méthodes et des résultats du programme.

Neuf communes pilotes (trois par pays) feront l'objet d'enquêtes par les chercheurs qui seront mises en débat dans des forums multiacteurs. Ces forums aboutiront à des plans d'action concertés sur la délivrance des services publics, ces actions seront appuyées par les coopérations décentralisées. Agora permettra aux collectivités françaises de bénéficier de diagnostics approfondis sur leurs territoires d'action, d'un suivi avec les chercheurs qui assureront un suivi de l'action, d'une diffusion des méthodes et des résultats, d'une tribune pour la remontée des dysfonctionnements locaux et d'une valorisation de leurs actions.

Jean Philippe FONTENELLE, *Groupe de recherche et d'échange technologique (GRET)*

Le GRET travaille depuis 1976 sur l'accès aux services de base en se posant systématiquement la question de l'après-projet.

Il faut réfléchir à la dynamique sociale et politique à appuyer pour sous-tendre la pérennité des services de base, éviter de plaquer des schémas tout faits, et forger des institutions. Le GRET est dans un dispositif de recherche-action. L'idée du projet Agora est de partir du local avec des actions pilotes pour réfléchir à comment construire des politiques publiques, pour que les actions soient ensuite reprises et dupliquées.

Ce projet est à la fois une collaboration nord-sud, sud-sud, mais aussi nord-nord. Le multipartenariat permet d'accompagner les schémas de décentralisation qui se construisent en travaillant avec des compétences différentes, que ce soit sur des dispositifs techniques, des dynamiques sociales (appropriation) ou de l'ancrage institutionnel (rôle des collectivités).

Cédric LE BRIS, *responsable de la coopération internationale, conseil général des Yvelines*

« Le plus difficile n'est pas de construire un service public, mais de s'assurer de la continuité et de l'utilité du service. Les services publics locaux ont un caractère immatériel qui ne s'atteint pas par l'argent. »

Le conseil général des Yvelines centre ses projets sur la notion de services rendus par rapport aux besoins des populations en se basant sur un quadrilogue « collectivités/services de l'État/prestataires de services/représentants de la population ». Il est important de prévoir les coûts récurrents qui vont devoir être portés par la collectivité partenaire, d'essayer de coordonner les échelles de territoires et les acteurs, de trouver une échelle de mutualisation entre les acteurs (principe de subsidiarité), et de contractualiser le rôle de chaque acteur dans le fonctionnement du service. Il faut pousser en avant les collectivités pour qu'elles soient les maîtres d'ouvrage des projets, y compris pour solliciter des financements.

On note cependant certaines difficultés : la focalisation sur les investissements (les collectivités veulent montrer des réalisations, afin que l'on voie que la coopération fonctionne), la fragilité des services publics mis en place (manque de suivi), et les ressources humaines difficiles à mobiliser dans des régions isolées (manque de personnes pour les formations).

Frédérique HERY, *Fondation Veolia Environnement*

L'action de la Fondation Veolia dans la commune de Bangangté au Cameroun s'est mise en place autour de quatre axes : le renforcement des services techniques de la commune, la réhabilitation d'infrastructures en eau et assainissement, la mise en place d'un service de gestion, et l'implication des populations.

Pour que les services techniques connaissent le parc eau-assainissement et les ressources hydriques, Veolia a cartographié les équipements et les infrastructures (puits, forages, adductions). Ensuite, il y a eu un recensement de l'ensemble des acteurs chargés de ces équipements a eu lieu afin de prévoir une planification et une programmation, et de placer la commune et les services techniques au centre de tous les échanges. Le projet s'est concentré sur l'assainissement des lieux publics (écoles et marchés), la sensibilisation à l'hygiène, et l'émergence d'un service local pour assurer des retombées économiques.

Célestine KETCHA-COURTES, *maire de la commune de Bangangté (Cameroun)*

Depuis 2010, il y a eu un début de transfert progressif des compétences et des ressources à la commune de Bangangté, notamment dans le domaine eau-assainissement qui a été ouvert aux initiatives locales. Il est important de s'approprier les questions d'hygiène et de salubrité (participation des populations au traitement des déchets).

En 2007, les populations partageaient l'eau avec le bétail, à l'origine d'un taux de mortalité énorme lié aux maladies hydriques. L'étude a porté sur les questions de la non-gratuité de l'eau, de la demande en assainissement des commerçants, des capacités de gestion des populations. Il est primordial de s'assurer de l'appropriation du projet par les populations, pour que l'entretien et la gestion continuent. Différents partenaires (SIAAP, Agence de l'eau Seine-Normandie, AIMF, Fondation Veolia) accompagnent Bangangté dans cette démarche.

Madjouline SBAÏ, *vice-président du conseil régional Nord - Pas-de-Calais*

« Comment allier coopération décentralisée et recherche ? », exemple de la coopération Cercle de Diéma, Mali dans les régions de Kayes et le Nord - Pas-de-Calais.

Dans sa coopération avec le Cercle de Diéma au Mali, le conseil régional du Nord - Pas-de-Calais propose un appui institutionnel pour un accompagnement des projets dans la durée.

L'objectif est de permettre une meilleure appréhension des transformations des territoires (arrivée des routes, implantation de mines, vulnérabilité alimentaire), provoquées par des facteurs externes. L'idée est d'augmenter la capacité du territoire à accompagner lui-même ce changement, de le responsabiliser, d'être acteur de ce changement.

Sur la question des mines et de l'industrie, le conseil régional appuie la mise en débat de ces grands choix de développement du territoire avec les populations, permettant parfois de générer des transformations structurantes comme c'est le cas dans le programme « fleuve », avec Saint-Louis où se crée une nouvelle aire de civilisation. La Région Nord - Pas-de-Calais vise à aider et à accompagner les territoires à définir la vision autonome et durable de leur avenir à travers :

- l'accompagnement à la réduction de la vulnérabilité du territoire ;
- l'accompagnement du territoire dans sa façon d'appréhender les diverses transformations politiques ou climatiques ;
- des formations d'élus et de techniciens ;
- de la valorisation des ressources produites sur le territoire ;
- l'accompagnement à la recherche de nouveaux partenaires ;
- l'accompagnement dans la mise en place de débat avec les populations locales pour se questionner sur les choix de développement.

Michèle LECLERC-OLIVE, *ONG CORENS*

CORENS est une association de coopération décentralisée. L'association a récemment réalisé une enquête sur la compréhension de la notion de service public au Mali. Les termes de « services publics » revêtent par exemple quatre traductions en bambara : « Travail qui est fait par tout le monde. Travail fait pour tout le monde. Activités qui satisfont les besoins de la population. Les compétences transférées à la commune ».

Ces notions différentes sont très importantes vis-à-vis de celles partagées en France où l'on considère les services publics comme des services qui sont fournis par les pouvoirs publics, où comme des services soucieux de la qualité du service rendu, ou comme un choix vis-à-vis d'un besoin (décision qu'un problème sera résolu par un service public).

C'est dans ce troisième sens que le service devient public et c'est là que s'élabore une citoyenneté. En effet, un service qui est public s'adresse à des citoyens, et non à des clients ou à des usagers. C'est un processus qui prend du temps, mais c'est une question essentielle.

À travers ces analyses socio-anthropologiques qui sont coélaborées avec des partenaires maliens, CORENS a changé le contenu de ses activités pour fournir du savoir, réaliser des cartes, des entretiens et des études pour que les collectivités se documentent sur leur territoire.

TROIS IDÉES CLEFS

- La commune est le maillon essentiel et le lieu d'atterrissage de toutes les politiques publiques qu'elles soient dictées par le haut ou le niveau local, c'est donc à ce niveau que le travail doit se faire le plus sérieusement possible.
- La maîtrise de la demande en matière de services publics est indispensable pour espérer améliorer durablement le service public lui-même. Un service public bien rendu, mais sans appropriation tombe en désuétude.
- La recherche fondamentale et l'action doivent être articulées pour une meilleure efficacité dans la mise en place de services publics locaux.

RÉUNION DU GROUPE-PAYS ARMÉNIE

Présidence de séance : **Charles JOSSELIN**, *président de Cités Unies France*

Les Assises ont eu pour ambition, entre autres, de comparer les institutions respectives de la France et de l'Arménie du point de vue de la gouvernance locale. Le groupe-pays Arménie est désormais opérationnel et il va porter et développer la relation entre la France et l'Arménie en s'appuyant sur les relations entre les collectivités territoriales arméniennes et françaises. En 2007, l'année de la France et de l'Arménie a été une grande réussite à travers de très nombreuses manifestations dans les deux pays.

La question qui se pose avec l'Arménie, comme avec beaucoup d'autres pays, concerne le dialogue avec d'une part les élus, et d'autre part, les pouvoirs locaux qui ne procèdent pas forcément du suffrage universel, mais sont nécessairement impliqués dans le développement local.

De plus, le fort degré d'implication des communautés arméniennes en France est souvent une des principales motivations pour lancer des coopérations décentralisées avec l'Arménie.

Jean-Paul TIOVAR, *vice-président du conseil général des Hauts-de-Seine, représentant Patrick DEVEDJIAN, président du conseil général des Hauts-de-Seine*

« Une fois qu'on a été piqué au cœur par l'Arménie, on ne peut plus s'en détacher. »

Il y a trois principales raisons qui ont poussé le conseil général à s'inscrire dans la dynamique de Cités Unies France, en acceptant la présidence du groupe-pays : l'amour de la solidarité, le lien fort avec l'Arménie et la révision de nos politiques de coopération décentralisée.

En Arménie, certaines régions sont complètement désertifiées en termes d'économie, d'agriculture, et de besoins élémentaires des populations, entraînant des exodes. Le conseil général a ainsi choisi de s'engager avec la région du Tavouch où des ressources existent sans être exploitées au mieux des possibilités.

Sur un programme de trois ans, les actions ont participé à la remise du fleuve dans son lit et à arrêter l'exode des jeunes (création de fermes pilotes, mise en place de coopératives).

Christian TER STEPANIAN, *ambassadeur-conseiller du ministre des Affaires étrangères arménien en charge de la Francophonie*

Avec la création du groupe France au sein de l'Association des communes d'Arménie, le groupe-pays Arménie de Cités Unies France disposera d'un cadre de dialogue, d'échange et d'initiative. Ces groupes auront la capacité d'évaluer la mise en œuvre des différentes recommandations prises lors des Assises, notamment l'apprentissage du français, la gouvernance locale et le développement économique.

Les communes arméniennes ont insisté sur l'introduction du français comme troisième langue vivante dans des régions où il n'est pas enseigné, sur la présence de la culture francophone dans les régions (cent soixante manifestations en 2011 pendant les journées de la francophonie), et sur l'importance de la formation au français des fonctionnaires des municipalités.

Concernant la concertation qui doit se mettre en place entre les groupes Arménie et France, il serait intéressant d'avoir un suivi des recommandations des Assises pour faire une première évaluation et commencer à penser aux prochaines Assises de 2013.

La coopération décentralisée franco-arménienne est dynamique et les collectivités arméniennes sont très impliquées pour approfondir la qualité des liens.

Alain MAURICE, *maire de Valence*

L'existence et la redynamisation du groupe-pays Arménie sont importantes, et ces premières Assises doivent produire des effets. La ville de Valence qui s'est engagée dans l'animation du groupe sur la francophonie continuera à tenir ce rôle. La francophonie est en effet un vecteur clé de cette coopération

La Charte de la francophonie adoptée en 1997 portait sur la démocratie, le règlement des conflits et le soutien aux droits de l'homme, sur lesquels s'est ajoutée cette question de nouvelles technologies de la communication (TIC). Il serait intéressant de s'appuyer sur la culture numérique qui pourrait être un nouvel élément de la coopération avec l'Arménie.

La ville de Valence a retenu cinq axes dans cette Charte : le développement de la lecture publique, des politiques et industries culturelles, l'amélioration de la production audiovisuelle des pays francophones du Sud, le renforcement de la modernisation, la promotion de la circulation des artistes et écrivains et la mise en marché de leurs œuvres.

Les objectifs des premières Assises se sont inscrits parfaitement dans les axes de la Charte, portant à la fois sur l'œuvre éducative et sur les activités culturelles. Pour 2013, la ville de Valence s'est positionnée et serait honorée d'accueillir les prochaines assises franco-arméniennes.

Véronique MOREIRA, *vice-présidente du conseil régional du Rhône-Alpes, déléguée à la coopération solidaire*

La convention entre Rhône-Alpes et l'Association des communes républicaines d'Arménie n'est pas ordinaire, car elle associe deux sujets de niveaux différents, une association et une collectivité territoriale. Dans cette coopération, la région cherche à avoir une définition commune du développement économique, de l'impact social et environnemental, croisé avec la question de la gouvernance.

Sur la question du tourisme, la coopération s'appuie sur les connaissances Rhône-alpines sur les contraintes liées au changement climatique (industrie de la neige à repenser avec le réchauffement), l'impact de la crise mondiale qui affecte le tourisme. La région a mis en place des formations pour que les élus jouent un rôle dans l'aménagement du territoire (patrimoine et biodiversité).

Parmi les sujets abordés, on peut noter la mise en place de taxes de séjour, la labellisation de gîtes, la formation des guides, et la mise en place de cadres législatifs.

L'expérience de la filière bio en Rhône-Alpes permet également d'appuyer les agriculteurs arméniens qui mettent en place une filière de plantes aromatiques, et la région est actuellement en réflexion sur l'appui à la création de coopératives.

Christine CRIFO, *vice-présidente du conseil général de l'Isère en charge de la coopération décentralisée*

En Isère, la communauté arménienne est importante et très impliquée dans la vie de la cité. Le département a avancé pas à pas dans ses opérations avec l'Arménie, mais la dynamique s'est enclenchée sous l'influence de la Diaspora arménienne, très active.

Les activités mises en place étaient notamment l'aide dans l'enseignement, dans la santé, et le soutien au monde associatif. Dans la mesure où les relations s'intensifiaient, le conseil général a signé une convention de coopération avec la région du Gegharkunik où le lac Sevan dispose d'un important potentiel touristique.

Afin d'intensifier les échanges territoriaux, l'Isère s'associe aux coopérations de la ville de Vienne avec la ville de Goris, de Romans-sur-Isère avec Bardelis, et de Grenoble avec Seba.

Cette coopération s'inscrit sur une méthode de mutualisation afin d'avoir une meilleure cohérence dans les projets menés et d'agir en complémentarité, notamment sur le tourisme avec Romans-sur-Isère et Grenoble. Elle comprend trois étapes : des actions ponctuelles, une convention de coopération décentralisée, et une mutualisation à l'échelle des territoires.

Hubert JULIEN-LAFERRIÈRE, *vice-président du Grand-Lyon, en charge de la coopération et de la solidarité internationale*

Après un jumelage entre la ville de Lyon et Erevan depuis 1991, un protocole de coopération a été lancé en 1993 avec le Grand-Lyon, signe d'une grande histoire entre Lyon et l'Arménie.

Le Grand-Lyon propose trois types de coopération, soit du renforcement de capacité en maîtrise d'ouvrage en mobilisant la société civile, soit une coopération s'appuyant spécifiquement sur les services de la ville, ou comme à Erevan, une coopération s'appuyant sur la société civile (communauté arménienne à Lyon).

Des difficultés sont notamment apparues dans les formations des élus arméniens assurées à Lyon : ces élus ont ensuite monté des entreprises privées de retour au pays, ou concernant l'envoi des bus de la société SYTRAL sans développement d'un schéma de déplacement urbain.

La coopération fonctionne grâce au dynamisme de la société civile qui a permis d'inaugurer le lycée professionnel franco-arménien, il y a dix ans (Association Rhône-Arménie), la chambre de commerce qui a accompagné la création d'un centre de formation management à Erevan, les universités qui se mobilisent pour accueillir et envoyer des étudiants ainsi que pour créer l'Institut de langues étrangères d'Erevan.

Les Assises d'automne dernier ont marqué une étape importante pour mobiliser les collectivités françaises mais aussi pour mutualiser les actions. Le groupe-pays Arménie doit permettre de faire émerger une volonté commune des collectivités.

Enfin, il y a une grande volonté au Grand-Lyon de mettre le développement économique au centre des coopérations, afin d'aider à créer de la richesse et de l'emploi dans les villes partenaires. D'autant plus que les entreprises lyonnaises ne vont pas spontanément dans ces régions du monde, le cadre institutionnel facilite ainsi le compagnonnage économique, et oriente les entreprises qui accompagnent la coopération décentralisée vers une dynamique économique durable.

TROIS IDÉES CLEFS

- La francophonie est un vecteur important des relations franco-arméniennes, il faut que les coopérations décentralisées puissent se nourrir de ces relations.
- Le groupe-pays Arménie doit permettre d'accompagner la mise en place d'un développement territorial soutenable, de renforcer le travail des acteurs des territoires et de mettre en place un cadre institutionnel au sein duquel développer les relations entre les collectivités territoriales de nos deux pays.
- Le dynamisme de la Diaspora arménienne en France est un élément structurant sur lequel la coopération décentralisée entre la France et l'Arménie doit s'appuyer.

CONFÉRENCE RÉGIONALE : LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE EN AMÉRIQUE LATINE – PAYS ÉMERGENTS ET PAYS MOINS AVANCÉS

Présidence de séance : **Patrick ALLEMAND**, *premier vice-président de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, délégué aux relations internationales, Europe et euro-régions qui représente Michel VAUZELLE, président du groupe-pays Brésil, président de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur*

Après avoir débuté par une organisation continentale du groupe-pays à Cités Unies France, l'Association a progressivement rompu avec cette approche. Le Brésil, Haïti, et l'Amérique du Sud, l'Amérique centrale, le Mexique et Cuba formaient les trois groupes-pays jusqu'en 2010. Avec le Chili, l'Amérique centrale et Cuba, et l'Argentine, trois nouveaux groupes-pays ont vu le jour en 2011. Le groupe-pays Mexique sera créé à l'issue d'un forum sur la coopération décentralisée franco-mexicaine. La création d'un groupe pour la région andine (Équateur, Pérou, Bolivie et Venezuela) est en discussion.

Le choix de proposer cette conférence sur l'ensemble du sous-continent est lié à la fois aux caractéristiques communes de ces pays liées à l'histoire (les dictatures et les processus démocratiques), à la culture.

Par ailleurs, la stratégie de la coopération avec le Brésil est au cœur des intérêts des collectivités locales, une coopération développée autour des thématiques de l'innovation, de la prévention des risques naturels, de la gestion locale de l'eau, du développement durable dans la perspective de Rio 20. Les objectifs du MERCOSUR qui cherche à développer un forum des villes et des États fédérés s'intègrent bien dans le contexte de la coopération décentralisée actuelle avec le Brésil. Néanmoins, les collectivités territoriales françaises doivent avant tout définir leurs orientations stratégiques pour répondre aux besoins de coopération très différents selon les pays (pays moins avancés et pays émergents).

Chantal BOURVIC, *conseillère générale du Val-de-Marne, présidente du groupe-pays Amérique centrale et Cuba*

Au regard des partenariats avec l'Afrique, ceux avec l'Amérique centrale et Cuba sont plus récents et moins nombreux. D'une manière générale, les partenariats avec l'Amérique centrale sont stables et s'appuient sur des associations locales actives créant une dynamique réelle qui dépasse la coopération institutionnelle. Les thématiques de ces coopérations sont diverses, on note notamment l'appui à l'éducation, les services publics locaux, l'accès à l'eau et à l'assainissement, la conservation des ressources naturelles, le développement agricole, la santé et la prévention, l'appui institutionnel ou encore les bourses d'études universitaires.

Au Nicaragua, suite à l'expérience sandiniste et à la chute d'Anastasio Somoza en 1979, Cités Unies France avait répertorié vingt-cinq coopérations décentralisées entre la France et le Nicaragua, aboutissant à la création d'un groupe-pays en 1996. Aujourd'hui, on ne recense six coopérations avec le Nicaragua, une au Salvador et cinq à Cuba.

La coopération avec Cuba date des années quatre-vingt-dix et la chute de l'empire soviétique, encourageant Cuba vers une diversification des coopérations (ONG, coopération bilatérale ou décentralisée).

Les objectifs du groupe-pays sont les suivants : établir une coopération à long terme, contribuer à la présence française dans des zones moins stratégiques pour la politique extérieure de la France, réfléchir sur des possibilités de coopération avec les autres pays de la zone, tels que le Honduras, le Guatemala, le Costa Rica, et Panama.

Pierre-Marie BLANQUET, *vice-président du conseil général de l'Aveyron en charge des relations internationales, président du groupe-pays Argentine*

Bien que le groupe-pays Argentine soit très récent, la coopération avec ce pays date de la fin du XIX^e siècle. L'Argentine est un pays de migration (communautés européennes), à l'origine d'une coopération de cœur vers l'Europe. On est passé d'un lien de culture à un lien de cœur pour aboutir sur un lien de coopération.

C'est à partir de 2000 que la notion de coopération décentralisée a vu le jour en Argentine, permettant d'agir sur des projets communs. Suite à l'initiative des ministères des Affaires étrangères argentin et français, en partenariat avec Cités Unies France et l'association LOCAL, les premières Assises franco-argentines ont été organisées en 2008 à Buenos Aires et à La Plata. Huit collectivités territoriales françaises ont rejoint les quatre déjà en coopération. Par ailleurs, l'ambassade argentine en France est très active dans l'intensification de ces échanges et propose de renouveler ces Assises.

Afin de renforcer encore la capacité des collectivités argentines à s'engager dans la coopération, les deux gouvernements ont mis en place un dispositif de cofinancement, le Conseil fédéral d'investissement en Argentine prenant en charge une partie du financement de la coopération.

On note une grande diversité des actions qui s'établissent autour des thèmes du développement rural, de la protection de l'environnement (parcs naturels régionaux), de l'agronomie et de l'environnement, du tourisme rural, de l'enseignement supérieur, de la gestion intégrée des ressources hydriques, ou encore du patrimoine mondial de l'humanité.

En s'appuyant sur les communautés européennes d'Argentine (danoise, allemande, italienne, espagnole, française), la mise en œuvre de coopérations décentralisées multilatérales avec d'autres pays européens pourrait être envisagée et encouragée.

Roberto ROMERO, *conseiller régional d'Île-de-France, membre de la commission des affaires internationales et européennes, président du groupe-pays Chili*

Malgré l'existence de nombreux liens historiques entre l'Amérique latine et la France, qu'ils soient de nature architecturale, culturelle, littéraire et philosophique, on observe un manque de coopération avec l'Amérique latine.

Le groupe-pays Chili regroupe différentes collectivités territoriales : la région Île-de-France qui s'engage depuis 1995 avec la région métropolitaine de Santiago sur les thèmes de l'aménagement, des transports, de la santé, du tourisme rural et de l'environnement ; le conseil général de Bourgogne, qui depuis 2010 développe la filière viticole ; le conseil général du Finistère avec la province de Chiloé sur l'aquaculture, le tourisme rural et le développement local ; le conseil général de l'Hérault avec la région de Coquimbo sur l'environnement, la santé et les échanges scientifiques ; puis la ville de Marseille et ses sapeurs-pompiers qui ont des liens historiques avec Valparaiso (en recherche d'une coopération décentralisée).

Le Chili vient de rentrer dans l'OCDE, et pourtant de grandes inégalités persistent. Il est 113^e sur 124 au classement sur la redistribution des richesses de l'ONU et son indice de Gini (mesure du degré d'inégalité) n'a pas bougé sur les trente dernières années. Les collectivités françaises ont un rôle à jouer dans cette situation paradoxale à travers leurs coopérations.

Dans les municipalités chiliennes, il y a une attente très forte et beaucoup d'interrogations concernant les questions institutionnelles ou démocratiques (présidents de régions nommés par le président de la République), les associations de communes et les intercommunalités.

Ronaldo CARDOSO-MENDES, *conseiller environnement, climat et coopération transfrontalière de l'ambassade du Brésil*

La coopération avec les voisins sud-américains existe au Brésil, mais elle est très récente. Cependant, des relations non formellement encadrées se développent depuis longtemps entre les villes transfrontalières (des villes étant parfois situées de part et d'autre d'une frontière nationale), moins entre les grandes villes côtières, les États fédéraux et les provinces.

L'encadrement institutionnel des coopérations transfrontalières s'est développé en 1995, lors de la signature du traité d'Ouro Preto (fondateur du MERCOSUR), où, à l'initiative de douze chefs de gouvernements locaux, le réseau Merco Ciudades a vu le jour. Aujourd'hui, le réseau compte 230 villes (plus de 80 millions d'habitants). Les objectifs du réseau sont de favoriser la participation de gouvernements locaux dans le processus d'intégration régionale, de promouvoir la création d'un cadre institutionnel et de développer des échanges et des coopérations horizontales.

Au Brésil, on assiste à une vraie nouveauté. C'est un pays habitué à la « coopération reçue » qui depuis 2004-2005 se lance dans la « coopération donnée ». En Haïti, les projets de l'Agence brésilienne de coopération sont les premiers projets à l'international.

Différents éléments doivent par ailleurs être mis en avant. Le Brésil participe à toutes les réalités de la sous-région (dimension continentale), sa langue est un facteur d'éloignement vis-à-vis des voisins sud-américains, et les frontières sont des réalités lointaines pour les grandes villes côtières. On observe également une tendance à l'isolement et au repli sur soi, et enfin, il existe une certaine jalousie entre les régions et les villes brésiliennes, chaque territoire souhaitant attirer l'attention des autres pays du continent et des pays européens (en raison notamment de la grande diversité géographique, climatique et ethnique du pays).

Aujourd'hui, à travers l'émergence du Brésil au niveau international, les collectivités ont pris conscience de l'importance de participer à ce type de coopérations de territoire à territoire, ce qui pourrait amener à dépasser l'échelle des villes, pour aller vers des coopérations entre provinces ou entre États fédérés.

Dominique HERON, *directeur des partenariats Veolia Environnement*

Veolia Environnement en tant qu'acteur privé réalise une démarche à fort contenu d'ingénierie et de méthode sur le thème de l'accès aux services de base à Aguascalientes au Mexique, en partenariat avec ONU Habitat, l'UNITAR, les Nations unies pour la formation et la recherche, et l'Institut pour la gestion déléguée. Ce programme encourage les gouvernements à faciliter l'accès aux services de base de proximité (eau et assainissement, transports, énergies) en milieu urbain.

Ce partenariat est parti du souhait de la ville d'Aguascalientes de réaliser des progrès dans le fonctionnement de ces services urbains et Veolia Environnement a fait le choix de proposer une méthode d'ingénierie plutôt qu'un programme d'investissement massif dans les infrastructures.

Le travail a porté sur un cadre méthodologique construit à partir d'un autodiagnostic de la ville pour qu'elle puisse mieux s'approprier le projet. Cette coopération était dans un premier temps « reçue », mais l'objectif est que la ville puisse transférer cette méthodologie dans les pays voisins.

Les actions se sont appuyées sur de multiples opérateurs du territoire (eau, transport, propreté) qui ont proposé des outils novateurs (tarification sociale, échange des déchets contre des biens de consommation), et sur la capitalisation des méthodes et résultats en espagnol pour que la ville puisse servir de relais de coopération sud-sud.

TROIS IDÉES CLEFS

- À travers le rapprochement par la langue latine, le Siècle des lumières, la structuration politique proche, le symbole « liberté, égalité, fraternité » qui résonne en Amérique latine, on peut s'interroger sur le faible nombre de coopérations décentralisées.
- En Amérique latine, la coopération décentralisée avec les pays émergents est en plein développement (trente coopérations décentralisées recensées au Brésil), très active avec Haïti, faible et stable avec les PMA (Nicaragua, Salvador, Cuba, Bolivie, Pérou, Équateur), et inexistante avec la Colombie et le Guatemala.
- Dans les coopérations avec l'Amérique centrale, on constate une richesse des échanges et une forte implication des acteurs du territoire (associations, monde de l'art et de la culture, entreprises, entités publiques), contribuant au rayonnement de la France.

RÉUNION DU GROUPE-PAYS VIETNAM

Président de séance : **Paul FROMONTEIL**, *ancien vice-président de la région Poitou-Charentes, délégué général de l'Association internationale des régions francophones (AIRF)*

Lors des dernières Assises de la coopération décentralisée franco-vietnamienne à Haiphong, en novembre 2010, qui ont réuni plus de 600 participants, on a pu constater l'importance grandissante du Vietnam dans les relations bilatérales et la coopération décentralisée avec la France. La forte présence de l'Union européenne a aussi démontré son souhait de travailler aux côtés des collectivités européennes dans cette région du monde.

Les actes des Assises d'Haiphong seront disponibles en septembre 2011 et les prochaines Assises devraient avoir lieu en 2013 à Brest, avec l'appui de la communauté urbaine Brest Métropole-Océane, et des conseils généraux des Côtes-d'Armor et du Morbihan.

Par ailleurs, on note la publication de deux dossiers importants réalisés par Cités Unies France. Le dossier-pays Vietnam qui est une introduction à l'ensemble des problématiques de fond posées par la coopération décentralisée franco-vietnamienne, et le répertoire des partenariats de coopération décentralisée au Vietnam qui a été récemment actualisé.

À travers ces deux ouvrages, il ressort une progression générale des coopérations qui se renforcent en qualité et s'agrandissent en nombre. Aujourd'hui, dix-neuf collectivités françaises sont en partenariat avec dix-sept collectivités vietnamiennes. Le département des Vosges et la ville de Tour sont les deux dernières collectivités françaises à avoir signé des partenariats, respectivement avec le département Gnem Han et la ville de Hiin.

On recense au total soixante-treize projets, sur trois thèmes essentiels : la culture, la francophonie et le tourisme (Festival de la mer, Semaine culturelle et millénaire de Hanoi avec Toulouse), l'enseignement, l'éducation et la recherche (construction d'écoles, bourses de mobilité étudiantes, pôles universitaires francophones), ainsi que l'eau et l'assainissement.

Dao Duy DOUNG, *chargé de développement, ambassade du Vietnam*

Depuis début 2011, la situation socio-économique au Vietnam est difficile avec un taux d'inflation important, un contexte international tendu (prix du pétrole, dette publique européenne), et d'importants défis pour limiter le déficit commercial.

Malgré cet aspect, de nombreuses mesures ont été mises en place notamment le resserrement de la politique monétaire (contrôle des investissements publics). Grâce à ces mesures, le taux de croissance a été de 5,57 % durant les six premiers mois de 2011. L'objectif est maintenant de maîtriser l'inflation et de maintenir les équilibres macro-économiques (limite de la croissance des crédits, contrôle sur les banques commerciales).

Par ailleurs, le pays vise une économie de 10 % des dépenses de fonctionnement afin d'utiliser les fonds dégagés pour la réalisation des politiques sociales au Vietnam.

À ce sujet, le Vietnam a récemment été félicité par l'ONU pour la réalisation de plusieurs Objectifs du millénaire pour le développement (programme de logements sociaux, aide des étudiants, augmentation du SMIC).

Lors du dernier congrès du parti, les préconisations ont porté sur la restructuration de l'économie nationale, le développement durable et la qualité de la croissance afin d'aller vers une

économie du savoir, avec une mise en avant des avancées techniques et technologiques et une main-d'œuvre à haute qualification.

La question de l'eau et de l'assainissement aura aussi une importance accrue dans la mesure où le Vietnam sera parmi les pays les plus touchés par la montée du niveau de la mer. C'est pourquoi le gouvernement a ratifié le protocole de Kyoto, mis en place des objectifs nationaux sur l'environnement, et des lois sur la maîtrise de l'énergie (5 % de renouvelables en 2020).

Ces derniers temps, on a assisté à une réactivation du Haut Conseil pour la coopération économique entre la France et le Vietnam qui tiendra une réunion en novembre 2011. Par ailleurs, la coopération hospitalière est bien développée, notamment un projet dans le sud du Vietnam accompagné par un jumelage en Nice et Thanh Hoa qui devrait être signé. La coopération bilatérale s'appuie sur la Maison du droit franco-vietnamien, un instrument de la coopération juridique fondé en 1993.

2013 sera l'année croisée franco-vietnamienne, et on fêtera le 40^e anniversaire des relations diplomatiques entre les deux pays, une occasion qui devrait permettre d'accroître les échanges artistiques et culturels.

Les axes à développer dans la coopération décentralisée sont notamment l'éducation, l'art et la culture. L'objectif est de pouvoir appuyer les implantations des PME-PMI françaises au Vietnam qui sont moins engagées au Vietnam vis-à-vis des allemandes et italiennes. En effet, seulement 0,9 % des échanges commerciaux se font avec la France.

Bich-Viet NGUYEN, *coordinatrice régionale Vietnam à l'Agence française de développement (AFD)*

Le Vietnam est un pays bien accompagné par l'aide publique au développement, en raison de ses fondamentaux excellents. Parallèlement, des mesures sont mises en place pour faire face aux difficultés qui ont créé des déséquilibres comme l'ouverture à l'OMC.

L'AFD est engagée au Vietnam depuis 1993, avec plus de soixante-cinq projets (vingt-huit en cours), engageant entre 50 et 100 millions d'euros/an.

Pour l'AFD, trois axes sont à mettre en évidence dans les coopérations avec le Vietnam.

Tout d'abord, la modernisation du secteur productif et des services bancaires. L'AFD mène sur cette question un projet multiacteurs (ONG, collectivités, universités, SCAC) pour développer des écoles d'excellence de hautes technologies dans les régions économiques les plus développées.

On note ensuite l'importance du développement des infrastructures, notamment dans les domaines des transports, des énergies, de l'électricité et de l'agriculture.

Le troisième axe est le développement durable et le changement climatique. Le Vietnam est un des cinq pays au monde les plus menacés par la montée des mers. Le pays doit anticiper cette situation par des industries d'atténuation et des mesures d'adaptation ; l'AFD y participe.

Parmi les projets de l'AFD impliquant des coopérations décentralisées, il y a un projet avec entre la région Aquitaine et Lao Cai sur l'écotourisme et le développement urbain. Ce projet propose la mise en place d'une assistance technique sur l'écotourisme et la biodiversité dans le Parc national de Hoang Lien. Pour coordonner toutes les actions des parcs, on propose des missions d'expertise par les Parcs des Landes gasconnes et du Périgord-Limousin.

D'autres coopérations entre l'Île-de-France et Hanoi, Rhône-Alpes et Hô Chi Minh-Ville s'appuient sur un accompagnement de l'AFD. Ces actions conjointes sont par exemple une

publication en vietnamien de l'ouvrage *Villes en devenir*, sur la connaissance française en matière de développement urbain qui a reçu un bon accueil, ou encore l'illumination de Hanoï avec l'Association Lyon Lumière qui a assuré la maîtrise d'œuvre et une part du financement.

Enfin, le grand projet du métro de Hanoï financé à 50 % par l'AFD est accompagné par la BEI et l'Institut des métiers de la ville de l'Île-de-France qui travaille sur le concept multimodal (liens avec les autres transports et l'environnement extérieur).

Les 8^{es} Assises ont permis de tisser de nouveaux liens entre le SIAP et la ville de Hué (rénovation de monuments historiques), entre Haiphong et Brest Iroise (produits de la mer, dépollution de la baie d'Along, outil d'aide à la décision).

Docteur GILDAS-TREGUIER, pédiatre, président de l'APPEL

Le projet « L'Appel à Lorient » est mis en place avec l'ONG L'Appel, la ville de Lorient, le conseil général du Morbihan et la région Bretagne, mais aussi le centre hospitalier de Bretagne sud et l'université de Bretagne sud avec le soutien récent du MAEE. Cet évènement d'un mois a proposé des manifestations culturelles (musique, spectacles, cinéma), et des débats autour des problématiques de santé au Vietnam, il a connu un énorme succès.

Lors des conférences présidées par Bertrand Gallet, les intervenants sont revenus sur le peu de PME-PMI implantées au Vietnam alors que les liens existent avec la Bretagne (agroalimentaire, monde maritime, protection de l'environnement), et sur la pertinence des partenariats tripartites entre les hôpitaux, les ONG et les collectivités françaises.

Les ONG apportent des connaissances du terrain et de l'expertise et les collectivités portent des initiatives spécifiques à la France comme le programme de formation médicale « Faisons fonction en interne » (FFI). Plus de 2 300 médecins vietnamiens ont été formés pendant quinze ans dans tous les hôpitaux de France et sont tous retournés dans leur pays pour exercer, devenant des vecteurs du développement de leur pays.

De nouvelles demandes apparaissent au Vietnam face aux problèmes du vieillissement, notamment les demandes en gérontologie ou des solutions face aux pathologies liées à l'environnement. Il est donc important de répondre aux besoins actuels et à venir du Vietnam tout en étant en adéquation avec des possibilités d'offres de la France.

On voit également émerger de nouvelles formes de coopération, avec le rôle essentiel de la Fédération hospitalière de France et du Réseau hospitalier des villes du Sud-Est asiatique (REAS) qui permettent une meilleure articulation des programmes.

Aujourd'hui, les formations concernent de moins en moins les médecins, mais plutôt des administratifs et des cadres comme à l'École de la santé publique de Rennes.

Parmi les initiatives intéressantes au Vietnam, on peut citer le partenariat entre un réseau de compétence, un centre de référence d'Hô Chi Minh-Ville, des hôpitaux provinciaux et de districts, puis les postes sanitaires dans les communes, permettant une meilleure coordination des actions sur le territoire.

TROIS IDÉES CLEFS

- L'expertise française sur les questions de partenariat public/privé dans le domaine de l'assainissement, de la protection de l'environnement, du traitement des déchets et des transports urbains est très intéressante pour le Vietnam.
- L'AFD encourage les collectivités engagées au Vietnam à entrer en contact avec elle pour un échange transparent d'informations et une mutualisation des actions.
- Les domaines de partenariat où les échanges pourraient s'accroître sont notamment les énergies alternatives, l'agroalimentaire, l'eau et l'assainissement, l'éducation, l'information et la communication ou encore l'industrie pharmaceutique.

RÉUNION MAROC : LE FONDS DE SOUTIEN À LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE FRANCO-MAROCAINE

Présidence de séance : **Charles JOSSELIN**, *président de Cités Unies France*

Bien que dans la majeure partie des cas, les demandes de coopération viennent des collectivités étrangères, certaines collectivités françaises entreprennent encore des démarches pour développer des partenariats avec les collectivités marocaines, signe qu'il existe encore une marge de progression dans la coopération décentralisée franco-marocaine.

C'est spécifiquement au niveau des territoires que cette coopération a connu des avancées les plus significatives, d'autant plus que la réforme de la constitution vient d'acter cette réalité de la politique marocaine : celle des territoires. Les régions françaises ont désormais des interlocuteurs directs. La coopération de territoire à territoire devrait permettre d'associer des collectivités de taille moyenne, voire petite, du côté français et du côté marocain, notamment par le biais de l'intercommunalité en France où les communes très modestes peuvent s'inscrire dans ces démarches de coopération territoriale internationale.

Les Assises d'Agadir en 2009, ainsi que le sommet d'Africité à Marrakech en décembre 2010 ont été un grand succès pour cette coopération. Les derniers événements, à savoir la réunion du bureau exécutif du CGLU à l'invitation du maire de Rabat en préparation du congrès de CGLU en 2013, et la séquence franco-marocaine témoignent de la volonté partagée des gouvernements français et marocains de soutenir ce fonds conjoint de soutien à la coopération décentralisée franco-marocaine.

C'est le 27 avril 2011 que Mohamed SAAD HASSAR, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Intérieur, et Henri de RAINCOURT, ministre de la Coopération, ont signé l'accord de ce fonds de soutien.

Ce fonds est constitué de trois composantes : un appel à projet, une bourse de projet, et des séminaires de capitalisation.

La question de la sous-consommation des fonds doit être soulevée, d'autant plus qu'on la vérifie également ailleurs. Au Mali par exemple, le Congrès des maires a précisé que les projets ne remontaient pas en raison de la capacité d'expertise insuffisante des collectivités pour faire remonter ces projets au niveau des instances dédiées. La coopération décentralisée peut contribuer à cette meilleure articulation des échelons administratifs.

Enfin, sur la question de l'expertise externe en appui à la coopération décentralisée, il y a certains projets où elle demeure nécessaire, mais l'enjeu est de parvenir à faire bénéficier les experts du Sud de ces crédits.

On a souvent reproché aux pays du Nord de faire de l'aide au développement avec un « élastique », d'où l'intérêt de l'expertise externe qui est en mesure de donner un avis indépendant sur la qualité d'un projet de coopération décentralisée, permettant parfois une meilleure prise de recul. Le monde de la coopération décentralisée est construit sur une relation de franchise. Elle est en mesure de reconnaître ses erreurs dans les projets, et il faut s'appuyer sur cet élément de légitimité.

Fathallah OUALALOU, *président du conseil de la commune de Rabat, président de l'Association Rabat 2013, ancien ministre de l'Économie et des Finances du Royaume du Maroc*

La France et le Maroc entretiennent des relations depuis presque un siècle et les deux pays ont traversé le XX^e siècle avec beaucoup de sérénité. La France est aujourd'hui le premier partenaire du Maroc au niveau commercial, culturel, financier et technologique.

Ce qui est nouveau, ce sont les rapports humains. Les Marocains en France ont contribué à l'enrichissement de l'économie et de la culture française et d'un autre côté, les Français ont beaucoup participé à la croissance du tourisme au Maroc, et on voit de plus en plus de Français s'installer au Maroc.

La ville de Rabat travaille beaucoup avec les villes de Paris et de Lyon sur la thématique des transports, mais aussi avec Marseille sur les métiers de la mer, ou encore avec Mantes-la-Jolie sur le développement économique.

Avec Lyon, il y a beaucoup de perspectives positives dans les projets à venir, notamment sur les questions des transports, de l'éclairage et des énergies. Le fonds conjoint de soutien à la coopération décentralisée franco-marocaine permettra d'accompagner ces démarches.

Rabat est la capitale politique, mais elle est aussi la capitale du savoir, de la culture, de l'écologie et des espaces verts. Les projets de développement autour du tourisme essaient ainsi de s'appuyer sur ces atouts, et de s'inscrire dans une démarche adaptée à ces fonctions urbaines.

Rabat accueillera le 4^e Congrès mondial de CGLU en 2013, après celui de 2011 à Mexico, signe de la place centrale de cette ville dans le champ mondial des collectivités territoriales.

À travers son titre symbolique de capitale des pouvoirs locaux africains, Rabat accueillera cet événement mondial au nom de tout le continent africain.

Le partenariat triangulaire entre l'Europe, la Méditerranée et l'Afrique est primordial, et Rabat, qui est le siège de CGLUA joue un rôle important dans cette coordination, notamment à travers l'organisation de séminaires de formation des élus et fonctionnaires d'Afrique de l'Ouest dans le secteur financier. Dernièrement, la Banque des villes et des communes marocaines a animé un atelier sur le thème des finances et des autorités locales. À cette occasion, il est apparu le grand intérêt des voisins d'Afrique pour cette nouvelle coopération triangulaire, et la participation de l'AFD et de la BEI sont des signes forts de l'implication de la France et de l'Europe dans ces échanges.

Anne-Marie MEVEL-REINGOLD, *conseillère auprès du délégué, secrétaire adjointe de la Commission nationale pour la coopération décentralisée (CNCD)*

Avec la direction générale des collectivités locales du Maroc (DGCL), la DAECT a travaillé sur la continuité du Programme d'appui à la décentralisation (PAD), pour l'adapter à l'évolution de la politique marocaine.

Le nouvel accord de coopération décentralisée regroupe trois composantes : un appel à projet soumis au comité paritaire de sélection à Rabat pour des cofinancements sur trois ans, une bourse de projet pour permettre à toutes les collectivités, notamment en milieu rural, de bénéficier de l'expertise française sur des projets spécifiques et plus ponctuels, et la mise en place

de séminaires d'échanges de bonnes pratiques et de mutualisation, sur des thématiques choisies par la DGCL et les collectivités.

Concernant l'appel à projet, dans la continuité du PAD I, l'objectif fondamental est le renforcement des capacités en maîtrise d'ouvrage des collectivités locales marocaines. Le nouveau fonds de soutien se focalisera sur les thématiques prioritaires du gouvernement marocain, à savoir la planification, le développement local et les services publics locaux, la valorisation des espaces publics et du patrimoine historique, l'environnement et le tourisme, l'aménagement du territoire, le développement et l'insertion économique, le développement des terroirs (l'Argan, le mouton Bergui, la clémentine de Berkane, etc.).

Concernant les bourses de projets, elles permettent de nouer une relation sur une thématique précise ou un point précis d'un projet avec une collectivité française, qui pourra apporter son appui sans l'obligation de mettre en place une coopération décentralisée conventionnée. Cependant, si à l'issue de cet appui à expertise les échanges sont positifs et le partenariat ponctuel fonctionne bien, rien n'empêche les deux collectivités territoriales de développer un partenariat conventionné.

Ensuite, le gouvernement marocain a beaucoup insisté sur l'importance des partenariats intrarégionaux (coopération des régions marocaines avec des régions en France et en Europe), l'intérêt de mettre en place l'intercommunalité (afin de permettre aux communes rurales marocaines de bénéficier de ces coopérations décentralisées), le souhait de voir d'autres acteurs locaux être mobilisés (centres de recherches, services hospitaliers, chambres de commerce, universités, etc.), l'enjeu d'avoir une cohérence avec les grands programmes marocains, et la pertinence de proposer des évaluations systématiques des projets.

Les projets pourront être d'une durée de douze à trente-six mois, sur la période 2011-2013 (cofinancement paritaire des deux ministères), sans date butoir pour le dépôt des dossiers pour plus de flexibilité. Les cofinancements étant compris entre 10 000 et 40 000 euros/an.

La gouvernance du programme sera établie à partir d'un comité de pilotage composé de représentants des collectivités et des deux États (qui sera en charge du choix des thèmes et des réajustements éventuels), d'un comité de sélection amené à étudier les projets et à les retenir le cas échéant, et d'un comité de gestion en charge de l'instruction des projets (suivi de l'exécution du projet).

La thématique du développement de la gouvernance par les TIC sera traitée dans le cadre de l'appel à projet ISIMED du PNUD et de la DAECT, ouvert au Sénégal, au Liban, et au Maroc.

Une coopération triangulaire pourrait être pensée avec le Sénégal, à travers le fonds conjoint franco-sénégalais prévu pour 2012. L'idée serait de pouvoir faire la jonction entre ces deux fonds pour permettre une meilleure coopération triangulaire. Cette initiative pourrait se mettre en place ensuite avec d'autres pays de la sous-région.

Concernant les petites collectivités territoriales qui n'ont pas toujours la capacité de rédiger, ou de formuler les projets, le service de coopération et d'action culturelle (SCAC) de l'ambassade de France, mais aussi la DGCL et les collectivités françaises sont là pour apporter cet appui technique sur le montage de projets.

TROIS IDÉES CLEFS

- L'expertise marocaine peut servir d'appui à une coopération triangulaire avec la sous-région africaine.
- Aujourd'hui, la France est un relais essentiel dans les relations du Maroc avec l'Union européenne, mais aussi dans les relations de coopérations décentralisées maroco-européennes.
- Le Maroc est certainement un des pays où la coopération décentralisée est la plus soutenue aujourd'hui.

RÉUNION THÉMATIQUE : LES ROMS DES BALKANS : LE RÔLE DES COLLECTIVITÉS LOCALES ET DE LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

Présidence de séance : **Alain FREMONT**, *adjoint au maire de Nevers, président du groupe-pays Serbie*

« La coopération décentralisée, c'est avant tout un état d'esprit, un bras tendu vers qui en a besoin ; dans le sens de la paix, de la démocratie, et de la solidarité, mais surtout dans le sens de la dignité. »

Depuis la seconde moitié du XX^e siècle et la fin du conflit mondial, la coopération a parcouru un important chemin, nous sommes passés des jumelages de réconciliation à des coopérations, mais ces échanges se construisent encore sur la base de rencontres humaines, c'est le sens même de la coopération décentralisée.

Cependant, il y a encore d'immenses terrains en Europe pour lesquels une réconciliation et une mise en synergie sont nécessaires, notamment dans les Balkans, afin de les accompagner vers une plus grande démocratie. L'été 2010 a été propice à des décisions qui ont choqué, interrogé, et mis à la lumière du jour une réalité méconnue au sein de l'UE, celle des Roms.

La ville de Nevers s'est engagée il y a dix ans dans une coopération décentralisée avec la Serbie. Cette coopération est née d'un grand désir d'accompagner un peuple qu'on avait montré du doigt à tort comme les méchants parmi les méchants. Aujourd'hui, la réflexion a évolué, mais cette région de l'Europe reste encore à la marge de l'Union européenne, bien qu'elle soit source d'une réflexion intense pour une éventuelle intégration.

Modérateur : **Simon RICO**, *rédacteur, Courrier des Balkans*

Les Roms sont un peuple sans territoire compact, leur réalité s'inscrit sur un territoire diffus, c'est pourquoi la question des Roms ne peut être traitée à l'échelle française, il faut la traiter à l'échelle de l'Union européenne.

Les Roms sont arrivés d'Inde par des vagues successives à partir du début du XI^e siècle. Les premiers textes qui parlent de la présence des Zingari en Europe datent de 1348. En Valachie (Roumanie) et en Moldavie, on note la présence de Roms qui sont des esclaves. Les Roms se sont ensuite dispersés (expulsions) sur le territoire européen, notamment sur le territoire de Bohême (d'où dérivera le terme de Bohémiens).

Au cours de la Seconde Guerre mondiale, ils vont être victimes d'un génocide par les nazis (200 000 auraient trouvé la mort).

Les Balkans sont le premier foyer de peuplement avec la Grèce, la Turquie et la Slovénie (environ 5 millions). Ensuite viennent la Roumanie et la Bulgarie.

À l'époque yougoslave, ces populations étaient intégrées, mais la transition économique du début des années quatre-vingt-dix va entraîner une marginalisation rapide (concernant l'emploi en Bulgarie, on passe de 83 % en 1983 à 30 % en 1993).

Aujourd'hui, cette population est très largement marginalisée (emploi, accès aux soins, scolarisation) et fait l'objet de récupérations politiques des partis d'extrême droite.

Le contexte des années quatre-vingt-dix a entraîné une forte immigration vers l'Europe de l'Ouest surtout en provenance des pays de l'ancienne Yougoslavie. Cette population a dû être

renvoyée à la faveur d'accords de réadmissions, notamment avec la Serbie qui a essayé par cette démarche de s'acheter les faveurs de Bruxelles pour une intégration plus rapide à l'UE.

Aujourd'hui, l'UE a pris conscience de cette situation de discrimination, c'est pourquoi elle a déclaré 2010-2020 comme la *Décennie pour l'intégration des Roms*.

Selon une étude de l'UE menée dans huit pays de l'Union, 42 % des enfants roms sont scolarisés dans le primaire par rapport au taux de 97,5 % de scolarisation dans l'UE, et ce chiffre tombe à 10 % seulement dans le secondaire ; l'espérance de vie est de dix ans inférieure à celle d'un Européen en moyenne.

Saimir MILES, *président*, « *La voix des Roms* »

« Aujourd'hui en France, on estime la population rom à environ 500 000 personnes, est-ce que vous croyez vraiment qu'un demi-million de personnes vit dans des caravanes ou dans des baraques construites avec des planches récupérées ? »

Il faut faire une distinction entre les Roms originaires des Balkans par rapport à ce que l'administration française continue d'appeler les « gens du voyage », largement sédentarisés.

Pour la population rom, on peut parler d'exclusion conceptuelle, d'un déni d'existence qui est assez présent dans l'esprit français.

En 1912, la France met en place une législation spécifique pour les nomades. Les premiers documents d'identité en France sont utilisés pour répertorier cette population, visée de manière ethnique et désignée dans le langage administratif, par le terme de nomade. Le décret du 6 avril 1940 définit une « assignation à résidence de tous les nomades », facilitant l'internement pendant l'occupation.

En 1969 apparaît une nouvelle loi sur « les activités ambulantes », mais les papiers d'identité spécifiques sont maintenus. Ces carnets de circulation doivent être visés tous les trois mois dans des commissariats au risque d'être victime de sanctions pénales.

Cette population déportée d'Inde il y a mille ans s'est dispersée depuis les Balkans, et que les premières arrivées en France datent de 1419, les arrivées de ceux qu'on appelle les Gitans, les Manouches, ou les Bohémiens se succédant jusqu'au XIX^e siècle.

La loi de 1969 désigne les gens du voyage comme : « Tous ceux qui pendant une année n'ont ni domicile, ni résidence fixe pendant six mois ». Cette définition devrait toucher tout le monde, mais les seuls publics visés en pratique sont les Roms, Gitans ou Manouches.

Aujourd'hui, certaines lois s'appuient sur des critères techniques à l'origine d'une discrimination ethnique, comme l'interdiction des caravanes à double essieu sur les places de parking, où l'interdiction se base sur le nombre d'essieux de la caravane.

Depuis les vingt dernières années, on utilise le mot rom en France. Mais à chaque fois, on vise ceux venant de Roumanie et de Bulgarie (10 000 à 15 000 dans toute la France). Pourtant, durant les vingt dernières années, la plupart des Roms qui s'installent en France viennent essentiellement des Balkans (50 000 environ). Cette situation crée un amalgame entre, d'un côté, les Roms des Balkans qui montent des commerces, s'intègrent dans la vie sociale, et de l'autre, les Roms qui vivent sur des terrains vagues. Le mot rom correspond dans l'image à ces exclus venant des bidonvilles ou aux gens vivant dans des caravanes.

Il est donc urgent de comprendre cette réalité pour éviter de mettre en œuvre des actions qui ont toutes les chances d'échouer.

Christine RATZEL-TOGO, *adjointe au maire en charge de la coopération décentralisée et de l'économie solidaire à Aubervilliers*

La migration est un fait important de l'histoire d'Aubervilliers depuis le début du XIX^e siècle. Le déclin de l'industrialisation dans les années soixante-dix a entraîné l'apparition de nombreuses friches, d'où la mise en place de politiques urbaines fortes pour traiter la question de l'habitat des Roms, notamment avec la communauté d'agglomération Plaine Commune. Les populations s'installent sur ces friches face aux problèmes de logement malgré un parc de logements sociaux de 50 % du parc locatif. Après un incendie en 2005, la ville a procédé à l'évacuation des campements, et elle a mis en place avec la région et l'État un projet d'installation d'un village d'insertion. Construite sur la base d'une maîtrise d'œuvre urbaine et sociale, la ville a procédé aux premières installations de familles à la fin 2008.

La maîtrise d'œuvre sociale assurée par l'Association FJ 93 a consisté à proposer une gestion locative progressive (premiers loyers de 50 € et augmentation en fonction de l'intégration dans le marché de l'emploi). L'accompagnement social a également porté sur la négociation (difficile) avec la préfecture pour l'obtention d'emplois aidés, à des populations sans titre de séjour afin de faciliter leur intégration. Le village comptait environ quatre-vingts personnes en 2006, et le projet a permis plusieurs sorties positives (emploi, titre de séjour et logement). L'Association FJ 93 travaille en étroite collaboration avec les services d'insertion de droits communs (Pôle emploi, mission locale, service des écoles, CAF, etc.) afin que les gens gagnent en autonomie pour aboutir à une égalité de droits et de statuts.

Afin d'avoir une meilleure prise en charge territoriale de la question des Roms, la ville d'Aubervilliers a organisé des tables rondes régionales et européennes, des conférences de presse ; elle a accompagné l'initiative du Forum français sur la sécurité urbaine dans le Groupe de travail sur les populations roms, signe d'un positionnement politique fort vis-à-vis de cette stigmatisation.

La ville d'Aubervilliers entreprend également une coopération avec la Roumanie, avec l'appui de l'Association Coup de main afin de permettre dans un premier temps des échanges de jeunes et de gommer les préjugés.

Hubert JULIEN-LAFERRIÈRE, *vice-président du Grand-Lyon en charge de la coopération et de la solidarité internationale*

Le Grand-Lyon est aux prémices d'une coopération avec une commune de Roumanie. Pour traiter la question rom, il est important d'agir à l'échelle européenne, c'est pourquoi les collectivités territoriales, actrices de la solidarité et de la construction européenne, ont un rôle à jouer dans cette prise en compte européenne de la question des Roms. La coopération décentralisée avec la Roumanie n'est pas une manière d'éviter de traiter la question, mais plutôt une autre manière de la prendre en considération. Si le Grand-Lyon peut parvenir à empêcher de l'immigration contrainte en appuyant un développement économique et de la création d'emploi dans les pays d'origine, elle contribuera à trouver des solutions à la question de l'intégration des Roms.

Le Grand-Lyon a donc mis en œuvre une coopération avec la commune de Tinka, d'où les Roms installés à Lyon sont originaires, en partenariat avec l'Association Ville en transition. Cette commune de 7 000 habitants du nord-est de la Roumanie compte environ 3 000 Roms. L'objectif du projet est donc d'accompagner une amélioration des conditions de vie de cette

population, notamment à travers l'électrification et l'installation de bains-douches. Le projet se base sur l'accompagnement de la mairie de Tinka, afin d'impliquer la commune dans le projet et de s'assurer une appropriation des activités mises en œuvre.

Une implication des collectivités françaises dans ce type d'actions peut permettre une meilleure prise en compte de la question des Roms au niveau européen, et ainsi d'appuyer la cohésion sociale et la solidarité intra-européenne au niveau de l'Union européenne.

TROIS IDÉES CLEFS

- Aujourd'hui, on dénombre 10 à 12 millions de Roms sur le territoire européen et 80 % d'entre eux sont sédentaires, ils sont la première communauté transfrontalière du continent européen.
- La question des Roms ne peut pas être traitée à l'échelle de la France, doit être pensée et prise en considération à l'échelle européenne.
- Au regard du concept d'identité nationale (une et indivisible), la législation suggère que les lois sont les mêmes pour tous, mais on impose des règles spécifiques pour certaines populations.

CONFÉRENCE THÉMATIQUE : LE TOURISME RESPONSABLE : QUELLE MISE EN RÉSEAUX ENTRE LES DIFFÉRENTS ACTEURS DU SECTEUR TOURISME RESPONSABLE DANS LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE ?

Présidence de séance : **Philippe PAPIN**, *conseiller régional des Pays de la Loire*

Depuis 2009, la région Pays de la Loire est en coopération décentralisée avec le Yucatán sur les problématiques du tourisme solidaire dans les territoires mayas. Bien que cette région soit très fréquentée, les flux se concentrent dans les complexes balnéaires de Cancún. Cette emprise limite les retombées sur l'ensemble du territoire yucatèque, et l'État et la population locale ne bénéficient qu'à la marge de cette fréquentation massive.

L'objectif de la coopération est de structurer une offre de lieux d'accueil aux voyageurs notamment les cabanes traditionnelles mayas, et former les populations locales à l'accueil touristique, notamment les paysans mayas pour les maintenir sur leur territoire, et pérenniser leurs modes de vie.

C'est dans cette logique que la région Pays de la Loire a souhaité s'engager dans le groupe de travail « tourisme durable » de Cités et gouvernements locaux unis » et accompagner sa collectivité partenaire, l'État du Yucatan, pour réfléchir sur les différentes formes de tourisme solidaire à travers le monde, et valoriser le rôle des gouvernements locaux dans la gestion du développement touristique durable, respectueuse des populations et des territoires, aux côtés des acteurs de la filière tourisme.

Joan ESPEJEL, *corédacteur de l'étude « Coopération et tourisme responsable »*

L'objectif de l'étude est de recenser les projets de tourisme responsable dans la coopération décentralisée et d'identifier les acquis, afin d'avoir une culture partagée autour des voies de progrès possibles.

Globalement, on constate **un engouement pour l'approche thématique** dans la coopération, et pour le tourisme responsable en particulier. En 2010, on compte cent trois collectivités engagées dans des projets de tourisme responsable, ce qui représente un quart des projets accompagnés par la DAECT.

Selon une analyse des contenus, **près de trois quarts sont des projets intégrés** (actionnant plusieurs leviers de développement). En effet, l'activité touristique s'appuie sur une approche territoriale, qui se traduit par l'appui à la filière tourisme dans son ensemble, qui implique une grande diversité de projets allant du développement rural, des questions de culture et patrimoine jusqu'à la santé.

Autre constat, le tourisme est un sujet dont les compétences sont éparpillées entre les différents échelons territoriaux, **la mutualisation entre les collectivités territoriales selon une perspective à multiniveaux est incontournable** (implication des régions notamment).

Parmi les voies de progrès apparaît clairement l'amélioration de la coordination entre les échelons administratifs (réseaux régionaux notamment), l'État (CNCD, CUF), les institutions internationales (Bureau international du tourisme, CGLU), les professionnels du tourisme (ATES, ATR), et les réseaux de compétences (GIE Atout France, bureaux d'études, expertises publiques).

Le tourisme peut être considéré comme un levier de développement s'il entraîne par ailleurs l'ensemble de la filière nécessaire à la structuration de l'offre touristique sur le territoire. Ainsi, l'accompagnement des projets par des partenaires spécialisés est important, sur le patrimoine

avec l'ANVPH, le développement rural avec les Gîtes de France, mais aussi, des ONG, ou des universités, qui apportent de la valeur ajoutée au projet de territoire à territoire.

Depuis 2008, il existe une structure-cadre au service des acteurs de la coopération d'État et de la coopération décentralisée, en matière d'accompagnement et de concertation sur des projets de tourisme responsable. Sous l'égide de la Commission nationale pour la coopération décentralisée, une déclaration d'intention et de partenariat fédérait cinq ministères intéressés par le tourisme (MAEE, DGCIS, MEEDEM, MCC, MAAPRAT), le Sénat, l'AFD, et Cités Unies France, qui s'est concrétisée par la création de la Plateforme coopération et tourisme responsable, coprésidée par un représentant de l'État, du ministère des Affaires étrangères et européennes (CNCD) et un élu local.

Gilles BEVILLE, *chargé de mission Pôle filières de croissance et infrastructures, direction des biens publics mondiaux (BPM), direction de la mondialisation, du développement et des partenariats (DMDP), ministère des Affaires étrangères et européennes (MAEE)*

Le tourisme est une industrie globalisée constituant un grand poids économique au niveau mondial (2^e source d'emploi, 1/3 du commerce à l'exportation de services, 900 milliards d'euros de recettes en 2010).

En dépit de son poids, le tourisme est peu pris en compte dans la coopération internationale. De plus en plus, les organisations internationales s'y intéressent (Organisation mondiale du tourisme, UNESCO, PNUE), les structures d'appui à la coopération décentralisée (GIZ, SNV, France...), agences de développement (Banque asiatique de développement, Proparco-AFD), certaines fondations (STEP) et de nombreuses ONG.

Plusieurs raisons à cela : le tourisme est parfois prédateur, il peut avoir un impact social et environnemental et nécessite une capitalisation et un professionnalisme important. Il relève très souvent du domaine privé, et est très sensible à la conjoncture internationale, impactant de fait, l'économie de toute une région en fonction de sa dynamique.

Le choix du tourisme dans les pays en développement est en proie à une dualité forte, qui peut remettre en cause les objectifs initiaux de réduction de la pauvreté.

Le tourisme industriel présente des dangers liés à la non-maîtrise de la filière par les pays hôtes, aux fuites de capitaux liées à l'achat de biens d'importation et aux disparités générées à l'échelle des territoires. L'autre alternative, plus respectueuse des populations, du développement global émanant de l'accueil de touristes et de la durabilité de son action, est encore peu rentable.

Dans le cadre de la Plate-forme coopération et tourisme, le travail à l'échelle de « territoire pilote » comme le Sénégal a permis d'identifier des problématiques récurrentes grâce à l'écoute des témoignages d'un grand nombre d'acteurs et à l'appui de recommandations d'outils tels que le document d'orientation stratégique produit par le MAEE.

En effet, un décalage fort entre les compétences et les capacités de l'État et celles des collectivités, un transfert de compétences « sectorielles » aux collectivités, et un grand nombre de structures partenaires potentielles (Fédération nationale des offices de tourisme et syndicats d'initiative FNOTSI, agences régionales de développement) rendent la structuration du tourisme très complexe à maîtriser pour les collectivités.

Porté par des objectifs de développement pour le territoire, le projet pilote permet de croiser les enseignements des projets de tourisme des différents acteurs, valorise l'approche régionale comme un niveau d'action adéquat à la gestion économique, sociale et environnementale du tourisme, mais aussi engage des perspectives partenariales avec des structures existantes et débat

avec les institutions nationales pour mettre en lien et coordonner des initiatives, à l'image du projet à Saint-Louis avec l'AFD (réhabilitation des patrimoines), ou en Casamance avec l'ambassade de France.

Maryvonne BLONDIN, *sénatrice et conseillère générale du Finistère, déléguée à la coopération décentralisée et à la langue bretonne*

Débutée en 1999, la coopération entre le Finistère et la région de Diana à Madagascar s'est intéressée au tourisme dans le cadre d'un projet d'appui à l'agriculture, impulsé par une Association paysanne, autour de la mise en œuvre de projets d'accueil à la ferme. Très vite, le partenariat avec le comité départemental du tourisme, le comité régional, les parcs nationaux et les parcs naturels régionaux ont permis de construire une proposition à la région de Diana.

Le recours à un diagnostic territorial a fait apparaître quatre axes stratégiques sur lesquels travailler collectivement : l'appui à la structuration et à l'organisation du tourisme local (réunions concertation services déconcentrés, région, office du tourisme, les tours opérateurs, les taxis, les guides, les unions paysannes), la promotion de l'écotourisme et le soutien aux initiatives locales (fermes auberges, artisanat, construction de gîtes, parcours d'interprétation), la professionnalisation des acteurs (chambre de commerce locale et l'université de Diego), et enfin la préservation des écosystèmes et des espaces littoraux (aménagement d'aires protégées).

Cette proposition est le fruit de la mise en valeur de la richesse du territoire, et de l'accompagnement de la volonté de sa société civile organisée malgache. L'impact du projet, et à partir de cette activité touristique, a permis aux villages d'alimenter une caisse villageoise pour la scolarisation et la construction de dispensaires.

La suite des travaux se concentrera sur la formation à des pratiques plus durables dans les communautés (réduction de l'utilisation du bois de chauffe), le développement de ponts biologiques et de lisières forestières (préservation de la faune, mise en place de pépinières), et la commercialisation des produits issus de la filière bio-équitable (noix de cajou, cacao, café).

Emmanuelle SWYNGHEDAUF, *direction des affaires européennes et internationales du ministère de l'Environnement, du Développement durable, des Transports et du Logement (MEDDTL), en charge des relations avec le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE)*

Le Partenariat mondial pour le tourisme durable est né au Sommet de la terre à Johannesburg en 2002 sous forme d'un groupe de travail. Son objectif était d'identifier des projets permettant d'accélérer le passage à des modes de consommation et de production durables dans le tourisme soit une quarantaine de projets et initiatives, à l'image du Passeport vert (site Internet de sensibilisation aux vacances responsables).

En 2009, ce groupe s'est transformé en « Partenariat mondial pour le tourisme durable », sous l'égide des Nations unies (PNUE est le secrétariat) pour permettre une meilleure stabilité financière et visibilité aux projets soutenus.

Aujourd'hui, la France (MDDTL) préside le Comité de pilotage, qui est adjoint d'un comité consultatif composé d'experts, qui le conseille sur les orientations nouvelles : changement climatique, protection de l'environnement et de la biodiversité, financements et investissements, lutte contre la pauvreté, cadres d'actions politiques, patrimoine culturel et naturel, pratiques de gestion durable du secteur privé.

Sous ce nouveau statut, le Partenariat propose quatre activités principales : l'implication de l'ensemble des parties prenantes du tourisme, le soutien à la mise en œuvre de projets multiacteurs, la diffusion des résultats et l'appui à la mise en œuvre de recommandations politiques.

Avec quatre-vingt et un membres dans le monde dont dix-huit États, des collectivités (San Francisco, Djakarta, Rio...), des associations à but non lucratif (CUF, WWF,...) des acteurs privés et des organisations internationales, le Partenariat compte essaimer autour des projets qu'il soutient et identifie déjà des possibilités de déclinaisons nationales du Passeport vert (Israël), la comparaison de l'empreinte carbone des hôtels, l'élaboration de critères de sélection formalisés avec l'université de Leeds, le développement d'un principe de durabilité dans les grands événements avec le Brésil.

Daouda TALL, *Cabinet SPE Tourisme, vice-président de la Coalition internationale pour un tourisme responsable (CITR)*

La notion d'efficacité de l'aide publique au développement (APD) a émergé en 2000 dans le contexte des Objectifs du millénaire pour le développement. En 2005, la Déclaration de Paris joue un rôle décisif dans les modalités de mise en œuvre de l'APD avec cinq nouveaux principes : l'appropriation, l'harmonisation des donateurs, l'alignement sur des politiques publiques définies par les pays mêmes, la gestion axée sur les résultats, et la responsabilité mutuelle entre donateurs et bénéficiaires.

En 2008, au Sommet d'Accra, on assiste à la première reconnaissance par les bailleurs de fonds des organisations de la société civile comme actrices du développement. Dorénavant, elles devront être associées à l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des politiques nationales de développement.

Le CITR est une association qui regroupe cent trente membres dans cinquante pays, et qui se pose comme objectifs de rassembler les compétences et expertises disponibles, de sensibiliser sur le thème du tourisme responsable et de faire du 2 juin la journée mondiale du tourisme responsable, et être un point de ralliement pour la société civile organisée. Son action s'ouvre vers des projets d'accompagnement et de structuration des réseaux.

TROIS IDÉES CLEFS :

- Le secteur du tourisme est complexe et parfois assez mal perçu, même si les choses évoluent, sa place de leader de l'économie doit inciter à la réflexion et à la possibilité de mieux le maîtriser au niveau local pour en obtenir les bénéfices pour les populations locales.
- La création de réseaux nationaux sur le tourisme par les gouvernements locaux assurerait un rôle de plaidoyer auprès des États, afin que les législations nationales prennent plus en considération les enjeux du tourisme durable.
- L'inscription du tourisme comme un sujet contribuant à la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement est primordiale.